

OCTOBRE 2011



MERKUR

DE L'ÉTATZEBUERG MERKUR
BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

www.cc.lu



Droit d'établissement:
Une première lecture de la nouvelle loi



■ **INTERNATIONAL**
Exposition universelle
à Shanghai: un an après,
quel bilan?



■ **INNOVATION**
Grande soirée de clôture
1,2,3 GO à Liège

Exclusivité BCEE

RETURN ON INVEST!

Exclusivité pour voyageurs d'affaires : gagnez 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte, et remplissez votre compte de Miles plus rapidement!



NOUVEAU A LA BCEE : MASTERCARD BUSINESS MILES & MORE LUXAIR

- réservée aux voyageurs d'affaires
- 1,5 Mile de prime par euro dépensé avec la carte
- 10 000 Miles de prime comme bonus de bienvenue
- davantage de Miles de prime sur les vols Luxair* et auprès des autres partenaires Miles & More : sur présentation de la carte de membre Miles & More et grâce au paiement par la carte de crédit
- services d'assurance exclusifs
- et bien plus encore**

**Souscrivez dès maintenant et bénéficiez
d'avantages attrayants!**

Infos sur www.miles.lu,
souscription dans votre agence BCEE

**Décision rapide récompensée : jusqu'à 250 € de
remise sur votre prochain vol Luxair***



SPUERKEESS

Äert Liewen. Är Bank.

Comité de coordination tripartite: le pays est-il prêt pour des réformes?

Le Comité de coordination tripartite s'est réuni le 29 septembre 2011 sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker. La situation économique, sociale et financière du pays était au cœur des débats. Les prévisions et analyses du STATEC et de la Banque Centrale ont bien fait comprendre aux partenaires sociaux que la situation économique du pays ne va pas en s'améliorant et les perspectives de croissance pour 2011 et 2012 devront être revues à la baisse. La crise de confiance qui sévit aux niveaux mondial et européen et les incertitudes sur les marchés boursiers annoncent une longue période de difficultés économiques dans les pays développés et auront forcément des répercussions importantes sur le Luxembourg. Cette situation est particulièrement dangereuse pour le secteur financier, ainsi que pour les entreprises à activités exportatrices pour lesquelles un certain nombre de restructurations s'imposent.

Voici déjà plusieurs années que les représentants du patronat et de l'UEL ne cessent de dénoncer les pertes de compétitivité de l'économie luxembourgeoise. Depuis le début des années 2000, le Luxembourg connaît une inflation sensiblement plus élevée que chez ses concurrents. Cette inflation est due tant à des facteurs externes, telle la hausse du prix des produits pétroliers, des produits alimentaires et des matières premières, qu'à des facteurs internes dont la hausse des tarifs publics (biens administrés, eau, santé, taxes) et l'indexation automatique des salaires, qui déclenche systématiquement un effet d'auto-allumage. Un constat s'impose à ce niveau: en dix ans, les coûts salariaux unitaires nominaux ont augmenté de 31,5 % au Luxembourg alors que cette augmentation n'a été que de 16,8 % en moyenne dans les trois pays limitrophes, avec seulement 6,0 % de hausse pour l'Allemagne.

Consécutivement, l'évolution salariale au Luxembourg a augmenté plus rapidement que la productivité du travail et a, de ce fait, déprécié la capacité concurrentielle des entreprises luxembourgeoises, dont le taux de rentabilité a sensiblement diminué au cours des dernières années. Cette situation se répercute sur le marché de l'emploi et fragilise davantage les salariés les moins qualifiés tout en amplifiant le phénomène du chômage de longue durée.

L'UEL vient de proposer un plan de travail dont l'objectif principal est de réduire le chômage qui revêt dans une large mesure un caractère structurel au Luxembourg. Ce plan prévoit, d'une part, de favoriser le développement de l'activité économique basée sur le savoir-faire des entreprises luxembourgeoises et d'améliorer l'attractivité pour les investisseurs étrangers, et d'autre part, de mettre en place un programme de réformes économiques et sociales visant à bâtir une économie performante, qui en tant que source de croissance soutiendra l'offre d'emploi sur le territoire luxembourgeois.

Cette stratégie passe par des réformes structurelles qu'il n'est plus possible de différer et se décline en quatre mesures phares:

1. Casser durablement l'inflation et réduire à néant le différentiel d'inflation avec les pays voisins, principaux partenaires économiques du Luxembourg. Les mesures portent notamment sur la suspension temporaire de l'indexation automatique des salaires, le *statu quo* des prix administrés et la réduction du coût du logement.
2. Réformer le mécanisme de l'indexation automatique des salaires tout en veillant à enrayer l'exclusion sociale. Une solution à trois volets a été préconisée: introduction d'un moratoire de deux ans de l'indexation automatique des salaires, modulation de l'indexation automatique des salaires et étude du bien-fondé d'une suppression générale des clauses d'indexation au Luxembourg comme cela existe en Allemagne.
3. Mettre en place une véritable politique de soutien de l'offre d'emploi. Les mesures à mettre en œuvre concernent le maintien des charges sociales à leur niveau actuel, la modération salariale, la réduction des coûts et des délais administratifs qui pèsent sur les entreprises et l'optimisation de l'offre d'infrastructures permettant une croissance économique non inflationniste.
4. Adapter les compétences des salariés aux besoins de l'économie par une formation initiale et professionnelle continue efficientes. Il s'agit, entre autres, de continuer d'améliorer les performances du système scolaire à coût constant, de valoriser les professions et métiers par la formation professionnelle, de renforcer l'interaction entre les établissements d'études supérieures et les entreprises ou encore d'augmenter les compétences de la main d'œuvre résidente par des mécanismes d'aides adaptés à la formation professionnelle continue et d'une façon générale d'anéantir l'inadéquation entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi.

L'UEL et la Chambre de Commerce ont salué la proposition du Gouvernement d'instituer, sous la présidence des ministres de l'Economie, du Travail et des Finances, des groupes de travail devant préparer des remèdes capables de relever ces défis et de permettre ainsi au Comité de coordination tripartite de clôturer ses travaux avant la fin de l'année. La Chambre de Commerce participera via l'UEL aux travaux de ces groupes dans le but d'élaborer ces réformes nécessaires pour revigorer de façon durable l'économie nationale et maintenir la cohésion sociale. Le pays est-il enfin prêt pour des réformes?



DOSSIER

- 4 Loi du 2 septembre 2011:
Le droit d'établissement avance à petits pas...**

FORMATION

- 44 Trainers'meeting 2011:
la Luxembourg School for
Commerce à la rencontre
de ses formateurs**

DOSSIER

- 4** Un nouveau droit d'établissement pour le Grand-Duché

FLASH

- 20** Une délégation parlementaire koweïtienne reçue à la Chambre de Commerce
22 Création du Belgian Business Club in Luxembourg

INTERNATIONAL

- 24** Semaine Commerciale à l'exposition universelle de Shanghai 2010: un an après, quel bilan?
24 Calendrier octobre 2011 – janvier 2012
28 Discovering the North-East of China at the EU-China Business meeting 2011
28 Qatar delegation on visit in Luxembourg
29 Boostez vos exportations en bénéficiant de différentes aides
30 South Africa – The door to the South African continent
30 Official Mission to the United Arab Emirates and Qatar
32 Save the Date: Taiwan-Luxembourg Joint Business Council
32 Economic and financial seminar & Matchmaking in Brussels
33 La Chambre de Commerce luso-belgo-luxembourgeoise lance le concours «Torre de Belém»
34 «Semaine européenne des PME 2011»: un cadre global pour une panoplie d'activités

- 36** Les retards et délais de paiement au Luxembourg et en Europe – Récents développements réglementaires: Quelles perspectives pour votre entreprise?
39 Pollutec Horizons Paris 2011: solutions d'avenir pour enjeux environnementaux et énergétiques
40 BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires
42 Textes européens publiés du 19 août 2011 au 22 septembre 2011

FORMATION

- 44** La Luxembourg School for Commerce à la rencontre de ses formateurs
44 Apprendre à éviter les accidents du travail
45 "The diversification of the Luxembourgish economy is a challenge", Dr Denise Fletcher
47 Fachtagung für Abschlussprüfung in Europa
49 Agent administratif et commercial
50 Module complémentaire – Evaluation par compétences
52 Le droit de former
53 Etude MAGRIP: l'école prépare indéniablement l'avenir professionnel de ses élèves
54 Les enjeux de l'e-tourisme
55 Le livret sur les mesures d'aide à la formation disponible en allemand et en anglais
56 Programme de formation novembre – décembre 2011

INNOVATION

- 58** Stimuler les collaborations dans le secteur biomédical
60 Un portail pour trouver des partenaires en toute facilité
62 Grande soirée de clôture 1,2,3 GO à Liège
65 Comment bien construire son projet e-commerce
66 Faire confiance aux autres – Rencontre avec Christian Billon, entrepreneur et mentor
68 Quand philanthropie rime avec pérennité
68 Exposition et soirées thématiques autour de l'assainissement énergétique
70 Première année d'existence et de succès pour la plate-forme d'innovation eXchange²Innovate dédiée aux entrepreneurs/entreprises de la Grande Région
70 Un véhicule innovant pour mesurer la qualité de l'air

ECONOMIE

- 72** Développement durable de la Grande Région: des efforts restent à faire
73 Luxembourg en chiffres 2011 vient de paraître
74 Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise

LEGISLATION & AVIS

- 80** Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce



LEGISLATION & AVIS

- 84 Crédits à la consommation: une plus grande transparence et une protection des consommateurs plus efficaces**

- 81** Nouveaux paramètres sociaux à partir du 1^{er} octobre 2011
- 84** Crédits à la consommation: une plus grande transparence et une protection des consommateurs plus efficaces
- 85** Initiation à la Comptabilité Générale: comprendre les principes fondamentaux

FEDERATIONS/U.E.L.

- 86** Signature d'une convention de coopération en matière de conseil et de labellisation des petites entreprises
- 87** Leadership Academy: programme de formation pour futures femmes leaders
- 88** Lancement d'un plan d'action en faveur de la mixité en entreprise
- 90** Les Ambassadrices encouragent les femmes à se lancer dans l'entrepreneuriat

FEDERATIONS/U.E.L.

- 86 Label de qualité «Sécher & Gesond mat System»: signature d'une convention de coopération en matière de conseil et de labellisation des petites entreprises**

- 91** 10^e édition du trophée «Women in Business»
- 91** La protection légale contre l'exploitation et les abus sexuels sur mineurs renforcée au Luxembourg

GRAND ENTRETIEN

- 92** "I think this decade is going to be an interesting one", Andreas Przewloka – CEO, UBS Luxembourg S.A.

INFO ENTREPRISES

- 94** ArcelorMittal célèbre un siècle d'histoire et d'innovation de la sidérurgie luxembourgeoise
- 94** En bref
- 95** La Conciergerie du Luxembourg ouvre ses portes
- 96** Deloitte Luxembourg: résultats en hausse de 12 %
- 96** Les Jeux Olympiques de Londres avec Voyages Emile Weber

- 97** Hyundai s'installe au centre de la ville de Luxembourg
- 98** Orange récompensé pour sa gestion des déchets
- 98** Lancement officiel de Yappoint.com

Tourisme

- 100** Marketing transnational commun pour le tourisme

BOURSE

102

LES 100 VISAGES DE LA CDC

104

Editeur:

Chambre de Commerce
du Grand-Duché de Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg
Tél.: 42 39 39-1
Fax: 43 83 26
E-mail: merkur@cc.lu
homepage: www.cc.lu

Paraît 10 fois par an

Tirage: 35.000 exemplaires
Reproduction autorisée
avec mention de la source.

Copie à l'éditeur

Rédaction:

Patrick Ernzer, rédacteur en chef
Marie-Hélène Trouilleux
Violaine Mathurin, Corinne Briault

Mise en page et impression:

Imprimerie Centrale S.A.

Conception graphique:

rose de claire, design.

Couverture:

lola

Crédit photographique:

MEV Verlag, EU, SIP,
ONT Luxembourg, M-H. Trouilleux

Publicité:

Imprimerie Centrale
Service Régie, Bureaux:
15, rue du Commerce
L-1351 Luxembourg
Tél.: (+352) 40 36 10-1
Fax: (+352) 40 36 10-228
E-mail: regie@ic.lu
www.ic.lu

Les articles publiés et signés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas forcément l'opinion de la Chambre de Commerce, qui ne peut donner aucune garantie expresse ou implicite sur l'exactitude, l'exhaustivité, la véracité, l'actualité, la pertinence ou la fiabilité des informations figurant dans le Merkur.



Loi du 2 septembre 2011

Le droit d'établissement avance à petits pas...

Le Luxembourg vient de se doter d'un nouveau droit d'établissement: la loi du 2 septembre remplace depuis le 26 septembre 2011 – trois jours francs après sa publication au Mémorial du 22 septembre – la loi du 28 décembre 1988 qui avait jusqu'à présent réglementé l'accès aux activités de commerçant, d'artisan, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales. Le législateur avait une dernière fois procédé à une réforme substantielle de la loi du 28 décembre 1988 il y a 7 ans. La loi du 4 juillet 2004 avait alors apporté pour le commerce un changement de paradigme en ce que les formations professionnelles du type CATP ne suffisaient dès lors plus pour accéder au commerce, l'accent ayant été mis sur les connaissances en matière de gestion d'entreprise.

■ Les principaux éléments de la réforme

Le législateur a récemment procédé à une «réforme de la réforme» en matière d'accès au commerce. Il reconnaît à nouveau la formation professionnelle initiale et, dans la foulée, toute

expérience à titre de salarié d'au minimum 3 ans est dorénavant suffisante.

Les entreprises du secteur Horeca retrouvent leur encadrement réglementaire en tant qu'acteurs du commerce, le porteur de projet devant toutefois suivre une formation portant sur les

règles générales en matière d'hygiène et de sécurité des denrées alimentaires (HACCP).

La création de grandes surfaces ne fait plus l'objet d'un contrôle à l'aune de la recherche d'un équilibre économique entre offre et demande. L'ex-

exploitation devra dorénavant répondre aux exigences d'aménagement du territoire et contribuer au rééquilibrage des agglomérations par le développement des activités en centre-ville et dans les zones urbaines.

De plus, la loi du 2 septembre 2011 introduit de nouvelles professions libérales par la reconnaissance de toute spécialisation sur base d'une formation postsecondaire, de sorte que les détenteurs d'une qualification du type BAC +3 pourront se voir délivrer une autorisation pour le conseil dans leur spécialité, non autrement réglementée.

En dehors du commerce et des professions libérales, l'artisanat se voit remplacer ses métiers principaux et secondaires par un artisanat du type A et du type B, sans oublier la volonté de réduction considérable du nombre des activités artisanales.

En matière de simplification administrative, le législateur fait un grand pas en avant en ce qu'il retient pour la première fois le principe que l'absence de décision de l'administration dans les délais fixés par la loi vaudra autorisation tacite.

Or, les réformes apportées par cette nouvelle loi n'impliquent pas que des assouplissements. En effet, un resserrement de la législation existante peut être constaté en matière d'honorabilité professionnelle, mais aussi en ce qui concerne les exigences en matière de lieu où l'entreprise prévoit de s'installer.

■ Un petit rappel historique...

En adoptant la loi du 28 décembre 1988, le législateur voulait confirmer qu'il n'entendait pas s'écarter du chemin dans lequel il s'était engagé depuis les années trente, à savoir le maintien de la réglementation de l'accès aux professions visées et, par voie de conséquence, la soumission à un agrément préalable sous des conditions strictes. En matière d'accès au commerce, la loi de 1988 était initialement axée sur le concept des branches commerciales de sorte que tout commerçant devait se munir d'une autorisation particulière pour chaque branche commerciale dans laquelle il voulait se lancer, et bien évidemment apporter la preuve de ses qualifications particulières – dites «mercéologiques» – pour chacune de ces branches. Dans un contexte d'économie de marché soumise à des changements successifs et

rapides, cette réalité fut très vite perçue comme un carcan plutôt embarrassant. Le législateur se voyait donc contraint de procéder en 2004 à un revirement spectaculaire dans son positionnement en supprimant les branches commerciales pour les besoins de l'octroi d'une autorisation d'établissement pour le commerce. Dès lors, tout commerçant pouvait exercer tout commerce d'un même niveau réglementaire sur base d'une seule autorisation d'établissement: l'exploitant d'une boutique pouvait enfin vendre du textile et de la maroquinerie et des accessoires de mode sur base d'une seule autorisation délivrée en considération d'une seule qualification professionnelle. En contrepartie, le législateur resserrait les boulons au niveau de ces qualifications. La suppression des branches commerciales avait apporté l'estocade aux connaissances factuelles dans une branche commerciale (la «mercéologie»), qui étaient jusqu'alors pratiquement les seules qualifications professionnelles requises par la loi avant la réforme de 2004. Dès à présent, les compétences en matière de gestion d'entreprise étaient appelées à primer sur les connaissances «mercéologiques». Du coup, le détenteur d'un certificat d'aptitude (technique et) professionnelle ne remplissait plus les exigences. Idem pour le simple salarié sans expérience dans des fonctions dirigeantes ou sans qualification supplémentaire. Ce choix du législateur fut

alors largement partagé par les forces vives du patronat.

Or, la réforme apportée en 2004 à la loi d'établissement du 28 décembre 1988 n'a pas connu la longévité que d'aucuns lui prédisaient au moment de son entrée en vigueur, et ce pour différentes raisons.

Un premier élément réside certainement dans le fait que la généralisation de l'exigence de connaissances en gestion d'entreprise n'avait pas porté les fruits que l'on avait escomptés au début de la réforme. Le changement de paradigme n'avait en effet ni réussi à supprimer ou atténuer la discrimination à rebours, au détriment des ressortissants luxembourgeois, étant donné que les migrants communautaires pouvaient toujours se prévaloir d'un cadre légal européen leur permettant d'accéder au marché local sur base d'une expérience professionnelle de maximum trois ans, sans formation supplémentaire en gestion d'entreprise.

La réforme de 2004 n'avait également pas pu endiguer le taux d'échec des commerçants de façon significative.

La Chambre de Commerce, de concert avec d'autres acteurs, avait donc relativement rapidement constaté que le cadre réglementaire posé par la réforme de 2004 ne serait pas en adéquation avec les exigences du marché unique et de l'environnement légal intra-communautaire, et serait encore davantage déphasé dans les années à venir.



Une autre raison pouvant être la pression exercée par la Commission européenne sur les Etats membres, en premier lieu au travers de la Directive «services» 2006/123/CE du 12 décembre 2006 sur les services dans le marché intérieur, complétée par la Directive «qualifications» 2005/36/CE du 7 septembre 2005 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. En effet, l'Union européenne impose aux différents Etats membres par le biais desdites directives une libéralisation substantielle de leur cadre réglementaire. Sous leur emprise, les Etats membres doivent justifier l'existence de leurs régimes d'autorisation et prouver l'existence de raisons impérieuses d'intérêt général pour leur maintien ainsi que la non existence d'une mesure moins contraignante, notamment parce qu'un contrôle a posteriori interviendrait trop tardivement pour avoir une efficacité réelle. Pour les grandes surfaces, la Directive «services» interdit de subordonner l'accès à l'application au cas par cas d'un test économique consistant à rattacher l'octroi de l'autorisation à la preuve de l'existence d'un besoin économique ou d'une demande du marché. De plus, la Directive «services» interdit de faire intervenir de façon directe ou indirecte des opérateurs concurrents, y compris au sein d'organes consultatifs, dans l'octroi d'autorisations ou dans l'adoption d'autres décisions, interdiction qui s'applique aussi aux organisations patronales pour autant qu'il s'agisse de demandes d'autorisations individuelles. Finalement, les Etats membres doivent garantir un traitement des demandes dans un délai raisonnable, fixé et rendu public à l'avance, la demande étant considérée comme octroyée en l'absence de réponse dans le délai ainsi prévu.

Une nouvelle réforme s'imposa donc, débouchant sur la loi du 2 septembre 2011 qui vient de prendre la relève de celle du 28 décembre 1988, les auteurs de la loi ayant cette fois-ci préféré ne pas procéder à une modification additionnelle de la loi du 28 décembre 1988.

■ La structure de la nouvelle loi d'établissement

Le texte finalement adopté par la Chambre des Députés tient compte d'un certain nombre de critiques formulées en cours de procédure par les

différentes instances, en premier lieu le Conseil d'Etat.

La loi s'articule autour de 3 titres subdivisés en plusieurs chapitres et sections qui regroupent en tout 47 articles.

Le titre 1^{er} rassemble dans 36 articles le droit d'établissement stricto sensu:

- Chapitre 1^{er} – Le champ d'application
- Chapitre 2 – L'établissement
- Chapitre 3 – L'honorabilité professionnelle
- Chapitre 4 – La qualification professionnelle
 - Section 1 – Dans le commerce
 - Section 2 – Dans l'artisanat
 - Section 3 – Aux foires, aux marchés et dans les lieux publics
 - Section 4 – Dans l'industrie
 - Section 5 – Dans certaines professions libérales
- Chapitre 5 – La procédure administrative
 - Section 1 – L'autorisation d'établissement
 - Section 2 – Les délais
 - Section 3 – Le traitement des données nominatives
 - Section 4 – Les dispositions diverses
- Chapitre 6 – Les grandes surfaces
- Chapitre 7 – La transmission d'entreprise

Le 2^e titre traite dans deux articles de la libre prestation de services en reprenant les dispositions des anciens articles 20 et 21 de la loi d'établissement abolie.

Le 3^e et dernier titre comprend les dispositions pénales, transitoires, modificatives et abrogatoires.

Dans le cadre de la réforme, le législateur a tenu à définir un certain nombre de notions utilisées en matière de droit d'établissement (art. 2). Ceci constitue une nouveauté par rapport à la loi du 28 décembre 1988 qui ne contenait que peu de définitions, lesquelles étaient en plus éparpillées à travers l'ensemble du texte. On ne peut donc que saluer une telle initiative qui a pour vocation de clarifier et de préciser la terminologie utilisée et par conséquent de contribuer au renforcement de la sécurité juridique. Elle a d'autant plus l'avantage de regrouper toutes les informations sous forme de liste organisée par ordre alphabétique, ce qui contri-

bue beaucoup à la lisibilité de la nouvelle loi.

L'article 1^{er} de la loi souligne que «nul ne peut, dans un but de lucre, exercer, à titre principal ou accessoire, une activité indépendante dans le domaine du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ou des professions libérales visées par la loi sans être titulaire d'une autorisation d'établissement.» Le législateur a donc tenu dans le cadre de la réforme à préciser que les activités visées ne relèvent pas du droit d'établissement quand elles sont respectivement exercées sans but de lucre ou dans une relation de dépendance. Il semble donc être établi qu'une association sans but lucratif n'est pas éligible pour l'octroi d'une autorisation d'établissement. Qu'en sera-t-il de la structure juridique des «entreprises» de l'économie solidaire pour lesquelles le Gouvernement est en train de chercher un cadre approprié en dehors de la législation des A.s.b.l.?

■ Le «dirigeant»

Le législateur pose ensuite (art. 3) que l'autorisation d'établissement «est délivrée... si les conditions d'établissement, d'honorabilité et de qualification prévues aux articles 4 à 27 sont remplies». Et de continuer (art. 4) que «l'entreprise qui exerce une activité visée... désigne au moins une personne physique, le dirigeant, qui:

- satisfait aux exigences de qualification et d'honorabilité professionnelles; et
- assure effectivement et en permanence la gestion journalière de l'entreprise; et
- a un lien réel avec l'entreprise en étant propriétaire, associé, actionnaire, ou salarié; et
- ne s'est pas soustrait aux charges sociales et fiscales, soit en nom propre, soit par l'intermédiaire d'une société qu'il dirige ou a dirigée.»

Ce tout est finalement synthétisé dans l'article 28 qui énonce que «toute entreprise qui satisfait aux exigences prévues (ci-avant) obtient, sur demande, une autorisation d'établissement.»

Sous l'apparence de formulations à première vue plutôt innocentes, se cachent néanmoins des repositionnements fondamentaux.

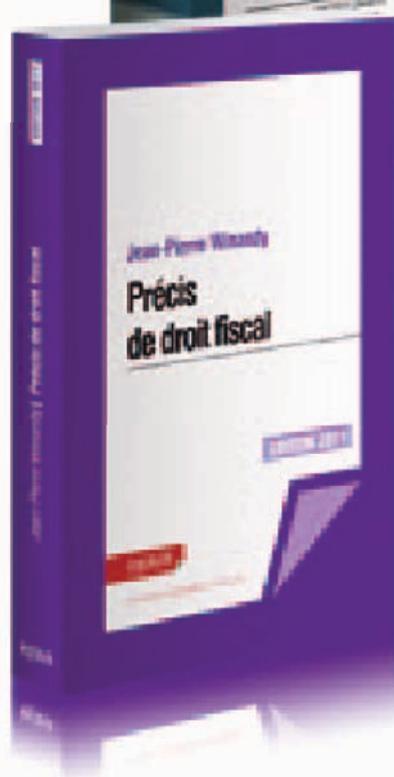
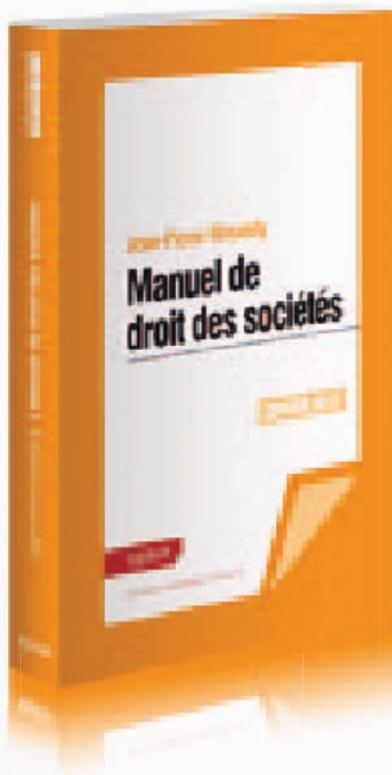
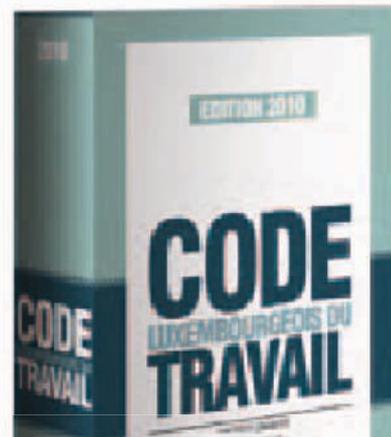
Le «dirigeant» ainsi entendu remplace donc le fameux «gérant tech-

Pour la rentrée, faites votre shopping juridique sur Internet !

(Paiement en ligne, frais de port offerts pour tout achat sur le site avant le 31/12/2011)



<http://www.legitech.lu/fr/librairie.html>



Et découvrez également nos bases de données juridiques en ligne

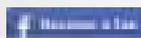
LEGIWORK by legitech
www.legiwork.lu

LEGICORP by legitech
www.legicorp.lu

LEGITAX by legitech
www.legitax.lu



<http://www.legitech.lu/fr/fonctionnalites.html>



www.legitech.lu

legitech

nique» qui, quoique jamais consacré par la loi, a jusqu'à présent trop souvent embrouillé la compréhension de l'administré. Dès à présent, ledit dirigeant sera donc en tout état de cause soit l'entrepreneur exerçant en nom propre – celui que la loi appelle le «propriétaire» –, soit le partenaire d'une société commerciale – son associé ou son actionnaire –, soit un salarié. L'entrepreneur en nom propre est par nature même «indépendant» de sorte qu'il n'est pas concevable qu'il puisse exercer sous un lien de subordination, alors que ceci est absolument imaginable pour un associé ou un actionnaire non majoritaire. En présence d'un associé ou d'un actionnaire la question de l'existence d'un contrat de travail ne se pose visiblement pas, le fait de participer dans le capital d'une société commerciale étant apparemment considéré comme suffisant pour entretenir la conviction qu'il existe «un lien réel avec l'entreprise». Toute autre personne devra donc nécessairement être couverte par un contrat de travail. Le législateur a donc voulu colmater la brèche qui consistait par le passé à contracter un mandat avec une «personne de confiance» portant sur l'administration du volet de l'entreprise pour lequel une autorisation était requise, sans passer en même temps un contrat de travail. Cette pratique a effectivement trop souvent constitué un artifice pour cacher une personne interposée et une gestion effective plutôt virtuelle. Or, qu'en est-il maintenant des mandats sociaux? Est-ce que, dans le futur, les administrateurs des sociétés anonymes ou les membres d'un conseil de gérance d'une S.à r.l. – sans participation dans le capital desdites entités – pourront encore valablement mettre à disposition de la société qu'ils administrent leurs qualifications? Devront-ils dès à présent toujours disposer en sus d'un contrat de travail? Si tel était éventuellement encore acceptable pour les «simples» mandats dans le problématique contexte des fondés de pouvoirs énoncé ci-avant, alors cette restriction pour les mandataires sociaux semble être démesurée. Le législateur reste d'ailleurs muet sur ce qu'il entend par lien réel. Voudrait-ce dire que l'actionnaire qui détient une seule action sans profiter de surcroît d'un contrat de travail est, en tout état de cause, à l'abri des méfiances ou est-ce plutôt suspect?

Ceci n'a pas nécessairement vocation à renforcer la sécurité juridique!

Cette disposition est renforcée par l'exigence de devoir garantir un «exercice effectif et permanent de la direction des activités.» Sous l'empire de la loi du 28 décembre 1988, le «gérant technique» devait uniquement s'occuper personnellement et de manière régulière et effective de la gestion journalière. Qu'entendent maintenant les auteurs de la loi par «effectif et permanent»? S'agit-il d'une gestion 24 heures sur 24? Certainement pas, parce que ceci serait absurde et inconcevable notamment dans le cas de personnes dirigeant plusieurs entreprises, ce qui n'est point interdit par la loi. Les auteurs de la loi ont d'ailleurs précisé dans l'exposé des motifs qu'il convient «de préciser que l'on n'attend pas systématiquement du dirigeant une présence à tous les instants», et de continuer qu'il «est indispensable d'exiger... s'occupe personnellement et de manière régulière et effective de la gestion journalière de l'entreprise.» Alors, si l'on pense «régulier», il faut aussi le dire, et ne pas l'ombrager par l'utilisation d'un terme qui véhicule quelque chose de fondamentalement différent, celui de «permanence»!

Or, il semble que l'on ait dans la finalisation du texte tout simplement oublié de continuer à penser à cette prééminence du concept de la régularité: la loi exige maintenant en sus de «l'exercice effectif et permanent de la direction des activités» (art. 5 (1) n° 3), la «présence régulière du dirigeant» (art. 5 (1) n° 4). Cette disposition n'a de même pas vocation à renforcer la sécurité juridique!

Finalement, le législateur impose que ledit dirigeant ne se soit «pas soustrait aux charges sociales et fiscales, soit en nom propre, soit par l'intermédiaire d'une société qu'il dirige ou a dirigée» (art. 5 (1) n° 5). D'après l'exposé des motifs de cette disposition, la formulation «en nom propre» doit être interprétée en ce sens que le dirigeant ne doit pas avoir accumulé des arriérés de dettes qui relèvent d'une activité économique déployée en nom propre, de sorte que la situation privée du dirigeant ne serait pas prise en compte. On aurait à nouveau préféré que l'on écrive ce que l'on pense au lieu de s'embarasser dans ces explications. Nonobstant cela, il faut voir les choses comme



7 octobre 2011: (de g. à dr.) Patrick De Smedt, chef d'unité, Jacqueline Snijders, Assistant Director, EIM Business & Policy Centre, vice-présidente, en charge de la Justice, des Droits fondamentaux, des petites et moyennes entreprises et du Tourisme, Philippe Suinen, administrateur, lors du lancement officiel de la Semaine européenne des PME. Les thèmes discutés. Retrouvez le programme détaillé de la semaine.

elles sont: cette disposition permettra à l'administration de procéder à la révocation d'une autorisation détenue par un dirigeant dans une entreprise A au cas où des arriérés en matières fiscales ou sociales dans une entreprise B ou C viendraient en cours de route à la connaissance de l'administration, pourvu que les autorisations pour B ou C soient elles aussi détenues par ce même dirigeant. Il s'agit donc à vrai dire d'une disposition relevant de l'honorabilité professionnelle de sorte qu'il n'est que difficilement compréhensible pourquoi le législateur a opté pour son intégration dans une disposition générale en tant que sous-point, alors qu'il a, par la suite, réservé un propre chapitre à l'honorabilité.

■ L'honorabilité professionnelle

Le chapitre 3 est entièrement consacré à l'honorabilité professionnelle. Il est d'emblée précisé (art. 6 (1)) que cette condition « vise à garantir l'intégrité de la profession ainsi que la protection des futurs cocontractants et clients ». Les



Le directeur adjoint, DG Entreprises et Industrie, Unité E2 Coopération entre les entreprises et réseau de soutien, Policy Research, Pierre Gramegna, directeur général de la Chambre de Commerce, Viviane Reding, ministre des Affaires économiques et de la Citoyenneté, Commission européenne, Françoise Hetto-Gaasch, ministre des Classes moyennes, directeur général de l'Awex et Sabrina Sagramola, gérant de l'Enterprise Europe Network-Luxembourg lors des Journées Création et Développement des Entreprises, où le droit d'établissement sera l'un des thèmes de la Semaine européenne des PME à la page 34 de ce numéro

fournisseurs sont donc explicitement couverts par la protection de la norme.

L'honorabilité professionnelle s'apprécie toujours sur base des antécédents du dirigeant et de tous les éléments fournis par une instruction administrative diligentée par les Classes moyennes une fois la demande en autorisation d'établissement introduite.

Pour que l'administration puisse démarrer son instruction, tout demandeur devra évidemment fournir certaines informations quant à ses antécédents. L'administration luxembourgeoise ne disposant pas d'accès direct aux registres des autres Etats, le requérant domicilié en dehors du Luxembourg ou y résidant depuis moins de 10 ans devra – aux vœux du projet de règlement grand-ducal destiné à préciser l'instruction administrative – présenter soit un certificat de non-faillite émis par une autorité officielle compétente de l'Etat dans lequel il a résidé pendant les années précédant sa demande, soit une déclaration de non-faillite, illimitée dans le temps et l'espace, à effec-

tuer sous serment devant notaire. Un tel postulant devra de même, verser à sa demande soit un extrait de son casier judiciaire de l'Etat mentionné ci-dessus, soit une pièce équivalente. Nonobstant ces obligations particulières incombant à de tels requérants, l'administration pourra dès lors contrôler elle-même certaines données en accédant directement au système d'information sur le marché intérieur et les systèmes de coopération administrative, tels qu'ils ont été mis en place ou sont en voie de développement suite aux directives 2005/36/CE et 2006/123/CE.

La nouvelle loi d'établissement autorise d'ailleurs l'administration à se procurer certaines informations par un accès direct, y compris par un système informatique direct, aux données à caractère personnels tenus dans les registres des administrations telle qu'énumérées dans l'article 32 (2). L'accès «direct» aux fichiers de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, de l'Administration des Contributions directes ainsi qu'au

volet B du fichier du Casier judiciaire sera néanmoins conditionné à l'accord préalable de l'administré. En cas de refus, le requérant devra se procurer ces certificats lui-même. En cas de refus, le dossier soumis par le requérant sera de toute évidence incomplet. Dans la pratique, un refus ne ralentira donc que la procédure administrative, rien d'autre.

En matière d'honorabilité professionnelle, la loi ne s'adresse pas uniquement au dirigeant, mais le respect des conditions d'honorabilité pourra également être exigé dans le chef du détenteur de la majorité des parts sociales ou des personnes en mesure d'exercer une influence significative sur la gestion ou l'administration de l'entreprise (art. 6 (2) 2), disposition qui figurait d'ailleurs déjà dans la loi d'établissement abrogée.

La loi innove du fait qu'elle fixe pour la première fois une limite temporelle pour la prise en compte de faits servant à apprécier l'honorabilité professionnelle en ce qu'il est posé que l'instruction administrative ne pourra pas remonter à plus de dix ans. Il s'agit certes d'un renforcement de la sécurité juridique. Or, est-ce vraiment digne d'un Etat de droit de fixer dans une loi de police administrative des délais de prescription qui dépassent largement ceux prévus par les articles 635 et suivants du Code d'instruction criminelle pour l'action publique? Si l'action publique se prescrit après dix ans en cas de crime, elle se prescrit après trois ans en cas de délit et après une année en cas de contravention!

D'après le paragraphe (3) «tout comportement ou agissement qui affecte si gravement son intégrité professionnelle qu'on ne peut plus tolérer, dans l'intérêt des acteurs économiques concernés, qu'il exerce ou continue à exercer l'activité autorisée ou à autoriser», constitue un manquement privant le dirigeant de l'honorabilité professionnelle. Cette disposition accorde en définitive un très large pouvoir d'appréciation au ministre qui décidera seul de l'opportunité de prendre une mesure dans un sens ou dans un autre. Le ministre des Classes moyennes dispose donc en fait d'un pouvoir quasi judiciaire en décidant d'infliger ou non des peines administratives. Un ministre, ne devrait-il pas s'en tenir aux décisions des juridictions pénales, lesquelles peuvent de toute évidence condamner à une peine acces-

soire, à savoir à l'interdiction d'exercer certaines activités professionnelles?

Ce renforcement du pouvoir «représif» de l'administration des Classes moyennes est encore accentué par les dispositions qui s'enchaînent et par lesquelles il est posé que, «par dérogation au paragraphe (3), constituent d'office un manquement qui affecte l'honorabilité professionnelle du dirigeant:

- a) le recours à une personne interposée ou l'intervention comme personne interposée dans le cadre de la direction d'une entreprise soumise à la (loi d'établissement);
- b) l'usage dans le cadre de la demande d'autorisation de documents ou de déclarations falsifiés ou mensongers;
- c) le défaut répété de procéder aux publications légales requises par les dispositions légales relatives au registre de commerce et des sociétés ou le défaut de tenir une comptabilité conforme aux exigences légales;
- d) l'accumulation de dettes importantes auprès des créanciers publics

dans le cadre d'une faillite ou liquidation judiciaire prononcées;

- e) toute condamnation définitive, grave ou répétée en relation avec l'activité exercée.»

A lire ce texte, le ministre compétent vérifie donc dorénavant si le dirigeant a commis un des manquements énumérés, et s'il estime que c'est le cas, le dirigeant se voit infligé automatiquement, et sans prise en compte d'éventuelles circonstances atténuantes, une peine administrative, à savoir le refus d'une autorisation d'établissement, voire la révocation d'une autorisation délivrée. Il est toutefois vrai que le catalogue reprend en partie les manquements qui aboutissaient déjà par le passé à une révocation de l'autorisation d'établissement, par après confirmée par les tribunaux administratifs. Or, l'automatisme juridique découlant de cette réforme est du moins questionnable et ne fût-ce qu'à la lumière de l'idée de la «seconde

chance», par ailleurs un des motifs de la réforme affichés par le législateur. De plus, à quel moment est-on en présence d'une accumulation d'arriérés de dettes au vu de la susdite condition? Suffit-il d'avoir des arriérés auprès d'un seul des créanciers publics ou faut-il avoir «accumulé» des arriérés auprès de plusieurs, voire de tous les créanciers publics? Que faut-il entendre par «accumuler», et de surcroît par «important»? Autant de questions qui ne devraient pas nécessairement contribuer à un renforcement de la confiance du monde économique dans les piliers de l'Etat de droit dont l'exécutif fait nécessairement partie.

Finalement, la disposition de l'article 6 (4) d) relative à l'accumulation de dettes auprès des créanciers publics dans le cadre d'une faillite ou liquidation judiciaire prononcées, en combinaison avec la disposition de l'article 4 qui exige que le dirigeant ne se soit pas soustrait aux charges sociales et fiscales, soit en nom propre, soit par l'intermédiaire d'une société qu'il dirige ou a dirigée, pourraient constituer un mélange assez explosif dans les mains d'une administration quelque peu trop téméraire; espérons qu'elle saura garder son sang froid dans un environnement économique toujours instable avec des trésoreries mises à mal de part et d'autre!

Les auteurs de la nouvelle loi d'établissement ont enfin maintenu la disposition selon laquelle un «dirigeant impliqué dans une faillite ou liquidation judiciaire, sans que son honorabilité professionnelle s'en trouve toutefois entachée», pourra être obligé de suivre avec succès «une formation en matière de gestion d'entreprise dispensée par la chambre professionnelle compétente», préalablement à la décision sur l'octroi d'une nouvelle autorisation d'établissement (art. 7).

■ L'établissement

Le législateur resserre aussi les boulons au niveau des exigences relatives à l'établissement dont l'entreprise devra stipuler dans le contexte d'une demande en autorisation d'établissement.

L'article afférent de la nouvelle loi dispose que l'entreprise devra disposer d'un «lieu d'exploitation fixe au Grand-Duché de Luxembourg qui se traduit par:



1. l'existence d'une installation matérielle appropriée, adaptée à la nature et à la dimension des activités poursuivies;
 2. l'existence d'une infrastructure comportant les équipements administratifs ainsi que les équipements et installations techniques nécessaires à l'exercice des activités poursuivies;
 3. l'exercice effectif et permanent de la direction des activités;
 4. la présence régulière du dirigeant;
 5. le fait d'y conserver tous les documents relatifs aux activités, tous les documents comptables et les documents relatifs à la gestion du personnel,
- et pour conclure dans un dernier paragraphe qu'une «domiciliation au sens de la loi modifiée du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés ne constitue pas un établissement au sens» de la loi d'établissement.

Le législateur déclare donc la guerre à tous ceux qui ne recherchent de façon trop évidente que les avantages sociaux et fiscaux de la place, et rien d'autre, donc sans aucune plus-value pour le Luxembourg en retour. Ceux-ci sont donc soit renvoyés à la libre prestation transfrontière, soit contraints à abandonner leurs «infrastructures» de type boîte aux lettres. En ce faisant, le législateur suit aussi une jurisprudence constante en la matière qui s'est opposée à la prolifération de l'établissement des entreprises dans des bureaux partagés ou réduits à un poste de travail «volant» dans un immeuble aux heures d'ouverture imposées, et s'est battu contre certains acteurs qui y voyaient une dénaturation du concept de la domiciliation. Or, ne devrait-on pas s'interroger sur la radicalité de ces exigences, du moins quand elle vise le nombre croissant de jeunes travailleurs intellectuels indépendants, phénomène normal dans une société de services. Ces derniers se déplacent en règle générale chez leurs clients et n'ont en principe besoin d'aucune installation matérielle pour l'exercice de leur activité. Voudrait-ce maintenant dire qu'ils seront dorénavant obligés de prendre en location un bureau cloisonné des quatre côtés et accessible 24h/24h et 7j/7j uniquement pour donner satisfaction à la loi, alors que l'on connaît les prix pratiqués sur le marché de l'immobilier luxembourgeois? On ne peut dès lors qu'espérer que

l'administration se penchera sur cette exigence avec la flexibilité qui s'impose vis-à-vis de tels groupes d'acteurs.

■ Le champ d'application de la loi et les qualifications professionnelles requises

Au vu de l'article 1^{er} de la loi du 2 septembre 2011, ce sont les activités indépendantes dans le domaine du commerce, de l'artisanat, de l'industrie ou des professions libérales qui sont touchées par le droit d'établissement. Le périmètre n'a pas fondamentalement changé, abstraction faite de l'introduction du nouveau groupe de professions libérales dans l'intérêt des conseils disposant d'une spécialisation du type postsecondaire, cf. la consécration de la profession d'urbaniste-aménageur.

Le commerce

Est entendu par **commerce**, l'ensemble des activités économiques qui consistent à réaliser des actes de commerce au sens du Code de commerce, à l'exception des activités industrielles et des services relevant de la liste des activités artisanales. Il s'agit en premier lieu des branches commerciales de détail, puis de leur corollaire au niveau des grossistes, mais aussi, en définitive, de toutes les entremises dans la circulation des richesses entre producteurs et consommateurs, en incluant les prestations de services commerciaux, tout en excluant les prestations de services à caractère intellectuel prédominant. A noter toutefois que les sociétés du type holding qui se bornent à la prise de participations dans d'autres sociétés, ne réalisent de ce fait pas des actes de commerce et ne sont donc pas soumises à autorisation d'établissement. La nouvelle loi tire de même bien au clair, que les services qu'une entreprise fournit à d'autres entreprises appartenant au même groupe d'entreprises (prestations intra-groupe) ne requièrent pas non plus d'autorisation d'établissement (art. 30).

La qualification professionnelle pour accéder au commerce non autrement réglementé (art. 8) résulte dorénavant

- soit de la possession d'un diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) au sens de la loi du 19 décembre 2008 portant réforme de la formation professionnelle ou de tout autre titre de

formation reconnu au moins comme équivalent;

- soit de l'accomplissement d'une pratique professionnelle licite de trois années;
- soit de l'accomplissement avec succès d'une formation accélérée portant sur certaines matières importantes en matière de gestion d'entreprise, tel que le droit du travail et le droit social, le droit de l'entreprise, la création et l'organisation de l'entreprise, le calcul des salaires, le calcul du prix de revient, la comptabilité, la gestion du personnel et la communication de l'entreprise.

En rendant suffisants respectivement une formation professionnelle du type DAP dans un quelconque domaine et une pratique professionnelle de 3 ans dans un quelconque secteur, les auteurs de la loi du 2 septembre 2011 viennent donc de consacrer en quelque sorte le principe de la «Lebenserfahrung» en tant que qualification professionnelle suffisante pour l'accès à l'indépendance dans le commerce non autrement réglementé. Seule la personne qui ne pourra pas se prévaloir d'une telle «expérience de la vie» devra donc bon gré mal gré se soumettre à une «formation accélérée». Il semble dès lors difficilement concevable qu'une formation accélérée puisse continuer à prendre l'ampleur d'un perfectionnement dans les matières telles qu'énumérées par la loi, alors que le ticket d'entrée de base est largement rabaisé par rapport à ce que le législateur de la réforme de 2004 avait encore en tête. Il s'ensuit donc que la *Luxembourg School for Commerce* (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, prévoit d'offrir dans le futur une simple initiation à la gestion d'entreprise pour les candidats à l'indépendance démunis d'une formation initiale permettant d'emblée l'accès au commerce. En dehors des traditionnels cours du soir, une telle formation sera aussi dispensée en cours du jour sur une seule et unique semaine.

Le commerce spécialement réglementé

Le législateur avait déjà par le passé régulièrement pris soin de préciser certains commerces qui, en raison de leur importance ou de la nature des activités déployées, nécessitent de son avis un

encadrement particulier, soit directement au sein de la loi d'établissement, soit à travers une loi spéciale: **le commerce spécialement réglementé**. La réglementation spéciale consiste soit en l'exigence de qualifications professionnelles supplémentaires, soit dans la présence de capacités supplémentaires, soit des deux à la fois. La nouvelle loi n'apporte aucune modification à l'existant en ce que continuent à être visés directement par la nouvelle loi d'établissement les 3 professions de l'immobilier ainsi que la gestion d'un organisme de formation professionnelle continue, abstraction faite du secteur de l'Horeca.

Secteur Horeca

L'article 9 de la loi du 2 septembre 2011 vise les exploitants d'un débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées, d'un établissement de restauration et d'un établissement d'hébergement. Pourront dès lors accéder à ces branches, les candidats disposant des qualifications requises pour l'accès au commerce non autrement réglementé (art. 8 ci-avant), avec l'obligation de les parfaire en suivant une formation accélérée portant sur les règles générales d'hygiène et de sécurité des denrées alimentaires (HACCP). Contrairement à ce qui fut jusqu'à présent la règle, une personne ayant travaillé en tant que «serveur» dans un «café» pendant une seule année ne pourra plus se prévaloir de compétences suffisantes; idem pour l'aide cuisinier ayant travaillé pendant deux années dans la cuisine d'un restaurant dûment autorisé. Si elles manquent d'une expérience salariée de minimum 3 ans ou d'une formation du type DAP, ces personnes devront donc non seulement suivre la formation accélérée du type «initiation au commerce» dispensée par la LSC mais également se former en matière de HACCP. Cette dernière formation sera elle aussi offerte par la LSC, en étroite coopération avec la fédération HORESCA. Il est pourtant prévu de maintenir les formations traditionnelles à l'attention des candidats à l'indépendance dans le secteur Horeca de sorte que les intéressés pourront toujours suivre une seule et unique formation leur permettant dès lors d'avoir accès au commerce non autrement réglementé et aux métiers de l'Horeca.

Notons que la refonte du droit des concessions de cabaretage (licences permettant le débit de boissons alcoolisées) est toujours en cours. Un premier projet a été rejeté par le Conseil d'Etat. Il est prévu de supprimer le contingentement actuel de sorte qu'une concession de cabaretage devrait devenir accessible à tout intéressé contre paiement d'un droit administratif. Le montant d'un tel droit administratif ainsi que l'encadrement légal quant à la durée de validité et la possibilité de transfert de la licence sont entre autre les pierres d'achoppement.

Agents immobiliers, administrateurs de biens, syndics de copropriétés et promoteurs immobiliers

La qualification professionnelle des agents immobiliers, administrateurs de biens, syndics de copropriétés ainsi que des promoteurs immobiliers résulte à nouveau de la présence dans le chef du candidat à l'indépendance des qualifications requises pour l'accès au commerce non autrement réglementé (art. 8 ci-avant), complétée par une formation accélérée portant sur la déontologie professionnelle et la législation luxembourgeoise relative aux professions de l'immobilier. Pour ce qui est de cette formation accélérée, le législateur a maintenant intégré un volet portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

Le législateur a de même apporté une certaine précision en ce qu'il procède maintenant à une distinction claire et nette entre «administrateur de biens», d'un côté, et «syndic de copropriétés», de l'autre, alors que la loi abrogée avait encore véhiculé, par l'utilisation d'un trait d'union, l'impression de vouloir réglementer une seule profession, celle de «syndic-administrateur de biens». Conforme à sa volonté de donner une définition des concepts auxquels la loi fait référence la loi, le législateur en apporte une première fois une définition (art. 2): est entendu par «administrateur de biens», l'activité consistant à gérer pour compte d'un ou de plusieurs propriétaires un ou plusieurs immeubles sur base d'un mandat, tandis que le «syndic de copropriétés» représente le syndicat des copropriétaires sur base de la législation sur les copropriétés. Quand le dernier mandat s'apparente à un mandat légal, alors le premier est purement civil.

De plus, le législateur a supprimé dans le nouveau texte l'exigence ayant jusqu'alors touché les «administrateurs de biens-syndics de copropriétés» quant «à la justification d'une garantie financière d'un montant d'au moins 10.000 EUR et couvrant le risque en relation avec le remboursement de fonds... qui leur sont confiés.» Cette disposition est d'ailleurs toujours restée lettre morte.

Il en est autrement pour les assurances «responsabilité civile professionnelle», qui restent obligatoire pour toutes les professions de l'immobilier.

Les dérogations en faveur de certaines personnes, tel que le copropriétaire qui s'occupe de la gestion de «sa» copropriété, restent inchangées.

Gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continu

L'activité commerciale de gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue n'est pas affectée par la réforme et l'autorisation continuera donc d'être fonction d'un avis positif du ministre ayant la formation professionnelle dans ses attributions. Le législateur a toutefois pris soin de supprimer dans la nouvelle loi la référence à un règlement grand-ducal appelé à fixer les conditions d'honorabilité et de qualification professionnelles requises pour l'exercice de cette activité. Il est donc bien tiré au clair que le candidat devra cumuler les conditions imposées pour l'accès au commerce non autrement réglementé et les exigences spécifiques relevant du ministère en charge de la formation professionnelle.

Transport de marchandises

Le transport de marchandises avec des véhicules automoteurs dont la masse maximale autorisée ne dépasse pas 3,5 tonnes ainsi que le transport de voyageurs avec des véhicules automoteurs pouvant transporter au maximum 9 personnes, chauffeur inclus, peuvent toujours être exercés sur base d'une autorisation d'établissement pour le commerce non autrement réglementé (art. 8 ci-en haut).

Le «**grand transport**», à savoir le transport de marchandises ou de voyageurs par route avec des véhicules dépassant ces plafonds (+3,5 to MMA ou +9 voyageurs), de même que l'exploitation d'une **agence de voyages**, d'une

LES NOCTURNES de L'Espace Entreprises

Votre conseil personnalisé gratuit
après les heures de bureau !

Vous avez besoin de conseils dans votre projet de création, développement ou reprise d'entreprise?

Les conseillers de l'Espace Entreprises vous accueillent deux fois par mois de 17h00 à 20h00 sur rendez-vous.

FISCALITÉ

FINANCEMENT

TRANSMISSION

CRÉATION

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Prochaine nocturne:
jeudi 27 octobre à l'Espace Entreprises
de la Chambre de Commerce.
Inscriptions obligatoires et renseignements sur
www.espace-entreprises.lu

ESPACE  **ENTREPRISES**

entreprise de travail intérimaire ou d'une **entreprise de gardiennage et de surveillance** continuent à relever du commerce spécialement réglementé par des lois particulières et ne sont pas touchées par la réforme.

Il en est autrement pour les pépiniéristes paysagistes et horticulteurs fleuristes qui devraient être regroupés au sein d'une seule et unique activité et rattachés à l'artisanat en tant qu'entrepreneurs paysagistes; c'est la proposition des Classes moyennes dans leur projet de règlement grand-ducal en vue de l'établissement de la liste des activités artisanales et de leur champ d'application.

■ Les grandes surfaces

Les **grandes surfaces** ont toujours constitué un enjeu particulier dans le cadre des réformes subséquentes du droit d'établissement.

Le législateur entreprend dans l'article destiné à la définition des concepts et terminologies utilisés tout au long de la nouvelle loi de donner une définition de «centre commercial», de «surface commerciale», de «surface de vente» et d'«autorisation particulière» (art. 2 n° 7, 8, 30 et 31).

Cette fois-ci, l'enjeu consistait à se conformer à l'article 14 de la Directive «services» interdisant aux Etats membres de l'Union européenne, de subordonner le développement – la création, l'extension, la reprise, le transfert ou le changement des branches – des grandes surfaces à l'application d'un test économique.

Selon la loi d'établissement du 28 décembre 1988, la demande en autorisation particulière pour les projets dont la surface de vente était projetée pour plus de 2.000 m² devait être accompagnée d'une étude de marché par laquelle le requérant devait essayer d'apporter la preuve que son projet ne compromettrait pas l'équilibre économique existant dans la ou les branches commerciales principales concernées sur le plan national, régional ou communal, suivant le projet.

Le législateur a maintenant opté dans un chapitre dédié – chapitre 6 du Titre 1^{er} – de la nouvelle loi d'établissement pour la «surface commerciale dont la surface de vente est supérieure à 400 m²» à un recours à des exigences relevant de «l'aménagement

du territoire, de la qualité de l'urbanisme et de la protection des consommateurs.» Aux vœux de l'article 35 (2) 2), ils «doivent en particulier contribuer au rééquilibrage des agglomérations par le développement des activités en centre-ville et dans les zones urbaines.»

Or, tout ceci n'engage apparemment pas la commission d'équipement commerciale, laquelle est à nouveau appelée à conseiller le ministre dans ses décisions, alors que l'article 35 (4) pose clairement que «la commission d'équipement commercial se prononce sur les effets du projet en matière d'aménagement du territoire et de développement durable». Et de continuer que constituent dorénavant «les critères d'évaluation...:

- a) l'effet du projet, compte tenu de son offre commerciale, sur la structuration de la centralité nationale et régionale telle que poursuivie à travers le système des centres de développement et d'attraction...;
- b) l'effet du projet sur les flux de transport et son insertion dans les réseaux de transports collectifs. Le projet doit comporter un concept de service minimal en matière de transports collectifs, permettant un accès facile et rapide au site;
- c) la conformité du projet au cadre législatif et réglementaire en matière d'aménagement du territoire et en particulier sa conformité au plan directeur sectoriel «zones d'activités économiques.»

A première vue, tous ces critères d'évaluation, semblent être tellement vagues et peu clairs que leur latitude d'interprétation ne peut jouer qu'en faveur d'un seul acteur: l'administration! Malheureusement aucune définition dans le texte ne permet d'éclairer le justiciable à ce sujet. L'exposé des motifs n'est du reste pas détaillé en la matière. Etant donné la difficulté d'interprétation des critères d'évaluation, un demandeur d'une autorisation particulière ne saura finalement jamais d'avance s'il remplit l'ensemble des critères ou pas, ce qui entraîne une insécurité juridique non négligeable. La question semble donc pertinente de savoir comment statueront les juridictions administratives suite à un refus de demande: plutôt en faveur du demandeur d'autorisation?

Finalement, toute demande en autorisation particulière est dorénavant assujettie à une taxe administrative dont le montant, calculé en fonction de la surface commerciale exploitée, ne pourra excéder 500 EUR par mètre carré.

■ L'industrie

C'est ensuite l'**industrie** qui est visée par la loi. La nouvelle loi en donne une première fois une définition: est entendu par industrie, l'ensemble des activités économiques qui consistent à produire des marchandises avec des moyens de production standardisés ou automatisés, par opposition à l'artisanat qui est une activité à caractère manuel sans mise en œuvre de processus automatisés. Pour l'exercice d'une qualification industrielle, une qualification professionnelle n'est pas requise.

■ Les professions libérales

Viennent alors les prestataires à caractère intellectuel prépondérant que le législateur soumet à autorisation ministérielle préalable à titre de **professions libérales**: les architectes, ingénieurs, experts-comptables, comptables, conseils économiques, géomètres et conseils en propriété industrielle.

A quelques exceptions près, le législateur n'a pas apporté des changements fondamentaux à ces professions. Le législateur a profité de l'occasion pour aligner la dénomination des diplômes universitaires sur le système de Bologne lequel se base sur un système décliné en Bachelor (BAC+3), Master (BAC+5) et Doctorat (BAC+8). Les diplômes et certificats d'enseignement supérieur visés par les dispositions relatives aux professions libérales devront toujours être inscrits au registre des diplômes, actuellement tenu auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (art. 27). Sans une telle inscription, par laquelle est visée la protection des titres d'enseignement supérieur, le candidat ne pourra pas apporter la preuve de la présence de connaissances académiques dans son chef.

Pour ce qui est des changements d'une certaine importance apportés par la nouvelle loi d'établissement aux professions libérales, l'expertise-comptable sera dorénavant ouverte aux détenteurs d'un bachelor en droit des affaires ou de son équivalent, alors que par le passé uniquement la possession d'un grade en

études économiques permettait d'entamer une pratique professionnelle et de se soumettre au test d'aptitude.

Du reste, le législateur a tenu à préciser et à délimiter dans la mesure du possible les champs d'activités des comptable (art. 1 n° 11) et expert-comptable (art. 1 n° 17), professions qui se trouvent déjà au cœur de la loi du 29 juin 1999 portant organisation de la profession d'expert-comptable. Ladite loi s'adresse aux comptables en tant que «professionnels de la comptabilité» et n'opère qu'une distinction *rationae valoris*, et non *rationae materiae*, entre l'expert et le «simple» comptable. La loi d'établissement définit maintenant le comptable comme celui exerçant une profession libérale consistant «à réaliser, dans les limites posées par la législation relative à la profession d'expert-comptable, pour le compte de tiers, l'organisation des services comptables et le conseil en ces matières, l'ouverture, la tenue, la centralisation et la clôture des écritures comptables propres à l'établissement des comptes, la détermination des résultats et la rédaction des comptes annuels dans la forme requise par les dispositions légales en la matière.» L'expert-comptable est quant à lui de surcroît appelé «à analyser, par les procédés de la technique comptable, la situation et le fonctionnement des entreprises et organismes sous leurs différents aspects économiques et financiers, ..., à domicilier des sociétés, à effectuer tous les services en matière de décomptes des salaires et de secrétariat social, à donner des conseils en matière fiscale et établir les déclarations fiscales ou effectuer le contrôle contractuel des comptes.» A lire cette définition, l'idée pourrait s'imposer que le législateur du droit d'établissement a voulu réduire le comptable au rôle d'un «simple» technicien de la comptabilité, tandis que les analyses et le conseil intellectuel devraient être considérés comme étant les prérogatives du seul expert-comptable. Indépendamment de certaines réflexions d'ordre purement juridique, la pratique devrait de toute évidence en rester une autre. Du reste, il semble que l'énumération des activités du type décompte des salaires, secrétariat social ou encore établissement des déclarations fiscales soient perçues par le législateur du droit d'établissement comme des interventions de nature commerciale de sorte que dans l'optique de ce dernier il s'im-

posait plutôt de tirer explicitement au clair qu'une profession libérale organisée au sein d'un ordre tel que l'ordre des experts-comptables puisse se livrer à de telles activités, alors que la déontologie leur interdirait l'exercice d'activités de nature commerciale. Il n'est donc nullement dit que le «simple» comptable ne puisse se livrer lui aussi à de tels services, éventuellement sous la couverture supplémentaire d'une autorisation d'établissement pour le commerce non autrement réglementé. Une telle approche ne lui est d'ailleurs pas interdite à la lumière du fait que les comptables ne sont pas organisés au sein d'un ordre et de ce fait ne sont soumis à des obligations déontologiques spécifiques.

L'urbaniste/aménageur

La loi du 2 septembre 2011 apporte par contre une nouveauté pour les professionnels organisés au sein de l'ordre des architectes et ingénieurs conseils. Le législateur vient d'introduire la profession libérale d'**urbaniste/aménageur** qu'il définit (art. 1 n° 33) comme étant l'activité libérale «consistant à élaborer un concept d'organisation complète, cohérente et intégrée des territoires et espaces naturels ruraux ou urbains dans le respect de l'intérêt général et de la recherche d'équilibres territoriaux.» Pourra accéder à cette profession le détenteur d'un master en urbanisme ou en aménagement du territoire ou de son équivalent. De plus, est reconnue équivalente une formation du type master (ou de son équivalent) dans un «autre domaine apparenté ayant trait à l'organisation du territoire et complétée par une formation d'une durée d'au moins un an, spécifique à l'urbanisme ou à l'aménagement du territoire.» Pourront donc dorénavant prétendre à cette profession des spécialistes non nécessairement issus des domaines de l'architecture, mais aussi – à titre d'exemple – les détenteurs d'un master en géographie pourvu qu'ils puissent se prévaloir d'une formation supplémentaire spécifique à l'urbanisme ou à l'aménagement du territoire, à moins qu'ils n'aient déjà acquis une telle spécialisation dans le courant de leurs études générales. Postérieurement à ces études, tout futur urbaniste/aménageur devra accomplir une pratique professionnelle de deux ans auprès d'un urbaniste/aménageur établi.



La nouvelle loi d'établissement a finalement retravaillé le libellé de la profession des paysagistes laquelle est maintenant celle de **l'architecte-paysagiste** ou de **l'ingénieur-paysagiste**.

La profession de conseil

La réforme vient finalement de procéder à un raffermissement des qualifications requises pour la profession de **conseil en propriété industrielle** (art. 25). Alors que la loi d'établissement de 1988 n'exigeait qu'un stage de 12 mois, la réforme impose l'accomplissement «d'une pratique professionnelle effective de trois ans auprès d'un conseil en propriété industrielle agréé» dans un Etat membre. L'examen final auquel le candidat devra toujours se soumettre portera maintenant uniquement sur la «législation luxembourgeoise relative aux brevets d'invention et la Convention Benelux en matière de propriété intellectuelle...»

La grande originalité de la réforme réside cependant dans l'introduction d'un nouveau groupe de professions libérales, les conseils dans une spécificité académique non autrement adressée dans le contexte d'une profession libérale réglementée. La qualification professionnelle requise pour accéder à la

profession de conseil (art. 24) «résulte de la possession d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec succès d'un bachelors ou de son équivalent.» Le détenteur d'un bachelors en biologie pourra ainsi se voir octroyer une autorisation à titre de «conseil en biologie», alors que l'activité n'est pas visée par le droit d'établissement. Il en est autrement pour le détenteur d'un master en sciences juridiques qui se verra refuser sa demande en octroi d'une autorisation pour le «conseil juridique», alors que cette profession est spécialement réglementée et l'activité dévolue aux professionnels inscrits au barreau.

■ L'artisanat

C'est enfin l'**artisanat** qui est visé par la loi. Le législateur introduit maintenant une nouvelle distinction entre les métiers principaux et les métiers secondaires, qu'il prévoit de regrouper dorénavant au sein de deux listes distinctes: la liste A) et la liste B). Les métiers de la liste A) continuent à requérir en principe une qualification du type «brevet de maîtrise», tandis que les métiers de la liste B) peuvent être exercés sur base d'une qualification moindre, en premier lieu des diplômes d'aptitude professionnelle (DAP).

A l'heure de la mise sous impression de la présente édition du *MERKUR*, le législateur n'avait toutefois pas encore publié le nouveau règlement grand-ducal. A lire les projets, le législateur prévoit, dans un premier temps, de décliner l'artisanat en différents métiers et de les regrouper ensuite en plusieurs groupes artisanaux que sont:

- les métiers de l'alimentation;
- les métiers de la mode, de la santé et de l'hygiène;
- les métiers de la mécanique;
- les métiers de la construction;
- les métiers de la communication, du multimédia et du spectacle;
- les métiers divers.

Pour ce qui est des intérêts plus spécifiques de la Chambre de Commerce, le projet de règlement grand-ducal prévoit de supprimer les activités commerciales du pépiniériste paysagiste et de l'horticulteur fleuriste au profit de l'activité artisanale d'entrepreneur paysagiste. De

plus, il est prévu d'introduire l'activité de cordonnier-réparateur en tant que métier du type B, activité consistant en la «réparation et transformation à la main ou la machine de chaussures de tout genre» et «d'entretien de chaussures». Ceci pourrait avoir comme conséquence que tous ceux qui se livrent à l'heure actuelle à de menues remises en état de chaussures dans les galeries marchandes des grandes surfaces sous la couverture d'une autorisation d'établissement pour le commerce, deviennent des entreprises artisanales. Il en est de même pour les fleuristes dont l'activité est décrite comme consistant en la «réalisation de gerbes, de bouquets, de couronnes, d'arrangements, de décors de tables et de tous autres travaux floraux créatifs et esthétiques dans le respect des styles et des techniques.» De l'avis de la Chambre de Commerce, toutes les entreprises vendant des fleurs seraient visées par cette nouvelle activité artisanale, étant donné qu'elles sont toutes susceptibles de faire un bouquet sur demande du client. A l'heure actuelle, l'activité de fleuriste est une activité purement commerciale. La Chambre de Commerce n'est évidemment aucunement favorable à de telles évolutions. Le Conseil d'Etat devra prochainement prendre position, et le Gouvernement trancher sur les points litigieux.

■ Procédure administrative et délais: l'absence de décision vaudra autorisation

Le ministère des Classes moyennes et du Tourisme reste la porte d'entrée pour toutes les demandes en autorisation d'établissement. L'autorisation d'établissement est délivrée sur demande après une instruction administrative, maintenant sans qu'un «avis motivé d'une commission» soit requis. A la lumière des exigences posées par le législateur européen, la nouvelle loi d'établissement a donc supprimé la «commission des autorisations», par le passé appelée à consulter le ministre dans ses décisions.

L'administration est dorénavant obligée d'accuser réception du dossier de demande en autorisation dans les plus brefs délais, au plus tard endéans un mois et d'informer le requérant de tout document éventuellement manquant (art. 31 (1)). La procédure d'instruction est achevée au plus tard endéans les trois mois de la réception du dossier complet (art. 31 (2)). Il convient toutefois de

souligner que dans la pratique, les dossiers sont généralement traités endéans une semaine, pourvu que le dossier soit complet.

La grande innovation en matière de simplification administrative, est sans aucun doute l'introduction du principe que l'absence de décision dans les délais impartis par la loi vaudra autorisation tacite. Cette revendication du législateur communautaire dans le contexte de la Directive «services», vaudra dans le futur pour toutes les demandes en autorisation, en incluant donc les «autorisations particulières pour les grandes surfaces (art. 31 (4) et art. 35 (8)).

De plus, le Gouvernement présentera sous peu son nouveau «guichet unique virtuel» accessible par l'URL www.guichet.lu, doté d'une plate-forme transactionnelle permettant l'introduction d'une demande de façon dématérialisée et à distance pourvu que le demandeur puisse s'identifier par un certificat électronique LuxTrust.

A l'heure actuelle, le requérant pourra déjà s'adresser au «guichet unique physique» de la Chambre de Commerce, l'Espace Entreprises, et le mandater aux fins d'introduction et de suivi de sa demande en autorisation d'établissement. Le demandeur pourra dans ce cas contacter l'Espace Entreprises à travers le site www.espace-entreprises.lu et introduire les documents requis par voie électronique. L'Espace Entreprises soumettra ensuite la documentation en matière de demande en autorisation d'établissement via le guichet unique virtuel de l'Etat moyennant sa propre clef LuxTrust.

L'introduction peut aussi se faire via support papier, soit directement auprès des services du ministère des Classes moyennes et du Tourisme (www.mcm.public.lu), soit par envoi postal.

Dans sa demande – soumise à un droit de timbre –, le requérant devra indiquer de manière concise, mais toutefois précise, les activités que l'entreprise envisage d'exercer.

Pour prouver sa qualification professionnelle, le requérant devra soumettre des pièces probantes, des copies simples étant suffisantes depuis une réforme récente. Les pièces doivent toutefois toujours être produites en langue allemande ou française.

Outre les documents permettant le contrôle de l'honorabilité professionnelle,

la demande devra indiquer l'adresse de l'entreprise et apporter les preuves quant à l'existence d'un établissement tel qu'exigé par la loi d'établissement.

Lorsque, pour des motifs légitimes, le demandeur ne dispose pas encore d'un établissement tel que légalement requis, il pourra demander à rapporter la preuve de l'établissement seulement après qu'une décision de principe a été prise au sujet des autres conditions requises par la loi d'établissement.

Sont soumis à une nouvelle autorisation les changements ou extensions à apporter à l'objet de l'entreprise à laquelle l'autorisation a été délivrée ainsi que les changements concernant les dirigeants de l'entreprise.

Le changement de l'établissement ainsi que les modifications relatives à la dénomination ou la forme juridique de l'entreprise ne sont quant à eux que soumis à une simple notification dans le délai d'un mois. Il en est de même pour l'ouverture de succursales.

Le ministère doit être informé du départ du dirigeant dans le délai d'un mois. Une autorisation provisoire, valable pour six mois, pourra alors être accordée, afin de permettre l'engagement d'une personne qualifiée remplissant les conditions légales. Cette autorisation provisoire peut être renouvelée une seule fois, pour une durée maximale de six mois.

En cas de décès, d'invalidité professionnelle, d'incapacité dûment constatée ou de départ à la retraite du diri-

geant d'une entreprise relevant du secteur commercial ou d'une activité artisanale du type B), l'autorisation peut être transférée au conjoint, à un descendant, à un ascendant ou à un collatéral ou bien encore à un allié jusqu'au troisième degré. Il en est autrement pour les métiers de type A) pour lesquels l'autorisation n'est octroyée qu'à titre provisoire sur une durée de deux ou cinq années. Dans le premier cas de figure, le bénéficiaire de l'autorisation provisoire – le conjoint ou un ascendant – est obligé d'occuper un préposé remplissant les conditions dans le délai de deux ans, et, dans le deuxième cas de figure, le bénéficiaire – le conjoint, un ascendant, un descendant, un collatéral ou allié jusqu'au 3^e degré, mais aussi une personne ayant été occupée pendant au moins 10 ans au sein de l'entreprise concernée – doit lui-même acquérir la qualification requise pour le métier exercé par l'entreprise dans le délai de cinq ans.

La durée de l'autorisation est en principe illimitée. Elle perd cependant sa validité en cas de non-usage pendant plus de deux ans, à compter de la date d'octroi ou s'il y a eu cessation volontaire de l'activité pendant le même délai. L'autorisation est refusée ou peut être révoquée pour motifs graves.

L'autorisation d'établissement octroyée à un commerçant ou à un artisan comprend le droit d'exercer les activités ainsi autorisées sur les foires et marchés et dans les lieux publics.

Une autorisation d'établissement est pourtant requise pour le commerçant qui veut limiter son activité aux seuls foires et marchés et qui, de ce fait, ne dispose pas nécessairement d'un établissement stable.

Par ailleurs, l'autorisation d'établissement octroyée à un artisan comprend également le droit de se livrer à une activité de commerce des articles et produits en rapport avec le métier exercé. Pour les commerçants, l'autorisation d'établissement comprend aussi la faculté d'appliquer aux articles faisant l'objet du commerce autorisé les manutentions normales que comportent la vente, la mise et la remise à l'état, à l'exception des réparations artisanales proprement dites.

La réforme du droit d'établissement a aussi apporté une modification importante au niveau de la loi du 16 juillet 1987 concernant le colportage, la vente ambulante, l'étalage de marchandises et la sollicitation de commandes. N'est dès lors plus considéré comme colportage, la livraison à domicile de marchandises commandées ou achetées auprès d'une entreprise établie dans l'Union européenne. De plus, les entreprises établies au Luxembourg ou dans un autre Etat membre pourront vendre leurs marchandises à partir d'un véhicule circulant dans les localités, pourvu que les stationnements soient limités au temps nécessaire pour l'approvisionnement du voisinage immédiat. ■

La réforme du droit d'établissement: l'avis de la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce salue évidemment le fait que la nouvelle loi d'établissement ait supprimé la discrimination à rebours au détriment des ressortissants luxembourgeois en adaptant la loi nationale au cadre légal européen.

De manière générale, la Chambre de Commerce regrette toutefois que la loi continue à exiger une autorisation ministérielle préalablement au lancement d'une activité commerciale non spécialement réglementée.

D'autres pays, dont certains Etats membres de l'Union européenne, se contentent – pour les activités qui ne génèrent aucune nuisance particulière – d'un simple système de notification du démarrage à effectuer auprès d'une administration, soit communale, soit étatique.

Le législateur européen avait pourtant imposé aux Etats membres de procéder à un examen des procédures d'autorisation existantes sur fond de toile d'une Directive «services» qui pose que «les Etats membres ne peuvent subordonner l'accès à une activité de service et son exercice à un régime d'autorisation que si... la nécessité d'un régime d'autorisation est justifiée par une raison impérieuse d'intérêt général... (et) l'objectif poursuivi ne peut pas être réalisé par une mesure moins contraignante...».

Chaque Etat membre était dès lors tenu de limiter au strict nécessaire les régimes d'autorisation en respectant scrupuleusement les critères retenus. A cette fin chaque Etat membre devait procéder à un *screening* détaillé de ses différents régimes d'autorisation et expliquer à la lumière des critères retenus par le législateur européen pourquoi on soumet précisément telle ou telle activité à une autorisation gouvernementale préalable. Cet exercice n'a pas été réalisé en l'espèce.

Ceci est regrettable!

La Chambre de Commerce estime pourtant qu'il fallait effectivement tenir compte de certaines spécificités luxembourgeoises. Les autorisations d'établissement alimentent en effet auprès du ministère des Classes moyennes et du Tourisme un répertoire unique en ce genre au Luxembourg. Dans ce répertoire convergent les informations relatives à l'identification de pratiquement tous les acteurs économiques, les entités légales et sites qu'ils exploitent, l'objet qu'ils recherchent ainsi que les qualifications et autorisations dont ils disposent. A défaut d'existence d'une «banque carrefour des données» qui centralise toutes ces informations relatives à l'ensemble des acteurs économiques, il serait inopportun et même contre-productif de vouloir exiger une suppression pure et simple du régime des autorisations d'établissement. Or, du moins pour le commerce non spécialement réglementé le remplacement d'une telle exigence par un système basé sur de simples notifications est tout à fait concevable déjà à l'heure actuelle, et aurait autrement marqué le passage dans une nouvelle ère.

En revanche, la Chambre de Commerce estime qu'il existe pour certaines activités des raisons impérieuses d'intérêt général, qui justifient le maintien du régime d'autorisation d'établissement basé, entre autres, sur l'exigence de qualifications professionnelles. Ces raisons impérieuses d'intérêt général peuvent être variées conformément à la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne. Elles sont notamment relatives à l'ordre public, la sécurité publique, la santé publique, la protection des destinataires de services, la protection des consommateurs et la protection des travailleurs. C'est dans ce cadre que la Chambre de Commerce souscrit aux conditions requises afin d'obtenir une autorisation d'établissement en matière de commerce dit spécialement réglementé.

La Chambre de Commerce continue de même à considérer les connaissances en matière de gestion d'entreprise comme un élément qui fait le succès de l'entrepreneur; il n'est certes pas le seul élément à prendre en compte, mais revêt tout de même une importance singulière.

La Chambre de Commerce ne peut par contre pas soutenir le législateur dans le nouvel agencement des dispositions relatives à l'honorabilité professionnelle du dirigeant, plus particulièrement pour ce qui est des automatismes qui imposent dès lors au ministre d'entamer une procédure de révocation dans les cas énumérés dans la loi.

Il en est de même pour les exigences entourant l'établissement d'une entreprise. Les Classes moyennes disposeront dorénavant aussi à ce sujet d'un pouvoir d'appréciation à la limite de l'admissible.

La Chambre de Commerce ne peut donc qu'espérer que l'administration ministérielle saura faire preuve de sagesse dans l'application des textes, ce d'autant plus que les représentants du patronat ne pourront plus défendre les intérêts des acteurs économiques au sein d'une commission consultative, abolie dans le cadre de la réforme.



6 septembre 2011

Une délégation parlementaire koweïtienne reçue à la Chambre de Commerce



La délégation parlementaire koweïtienne a été accueillie à la Chambre de Commerce par son directeur général, Pierre Gramegna, pour une réunion de travail

Une délégation parlementaire koweïtienne constituée de six députés, et menée par

Mubarak B. Al-Kherainej, président du groupe d'amitié interparlementaire Koweït-Luxembourg et président de la

commission affaires étrangères au parlement koweïtien a été reçue par Pierre Gramegna, directeur de la Chambre de Commerce, dans le cadre d'une réunion de travail.

Il s'agit de la sixième visite parlementaire koweïtienne en vingt ans. La dernière en date remontait à 2006. Le Koweït est déjà présent au Luxembourg via la société Kuwait Petroleum Corporation et un réseau d'environ 40 stations-services Q8 réparties sur le territoire. 90 % des recettes publiques koweïtiennes proviennent du pétrole. Les deux pays ont signé une convention de non-double imposition en décembre 2007. La population de cet Etat du Golfe persique, envahi par l'Irak en 1990, compte 2,6 millions d'habitants.

22 septembre 2011

Création du Belgian Business Club in Luxembourg



(de g. à d.) Etienne de Callataj, chef économiste de la Banque Degroof, Geert De Bruyne, directeur général de la Banque Degroof Luxembourg et Marc Willem, président de l'Union Royale Belge

«Rassembler, échanger et se connaître pour mieux travailler ensemble», telle est l'ambition affichée du nouveau Belgian Business Club in Luxembourg (BBCL), lancé le 22 septembre 2011 devant un parterre de plus de 250 personnes dans le cadre historique du château de Septfontaines (Villeroy et Boch). Créé à l'initiative de l'Union Royale Belge, une institution centenaire présidée par Marc Willem, le nouveau BBCL a pour objectif de rassembler les décideurs et entrepreneurs belges, luxembourgeois ainsi que ceux de la Grande Région, dans le cadre d'événements, afin de favoriser les rencontres et l'effet réseau.

Pour alimenter les échanges entre ses membres, le BBCL envisage d'organiser un cycle de conférences annuelles, dont la première a eu lieu dans le cadre du lancement du BBCL. L'orateur convié, Etienne de Callataj, chef économiste

Plus vite à destination. Plus longtemps entre les pleins.

Le nouvel Actros. La nouvelle dimension de la rentabilité.

Jusqu'à 6% en version Euro V et 3% en Euro VI – telles sont les économies de carburant que le nouvel Actros vous permet de réaliser, mètre après mètre, grâce à ses nombreuses innovations technologiques. Mais ce n'est pas tout : le système télématique FleetBoard® installé de série peut vous faire économiser 10% de carburant supplémentaires. Pour bénéficier de cette rentabilité unique, contactez votre distributeur Mercedes-Benz ou consultez le site www.mercedes-benz.lu/le-nouvel-actros

BLUE EFFICIENCY
POWER

Une marque du groupe Daimler



125! ans d'innovation



Mercedes-Benz
Trucks you can trust

de la banque Degroof, a proposé une mise en parallèle de la situation politico-économique de la Belgique et de la zone euro, affirmant que pour surmonter la crise financière actuelle, les états devaient trouver le juste équilibre entre «responsabilisation et solidarité» et qu'ils devaient mettre en œuvre des

réformes dans un esprit de convergence. Etienne de Callataÿ a tenu également à souligner que cette solidarité européenne ne devait en aucun cas encourager les mauvais comportements sous prétexte de cette solidarité, d'où la raison d'être du volet responsabilisation. A l'issue de la conférence, les discussions animées se

sont prolongées lors d'un networking-cocktail jusque tard dans la soirée. Fort de ce premier succès et de l'intérêt qu'il a suscité auprès des participants, le but est maintenant de pérenniser ce type de rencontre. Pour plus d'informations: www.urb-bkv.lu.

C'est avec grande tristesse que les membres élus et tous les collaborateurs de la Chambre de Commerce ont appris le décès de

Monsieur Emmanuel Tesch

Président de la Chambre de Commerce de 1974 à 1992



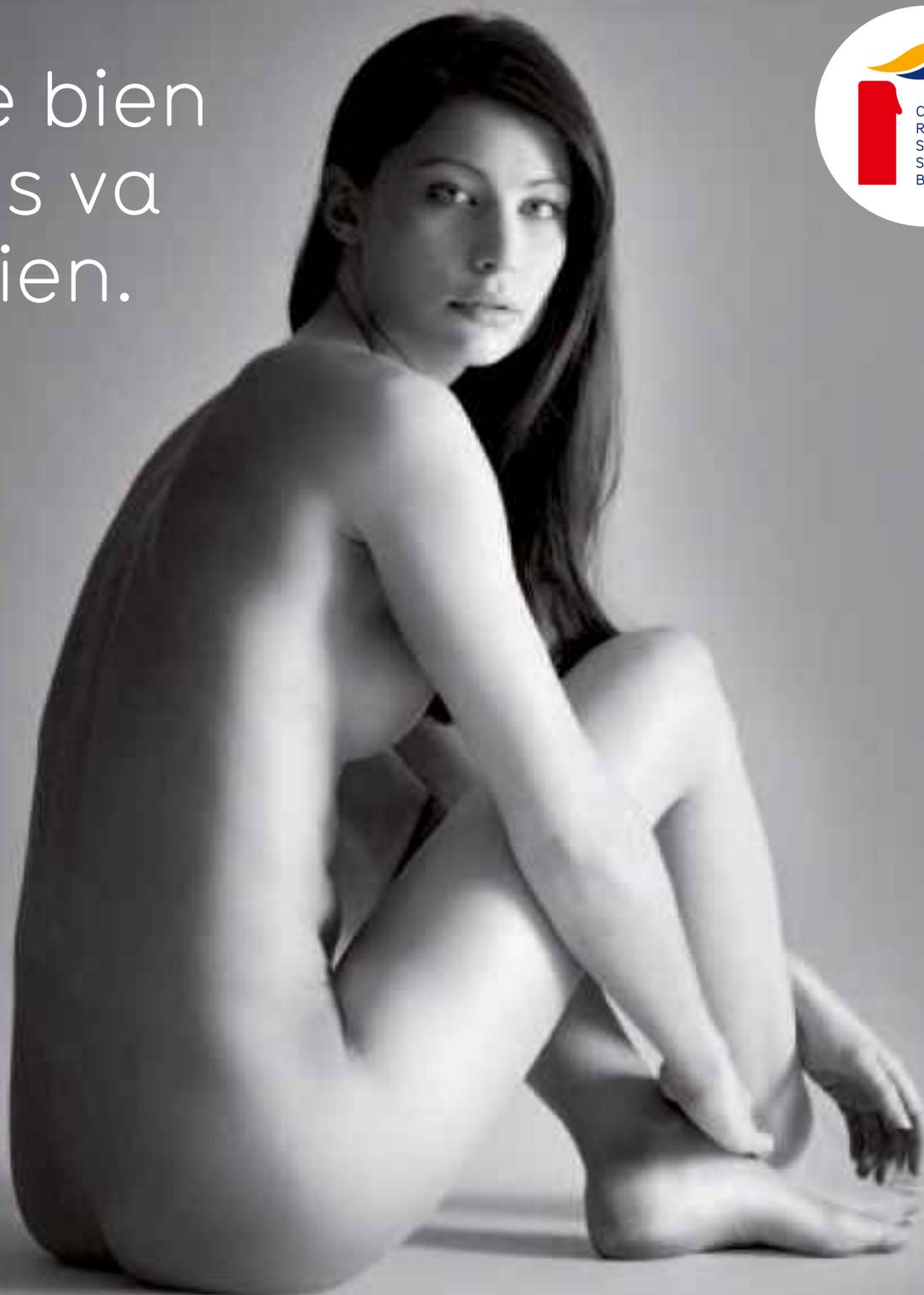
Président de la Chambre de Commerce de 1974 à 1992, il a laissé le souvenir d'un dirigeant attentionné pour ses collaborateurs et très sensible aux besoins des entreprises et de l'économie luxembourgeoise. Ses responsabilités en tant que patron du plus grand groupe industriel du pays lui ont servi d'expérience incomparable pour parler aux investisseurs et comprendre le monde de l'entreprise. Sa courtoisie et sa disponibilité en avaient fait une figure familière et incontournable à Luxembourg et à l'étranger. Il a su diriger la Chambre de Commerce avec un engagement constant dans une période où l'économie luxembourgeoise toute entière était confrontée à des choix difficiles. Il s'est engagé aux côtés du gouvernement pour contribuer à diversifier le tissu industriel luxembourgeois.

Monsieur Tesch a eu la lourde responsabilité de diriger la sidérurgie luxembourgeoise à un moment où le secteur fut confronté à la plus grave crise de son existence. C'est dans le dialogue avec les responsables politiques et les syndicats que Monsieur Tesch a su prendre les décisions courageuses imposées par la crise sidérurgique qui affectait le pays tout entier. A ce titre, Monsieur Tesch a été l'un des plus fervents artisans du dialogue social et du modèle luxembourgeois.

Sa perte touche profondément ceux qui l'ont connu ou apprécié et particulièrement tous ceux qui ont eu la chance de travailler avec lui à la Chambre de Commerce ou dans les nombreuses institutions auxquelles il était associé.

Le président, les membres élus, la direction et tout le personnel actif et retraité de la Chambre de Commerce présentent leurs plus sincères condoléances à sa famille éplorée.

Être bien
vous va
si bien.



bimsfeld

Vous êtes bien et cela se voit. Le confort d'une habitation bien chauffée ou climatisée, la volupté d'un bain à bonne température, être bien est un plaisir au quotidien. Pour vous, nous avons la passion de l'eau et de l'air. Depuis 1911.



RECKINGER

AIR & EAU • DEPUIS 1911

tél.: (+352) 55 42 42 | fax: (+352) 57 02 62 | www.reckinger-alfred.lu

études montage dépannage maintenance | chauffage sanitaire ventilation climatisation électricité

CALENDRIER OCTOBRE 2011 – JANVIER 2012

Octobre

- 17 – 21** Roadshow Luxembourg for Finance en Asie (Singapour, Kuala Lumpur, Shanghai)
- 18 – 21** Mission officielle en Chine (Chongqing, Shanghai)
- 20** Événement de matchmaking *b2fair* et visite accompagnée au salon FAKUMA 2011 à Friedrichshafen (Allemagne)
- 25** Conférence: Les retards et délais de paiement au Luxembourg et en Europe. Récents développements réglementaires: quelles perspectives pour votre entreprise?

Novembre

- 5 – 10** Mission économique dans le cadre de la Visite d'Etat au Vietnam
- 8 – 9** Événement de matchmaking *b2fair* au salon Elmia Subcontractor 2011 à Jönköping (Suède)
- 14** Séminaire sur les pays arabes
- 15 – 18** Événement de matchmaking *b2fair* au salon MIDEEST Paris (France)
- 19 – 25** Mission économique dans les Pays du Golfe (E.A.U., Qatar)
- 21 – 24** Stand collectif au Big 5 Show à Dubaï, E.A.U.
- 23** Conférence Fit4Fairs
- 29/11 – 2/12** Visite accompagnée et stand d'information *b2fair* au salon Pollutec à Paris (France)
- 29** Roadshow Luxembourg for Finance à Paris (France)
- A fixer** World Islamic Banking Summit, organisé par Luxembourg for Finance, à Bahreïn

Décembre

- 2** 50^e anniversaire de l'Office du Ducroire et remise de l'Export Award
- 2 – 4** Participation au World SME Expo à Hong Kong
- 5 – 7** Joint Business Council à Taipei (Taiwan)
- 7** Mission économique à Bruxelles (Belgique)
- 15** 10^e anniversaire de la Chambre bilatérale Chinalux à Luxembourg

Janvier

- 21 – 23** Mission de promotion et de prospection en Israël

FOIRES D'OCTOBRE 2011 – JANVIER 2012

BUREAUTIQUE, COMMUNICATION,
MARKETING, TIC

11.01.2012 – 13.01.2012

PSI – Salon européen de l'Object publicitaire Dusseldorf (Allemagne) – Tél.: +49 211 90191-0

Promotion commerciale

Semaine Commerciale à l'exposition universelle de Shanghai 2010: un an après, quel bilan?



Le pavillon luxembourgeois à l'Exposition Universelle 2010 à Shanghai

2010 était non seulement un cru exceptionnel pour les vigneron mosellans, mais également pour la promotion du Luxembourg à l'étranger. En effet, lors de l'exposition universelle à Shanghai, le Grand-Duché de Luxembourg a pu briller avec un magnifique pavillon et la présence de son monument national, la «Gëlle Fra». Le pavillon a attiré près de 10 % des 73,08 millions de visiteurs endéans les 6 mois d'ouverture de l'exposition et ce succès fut couronné par l'acceptation de la donation au peuple chinois du pavillon luxembourgeois, qui restera installé sur le site de l'exposition.

En tant que membre fondateur du GIE «Luxembourg@ExpoShanghai2010», groupement qui a construit et exploité le pavillon, la Chambre de Commerce se réjouit de cette «success story». Afin de promouvoir les relations économiques entre le Luxembourg et la Chine lors de cet événement, la Chambre de Commerce avait organisé la Semaine Commerciale. Du 7 au 15 octobre 2010, 105 entreprises luxembourgeoises ont ainsi rencontré plus de

1.000 entreprises chinoises à travers diverses manifestations de promotion commerciale tels que le matchmaking *b2fair* en date du 7 et 8 octobre 2010 avec 160 rencontres d'affaires planifiées au préalable et une série de 5 journées thématiques présentant 5 secteurs clés de l'économie luxembourgeoise (ICT, Automobile, Ecotechnologies, Logistique & Maritime, Agroalimentaire). La Semaine Commerciale était le plus grand événement d'internationalisation jamais organisé par le Luxembourg en dehors de l'Europe.

Le 18 février 2011, la Chambre de Commerce a invité les participants à ces journées à une séance de debriefing. Le premier bilan était positif. Néanmoins, consciente de la complexité que représente le marché chinois pour les entreprises étrangères et surtout les PME, la Chambre de Commerce s'est engagée à assurer un suivi spécifique pour toute entreprise souhaitant développer ses activités en Chine. Afin d'accomplir cette tâche, la Chambre de Commerce a recruté une collaboratrice chinoise qui a guidé et assisté

un grand nombre d'entreprises durant les derniers mois. Cette activité, réalisée en étroite collaboration avec le Luxembourg Trade and Investment Office à Shanghai, commence à porter ses fruits.

Si la séance de débriefing a montré déjà que 100 % des entreprises participantes étaient d'accord sur le fait que l'organisation de la Semaine Commerciale représentait une bonne, voire même une excellente opportunité pour elles (graphique 1), 94 % des participants luxembourgeois ont également estimé que des objectifs de leur participation ont été partiellement ou complètement atteints (graphique 2). Lors du suivi, il importait donc d'analyser de plus près ces objectifs et d'en assurer le suivi en fonction des intérêts et des demandes des entreprises concernées.

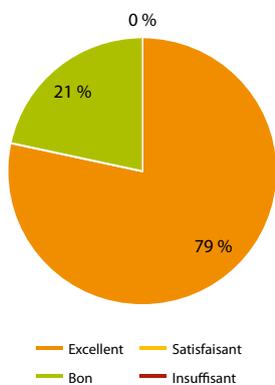
Durant plusieurs mois, l'équipe du Département International de la

Chambre de Commerce a ainsi contacté les entreprises participantes et fixé les rendez-vous nécessaires pour un échange face-à-face. Dans la plupart des cas, des visites de ces entreprises ont eu lieu, ceci permettant également aux collaborateurs de la Chambre de Commerce de mieux comprendre les produits et services offerts par ces entreprises. Parmi les 105 entreprises participantes, 66 ont demandé une, voire plusieurs réunions.

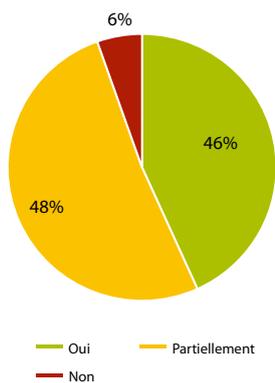
La majorité des entreprises ont fait savoir qu'elles étaient très satisfaites du volet organisationnel proposé par la Chambre de Commerce. Les entreprises ont estimé que ce volet représentait une excellente opportunité de mieux connaître la Chine, de rencontrer des sociétés chinoises, mais aussi un moyen de nouer des contacts avec d'autres entreprises luxembourgeoises. Ces dirigeants d'entreprises ont, de plus, pu bénéficier de services spécifiques offerts par la Chambre de Commerce, notamment la recherche sur le marché de leurs produits en Chine, les conseils sur la recherche de fournisseurs ou de partenaires potentiels, ainsi que la traduction de documents commerciaux.

Concrètement, ce travail a débouché sur un plan d'action qui a été mis en place pour chaque entreprise et grâce auquel le Département International a pu organiser un suivi optimal des demandes formulées. Au total, 128 actions concrètes ont été entreprises. Ce suivi représentant indéniablement une valeur ajoutée tant pour les entreprises participantes que pour les collaborateurs de la Chambre de Commerce. En outre, le fait d'avoir eu une colla-

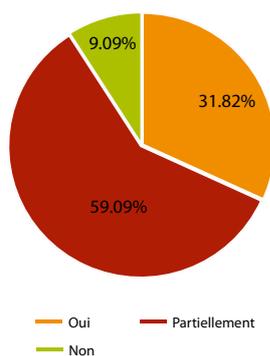
Graphique 1: Appréciation de l'opportunité d'organiser une Semaine Commerciale dans le cadre de l'Exposition Universelle Shanghai 2010



Graphique 2: Objectifs atteints?



Graphique 3: Contacts prometteurs



28.01.2012 – 31.01.2012

Creativeworld – Francfort/Main (Allemagne)
Tél.: +49 69 7575-0

28.01.2012 – 31.01.2012

Paperworld – The World of Office and Stationery – Francfort/Main (Allemagne)
Tél.: +49 69 7575-0

31.01.2012 – 02.02.2012

LEARNTEC – Salon international de la formation professionnelle, l'éducation et les NTIC Karlsruhe (Allemagne) – Tél.: +49 721 3720-0

HORECA

05.11.2011 – 09.11.2011

ALLES FÜR DEN GAST HERBST
Salon international du catering et de l'hôtellerie
Salzburg (Autriche) – Tél.: +43 662 4477 0

13.11.2011 – 16.11.2011

GastRo – Salon professionnel et de découverte pour l'hôtellerie, la gastronomie et le commerce de détail
Rostock (Allemagne) – Tél.: +49 381 4400 0

20.11.2011 – 24.11.2011

HORECA EXPO
Salon du matériel d'hôtellerie, d'équipement de restaurants et d'équipement pour la restauration et le catering
Gand (Belgique) – Tél.: +32 9 2419211

09.01.2012 – 12.01.2012

HORECAVA
Amsterdam (Pays-Bas) – Tél.: +31 20 549-1212

22.01.2012 – 25.01.2012

AGECOTEL – Salon national des agencements et équipements commerciaux, hôteliers, des collectivités et des métiers de bouche
Nice (France) – Tél.: +33 492 00 20 80

INDUSTRIE

18.10.2011 – 21.10.2011

WOOD-TEC – Salon international des machines et des outillages de l'industrie du bois – Brno (République Tchèque)
Tél.: +420 5 4115 1111

18.10.2011 – 22.10.2011

Fakuma – Le Salon International de transformation des matières plastiques
Friedrichshafen (Allemagne)
Tél.: +49 7025 9206 0

15.11.2011 – 18.11.2011

MIDEST
Marché international de la sous-traitance
Paris (France) – Tél.: +33 147 56 5000

10.01.2012 – 12.01.2012

Swiss Plastics
Lucerne (Suisse) – Tél.: +41 41 3183700

CONSTRUCTION

18.10.2011 – 21.10.2011

interlift – Foire internationale des ascenseurs, composants et accessoires
Augsbourg (Allemagne) – Tél.: +49 821 58982 0

07.11.2011 – 12.11.2011

BATIMAT
Salon international de la construction
Paris (France) – Tél.: +33 147 56 5000

11.11.2011 – 13.11.2011

HAUS & BAU – Salon de la construction
Ried (Autriche) – Tél.: +43 7752 840110

08.12.2011 – 11.12.2011Wooden House Building
Kiev (Ukraine) – Tél.: +49 341 60 07 66 0**24.01.2012 – 26.01.2012**URBEST
Salon professionnel de l'espace public
Metz (France) – Tél.: +33 387 55 66 00**IMMOBILIER ET INVESTISSEMENT****20.10.2011 – 21.10.2011**GEWINN-MESSE
Salon international d'investissement
Vienne (Autriche) – Tél.: +43 1 72720 0**25.10.2011 – 27.10.2011**DKM – Salon international des sociétés de la
finance et de l'assurance
Dortmund (Allemagne) – Tél.: +49 921 75758 0**16.11.2011 – 18.11.2011**MAPIC – Salon international d'immobilier
et d'investissement
Cannes (France) – Tél.: +33 141 90 44 00**LOGISTIQUE ET EMBALLAGE****07.11.2011 – 09.11.2011**LOGITRANS
Salon du transport et de la logistique
Madrid (Espagne) – Tél.: +34 915 774797**08.12.2011 – 10.12.2011**logitrans Istanbul – Transport & logistique
Istanbul (Turquie) – Tél.: +49 89 949 20 720**ENVIRONNEMENT ET ENERGIE
(RENOUVELABLES), ENERGIE SOLAIRE****20.10.2011 – 23.10.2011**Salon Energivie du bâtiment
économe en énergie
Mulhouse (France) – Tél.: +33 389 46 8000**07.12.2011 – 10.12.2011**ENERGAIA – Salon international des
énergies renouvelables
Montpellier (France) – Tél.: +33 4 67 17 67 17**MATERIAUX INNOVANTS****26.10.2011 – 27.10.2011**Métamorphoses
4100 Seraing (Belgique) – Tél.: +32 4 230 12 74**BIOTECHNOLOGIE****15.12.2011 – 18.12.2011**WATECO – Water, Waste Water,
Environmental Technologies, Infrastructure
and Installation Fair
Istanbul (Turquie) – Tél.: +90 212 886 68 43**VEHICULES ELECTRIQUES****18.10.2011 – 20.10.2011**eCarTec/MATERIALICA/sMove 360°
Salon international des véhicules électriques
Munich (Allemagne)
Tél.: +49 89 322991 23 (eCarTec), -14 (MATERIA-
LICA), -20 (sMove360°)

Durant la Semaine Commerciale, du 7 au 15 octobre 2010, 105 entreprises luxembourgeoises ont rencontré plus de 1.000 entreprises chinoises

boratrice chinoise dans l'équipe a certainement facilité la reprise de contact entre les participants luxembourgeois et chinois rencontrés à Shanghai. Sur 66 entreprises, 16 ont considéré qu'un suivi concret était nécessaire pour l'avancement de leurs affaires en Chine. La majorité des entreprises ayant néanmoins constaté que les relations avec le marché chinois se développent surtout sur le long terme, des allers-retours en Chine s'avèreront nécessaires dans les

prochains mois. La Chambre de Commerce assure ainsi qu'une série d'autres événements en relation avec la Chine (missions économiques, visites de foires et salons de coopération, organisation de séminaires, accueil de délégations chinoises,...) verront le jour. Cette initiative a démontré toute l'utilité d'organiser un suivi après une mission économique à destination d'un pays où la culture des affaires est différente de la nôtre. ■

Témoignages d'entreprises



■ **Benoit Cop,
Export Manager, Codipro**

La participation à la semaine économique à Shanghai nous a été profitable à plusieurs titres. Les contacts informels entre participants luxembourgeois à la mission ont été très utiles, nous avons pu partager nos expériences commerciales et resserrer nos liens avec les acteurs du secteur

automobile. Nous avons aussi rencontré des prestataires de services que nous ne connaissions pas.

Mais nous ne sommes pas allés en Chine uniquement pour rencontrer des Luxembourgeois! La mission a aussi été un succès commercial sur le marché chinois. Compte tenu de la complexité pour une petite entreprise comme la nôtre d'organiser des missions de prospection dans ces pays lointains, nous avons programmé notre premier voyage en Chine fin 2011. Grâce à l'évènement de la Chambre de Commerce, nous avons profité de cette mission pour visiter clients, prospects et distributeurs qui furent ravis de nous voir

et ont mis immédiatement à profit les formations que nous leur avons dispensées dans leurs locaux ou dans une salle de l'hôtel de la délégation. Un résultat plus que positif. Notre chiffre d'affaires en Chine est passé de 65.000 EUR en 2010 à 233.000 EUR sur les 9 premiers mois de l'année 2011.



■ Caroline Oestges, Manager, O'Metall

Ce fut ma première visite en Chine. Le but principal de ma participation était de me faire une première impression générale du marché commercial chinois et en même temps de démarcher plus précisément des producteurs et fournisseurs de bobines d'acier. La Chine étant un acteur mondial de premier ordre dans ce domaine, il est évident que des opportunités de partenariats commerciaux y sont innombrables. Le plus difficile est de détecter le bon partenaire et de contourner les barrières culturelles et linguistiques.

La semaine commerciale, ainsi que l'évènement *b2fair*, ont été organisés de manière irréprochable de la première à la dernière minute. Rien n'a été laissé au hasard et l'ensemble de la délégation a été encadré de manière extrêmement professionnelle. Les plate-formes de rencontres mises en place par la Chambre de Commerce nous ont permis de maximiser nos opportunités de rencontres aussi bien avec les participants chinois qu'avec les membres de la délégation luxembourgeoise.

J'ai eu l'occasion de nouer des contacts très prometteurs avec certains fournisseurs chinois et des négociations concrètes ont été entamées. Un retour en Chine afin d'approfondir et de fortifier ces contacts sera sans doute à l'ordre du jour dans un futur très proche.



■ Tun Van Rijswijck, CEO, Broadcasting Center Europe

La participation à l'exposition universelle de Shanghai fut pour Broadcasting Center Europe (BCE), filiale de RTL Goup, une occasion unique de présenter la valeur ajoutée du groupe à nos clients et de parfaire nos relations internationales.

BCE a organisé des rencontres avec nos deux clients principaux, à savoir China Radio International (CRI) et Xinhua News Network (CNC). Ces rencontres nous ont permis de consolider nos partenariats, pérenniser nos échanges commerciaux et développer de nouvelles activités et ce aussi bien au Luxembourg pour la diffusion des programmes du CRI qu'en Chine avec la possibilité de sous-traiter certains développements informatiques.

Nos clients ont également pu rencontrer le Service des Médias qui leur a apporté une vue plus détaillée des possibilités du Luxembourg, améliorant ainsi de manière significative le relationnel entre nos pays.

De plus, nos clients ont visité l'exceptionnel pavillon du Luxembourg mettant en valeur toute la richesse du pays aussi bien sur le plan culturel que sur les plans industriels et commerciaux.



■ Peter Friberg, administrateur délégué, VIP Products

Comme la Chine représente un marché domestique avec un énorme potentiel et une croissance spectaculaire, le voyage organisé par la Chambre de Commerce a été ma troisième visite à intervalles rapprochés. Ma motivation était d'améliorer ma compréhension de la mentalité et la culture chinoise, afin de trouver un moyen efficace d'entrer en relation avec eux. Contrairement à la majorité des luxembourgeois qui ont participé à l'évènement, mon but premier était d'exporter nos produits en Chine et non pas de laisser produire ou d'importer des produits chinois vers le Luxembourg.

Les manifestations organisées par la Chambre de Commerce se sont très bien déroulées. Les informations ont été communiquées à temps et de manière efficace et l'organisation logistique a été parfaite. Les conférences thématiques, ainsi que les rendez-vous organisés ont généré des rencontres très intéressantes. Cependant, je me suis rendu compte que les hommes d'affaires chinois étaient étonnés de voir qu'une société luxembourgeoise souhaite exporter des produits en Chine. La plupart des sociétés rencontrées étaient plutôt des producteurs ou des sociétés exportatrices voulant me vendre leurs services ou produits. A ce jour, nous sommes encore en train d'analyser et d'étudier le marché chinois afin de voir sous quelle forme nos produits peuvent y être commercialisés de manière rentable. Les différences culturelles et linguistiques ne facilitent pas toujours les échanges, mais je suis persuadé que nous réussirons très prochainement à trouver la bonne formule pour pénétrer ce marché qui reste pour nous prioritaire.



8-10 September 2011

Discovering the North-East of China at the EU-China Business meeting 2011

The Chamber of Commerce led from the 8th to the 10th of September a delegation of 5 Luxembourg companies to the EU-China Business Meeting, which was held for the 2nd time in Changchun, Jilin Province. This year's edition of the EU-China Business Meeting was attended by some 300 SME's (200 companies from China and 100 companies from Europe) and enabled matchmaking contacts in order to promote business cooperation between enterprises from Jilin Province and Europe.

As the EU-China Business Meeting covered besides machinery, agriculture

and food, sectors such as the automotive industry, IT, financial services and other corporate services, the participating Luxembourg companies had an easy task to promote their state of art products and services in these sectors.

In recent years, Jilin province was supported via policies of rejuvenating China's north-eastern region by the central government and Jilin has realised an annual GDP growth rate of over 15% in 2010, becoming one of the fastest growing provinces in China. During a visit at the China North-East Exhibition, Luxembourg companies were able to experience firsthand the

commodities produced in the region. A guided tour through the "First Automotive Works" (FAW) car production plant, a joint venture with VW, gave a perfect understanding of modern Chinese production which is no longer lacking behind European standards. This participation of a Luxembourg delegation was a further step to bring Luxembourg SME's into new booming Chinese regions and showed how much strong partnership between the Luxembourg Chamber of Commerce and Chinese counterparts can be fruitful for Luxembourg companies. ■

19 September 2011

Qatar delegation on visit in Luxembourg



Albert Pansin, Executive Director LTIO Dubai – Abdulrahman Al Ansari, State of Qatar Advisor – Mohamed Ismail, General Manager QETCE – Jean-Pierre de Bonhome, VP Worldwide Business Development Guardian – Sheikh Hamad Bin Nasser Al-Thani, Member of the Board of Directors Qatar Foundation – Jean Braun, Managing Director Guardian CRVC – Jean-Claude Vesque, Head of International Trade Chamber of Commerce – Afzal Baig, Advisor LTIO Dubai

From September 19th till September 21st 2011, a delegation led by H.E. Sheikh Dr Hamad

Bin Nasser Al-Thani, member of the ruling family in Qatar, visited Luxembourg.

The objective of the visit was to explore business opportunities between Luxembourg and Qatar. The timing of this visit was ideal, as a Luxembourg Trade Mission to be led by H.R.H. the Hereditary Grand Duke of Luxembourg and H.E. Mr. Jeannot Krecké, Minister of the Economy and Foreign Trade will visit Qatar on November 23rd and 24th 2011.

Qatar has over the last few years positioned itself as one of the prime business locations in the Middle-East. Its economic development plan is build upon a long-term strategy, not only relying on its present stronghold which is gas supplies but trying to diversify its economy, such as becoming a hub in the Middle-East (Air-Cargo, Maritime and Financial Services).

This firm intention to diversify is witnessed by a very ambitious plan to invest in domains such as petrochemical, chemical, steel and aluminum or even in the food & beverage sector. Furthermore Qatar will invest astronomical sums for infrastructure pro-

jects, hotel constructions in view of the Football World Cup in 2022. Rumors even say that it is Qatar's intention to host the Summer Olympic Games within the next 2 decades.

All these projects will be realised by Qatari local companies in joint-

venture with foreign companies, thus giving the Luxembourg business community a multitude of opportunities.

During the visit, H.E. Sheikh Hamad Bin Nasser Al-Thani visited the Chamber of Commerce in order to discuss the different sectors and

areas of cooperation. The Chamber also arranged the visits at some Luxembourg companies, such as Guardian in Dudelange, a company which exports gas ex-Qatar to some of their Middle-East plants. ■

22 septembre 2011

Boostez vos exportations en bénéficiant de différentes aides

Luxembourg for Business a invité récemment les entreprises luxembourgeoises à participer à son traditionnel «LfB breakfast», qui avait pour thème principal cette année, les différentes aides à l'exportation dont peuvent bénéficier les entreprises luxembourgeoises souhaitant exporter leurs biens et services.

Lors de son introduction, Carlo Thelen, membre du Comité de direction de la Chambre de Commerce, a relevé la particularité des exportations luxembourgeoises, qui se composent de 83 % de services financiers et non-financiers et 17 % de biens, soulignant le fait que cela représente exactement l'inverse des autres pays de l'OCDE, dont la moyenne se compose à 80 % d'export de biens et à 20 % d'export de services.

Afin d'encourager davantage les entreprises luxembourgeoises à exporter, l'Etat luxembourgeois a mis en place de nombreuses aides qui viennent soutenir les efforts d'internationalisation des entreprises. Lors de son exposé, Jean-Claude Knebel, directeur du Commerce extérieur au ministère de l'Economie, a détaillé les différentes aides qui existent: assistance technique, des aides à la connaissance des marchés,



Etienne Reuter, président Office du Ducroire – Carole Tompers, secrétaire générale Luxembourg for Business – Jean-Claude Knebel, directeur du Commerce extérieur au ministère de l'Economie et du Commerce extérieur – Carlo Thelen, membre du Comité de Direction de la Chambre de Commerce

des supports logistiques voire des aides financières. Jean-Claude Knebel a également encouragé les entreprises luxembourgeoises à se regrouper afin de limiter les coûts individuels des présences à l'étranger.

Etienne Reuter, président de l'Office du Ducroire (ODL), a ensuite présenté le système des assurances-crédit proposé par l'ODL. Ces assurances aident

à limiter les risques liés aux exportations de nos entreprises et elles représentent un outil important au niveau du financement de ces dernières.

Dans ce cadre, la Chambre de Commerce a lancé cette année l'initiative de l'Export Award (www.exportaward.lu) qui récompense les PME luxembourgeoises les plus performantes au niveau de l'internationalisation. ■

Pour de plus amples renseignements relatifs aux différentes aides et assurances-crédit, n'hésitez pas à contacter l'Office du Ducroire, le one-stop-shop des exportateurs, via le site Internet: www.ducroire.lu

23 September 2011

South Africa – The door to the South African continent



Mrs. Sasha Baillie, Deputy Secretary General Ministry of Foreign Affairs – H.E. Dr. Anil Sooklal, Ambassador of South Africa to Belgium, Luxembourg and the EU – Prof. Lukas Sosoe, University of Luxembourg – Mr. Pierre Gramagna, Director General of the Chamber of Commerce

During the last years, the Chamber of Commerce was more and more contacted by companies and organisations regarding requests about the African continent. Therefore the Chamber of Commerce, together with the South African embassy in Brussels, the Honorary Consul of South Africa in Luxembourg, the Chamber of Commerce,

Industry and Agriculture – Belgium-Luxembourg-Africa-Caribbean-Pacific and the Alumni Society of the John F. Welch College of Business, decided to organise a Business Seminar presenting the Southern African countries business environment in general and the South African in particular. With over 100 participants, the seminar was a real success and only a first step in

order to bring the African market closer to the Luxembourg business community. During his introductory speech, Mr. Pierre Gramagna, Director General of the Chamber of Commerce, underlined that the current economic situation in Europe represents a real opportunity to find new partners in the world and that Africa and especially South Africa can become such new partners. H.E. Dr. Anil Sooklal, Ambassador of South Africa, developed during his speech the current economic situation on the African continent and the role South Africa can play within a company's "Africa strategy". He also insisted that the time is right for the business communities to become more and more confident in the political environment of South African nations. The following two round tables with testimonies from experts from the European Union, the local Ministry of Foreign Affairs, the European Investment Bank and several companies active in South Africa represented an excellent experience sharing and offered sufficient substance for the highly interactive question and answer session. In order to experience firsthand the quality of South African products, all participants were invited to take part in a commented wine tasting which followed the seminar and gave productive networking opportunities. ■

For further information about South Africa or the African continent,
do not hesitate to contact:

Chamber of Commerce Luxembourg – International Department

Contact person: Daniel Sahr – Tel.: (+ 352) 42 39 39-313 – E-mail: daniel.sahr@cc.lu

19-25 November 2011

Official Mission to the United Arab Emirates and Qatar

The Chamber of Commerce has the pleasure to announce that an official mission will visit the

United Arab Emirates and Qatar from the 20th to the 24th of November 2011. The mission will be organized in close

cooperation with the Ministry of the Economy and Foreign Trade and with "Luxembourg for Business". The dele-

gation will be led by H.R.H. the Hereditary Grand Duke of Luxembourg and H.E. Mr Jeannot Krecké, Minister of the Economy and Foreign Trade.

The mission will start in Abu Dhabi, where the Luxembourg embassy will celebrate its opening on the evening of 20 November. The mission will then continue its program in Dubai where it will run alongside the Big 5 Show. The final destination will be Qatar. Economic workshops will be organised along the themes of construction and biotech. The participating companies will have the opportunity to take part in matchmaking meetings with local companies in all three locations, in a number of networking receptions, and in visits of the local Chambers of Commerce.

After being hit badly by falling oil and real estate prices during the financial crisis, the United Arab Emirates

(UAE) are now experiencing a substantial construction boom, with \$350 billion worth of active projects, including billions in real estate, tourism and leisure infrastructure, an expanding manufacturing base and a thriving services sector.

UAE's large hydrocarbon wealth gives it one of the highest GDP per capita in the world and Abu Dhabi owns the majority of these resources which makes it the wealthiest of the seven regions of the UAE. Due to favorable market and environmental conditions, it has become one of the world's primary business and commercial points. Recently the government has been diversifying the economic plans, which is evident in the emphasis on industrial diversification as well as in the promotion of the tourism and real estate sectors.

Dubai is one of the world's largest business hubs whose trading jurisdiction amounts upward of US \$80 billion. It is a major area of today's global trade and commerce. Located at the crossroads of Europe, Asia and Africa, it has continued being a strong financial centre of the Middle East. Although Dubai's economy was built on the back of the oil industry revenues from oil and natural gas currently account for less than 6% of the emirate's revenues.

With Qatar's economy expected to grow by 16% in 2012 to a value of £135bn, the state is set to embark on an enormous investment program to build the infrastructure needed for the 2022 FIFA World Cup. Qatar plans to spend over \$125bn in the next five years on construction and energy projects.

For further information about this upcoming trade mission, feel free to contact:

Chamber of Commerce Luxembourg – International Department

Diana Rutledge – Tel.: (+352) 42 39 39-335 – E-mail: international@cc.lu



SAVE THE DATE

A l'occasion du **50^e anniversaire de l'Office du Ducroire**, le président et le Comité de l'Office du Ducroire ont l'honneur de vous inviter à la séance académique le:

Vendredi 02 décembre 2011 à 16.30 heures

Bâtiment Chambre de Commerce – 7, Rue Alcide de Gasperi – L-1615 Luxembourg

Dans le cadre de ces festivités, l'Export Award sera décerné en collaboration avec la Chambre de Commerce.

L'invitation officielle ainsi que le programme détaillé vous parviendra en novembre 2011.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter l'Office du Ducroire

Tél.: (+352) 42 39 39-320 – E-mail: odl@cc.lu – www.odl.lu

L'Office du Ducroire est le guichet unique pour les exportateurs

5-7 December 2011

Save the Date: Taiwan-Luxembourg Joint Business Council



© Elwynn Fotolia

Since its establishment in 2007, the Taiwan-Luxembourg Joint Business Council (TLJBC) incites to further strengthen existing business contacts and to explore new opportunities in the fields of logis-

tics, industrial, financial and technical cooperation between Taiwan and Luxembourg.

The 4th edition of the TLJBC will take place in Taipei on the 5th and 6th of December 2011 and the Luxembourg

Chamber of Commerce has the privilege to announce that it will lead a business delegation to Taiwan on that occasion. The TLJBC will be presided by Mr. Theodore M. H. Huang, Honorary Chairman of the Chinese National Association of Industry and Commerce (CNAIC) and Vice Chairman of the Chinese International Economic Cooperation Association (CIECA)

During the TLJBC, companies will have the opportunity to discuss projects such as the Taiwan-EU Free Trade Agreement and other issues of economic and commercial interest. Individual B2B meetings with Taiwanese companies will be organised by CNAIC and CIECA and companies from the financial sector can attend the ALFI road show event which will be held on the 6th of December. ■

For further information, please contact: **Chambre of Commerce – International Department**
Jean-Claude Vesque – Tel.: (+352) 42 39 39-311 – E-Mail: jean-claude.vesque@cc.lu

7 December 2011

Economic and financial seminar & Matchmaking in Brussels

On 7th December 2011, the Luxembourg Chamber of Commerce, in collaboration with Luxembourg for Finance, the Walloon Export and Foreign Investment Agency (Awex), Flanders Investment & Trade (FIT), as well as with Brussels Invest & Export, will organise

an economic and financial seminar in Brussels, followed by a matchmaking session.

Further to the great success that the event “Doing Business in the Benelux: Conference & Matchmaking”, held on 18 November 2010 in Brussels, encountered among companies, the Luxem-

bourg Chamber of Commerce will renew the initiative in 2011.

Considering the importance and the diversity of the bonds that link Belgium and Luxembourg, this event could become a yearly meeting point allowing the Belgo-Luxembourgish business community to benefit from a regular

exchange as well as from bilateral networking opportunities.

The programme of the event, held at the "Maison du Luxembourg" in Brussels, will be the following:

- The morning session will be dedicated to the Belgo-Luxembourgish seminar including a series of company statements that will allow the audience to benefit from the exchange of experiences;

- A lunch buffet will be offered by the Luxembourg Chamber of Commerce and will provide the opportunity to network;
- B2B meetings will be organised in the afternoon and will be planned in advance, thanks to the *b2fair* application and according to companies' selection from the online catalogue, encompassing the cooperation profiles of participants from

Luxembourg, Brussels, Wallonia and Flanders.

The main sectors for the match-making will be:

- Finance;
- Information and communication technologies;
- Ecotechnologies and renewable energies;
- Logistics;
- Services to companies. ■

For further information on this initiative, please contact:

Chamber of Commerce – International Department – Anne-Marie Loesch/Andreja Wirtz

Tel.: (+352) 42 39 39-312/379 – E-mail: international@cc.lu

Companies wishing to participate to the matchmaking session in the afternoon are invited to register their company profile via the web site www.belux-matchmaking.lu

Concours «Torre de Belém»

La Chambre de Commerce luso-belgo-luxembourgeoise lance le concours «Torre de Belém»

■ Le concours «Torre de Belém» est accessible aux:

- entreprises établies en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg, exportant un volume considérable de biens ou de services vers le Portugal au cours de 2010;
- entreprises établies au Portugal, important un volume considérable

de produits ou de services en provenance de la Belgique ou du Grand-Duché de Luxembourg au cours de 2010, qui se sont développées sur le marché portugais au cours de l'année 2010.

Deux prix «Torre de Belém» seront attribués et remis aux vainqueurs lors du

dîner annuel de la Chambre de Commerce Luso-belgo-Luxembourgeoise le 25 novembre 2011, à Lisbonne.

Les candidatures devront être envoyées avant le 4 novembre 2011.

Si vous avez un agent au Portugal, n'hésitez pas à nous faire parvenir ses coordonnées, pour lui permettre de participer! ■

Pour plus d'informations ou pour déposer votre candidature, veuillez contacter:

Câmara de Comércio Luso-Belga-Luxemburguesa – Av. Duque d'Ávila, 203 – 5º – 1050-082 Lisboa
Tel.: (+351) 213 152-502/03 – Fax.: (+351) 213 547-738 – E-mail: info@cclbl.com – Web: www.cclbl.com

SARNIA CABINET COMPTABLE ET IMMOBILIER S.À R.L.
23, RUE PRINCIPALE, L-8383 KOERICH
TÉL. : 39 75 35 FAX : 39 87 58

*NOUS VOUS PROPOSONS LES SERVICES SUIVANTS :
GESTION DES SALAIRES, TRAVAUX ADMINISTRATIFS, FISCALITÉ, COMPTABILITÉ, VENTES, LOCATIONS,
ADMINISTRATEUR DE BIEN-SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ.*

3 octobre-23 novembre 2011

«Semaine européenne des PME 2011»: un cadre global pour une panoplie d'activités



Cet automne, la Commission européenne organise la 3^e édition de la Semaine européenne des PME, campagne annuelle de promotion pour les petites et moyennes entreprises qui encourage l'esprit d'entreprise dans le cadre de l'initiative européenne en faveur des PME. A cette occasion, le Luxembourg se met aux couleurs de l'Europe pour célébrer cette initiative communautaire et proposera du 3 octobre au 23 novembre 2011 un programme de manifestations riche et varié.

■ Soutenir les PME et l'entrepreneuriat, moteur de l'économie européenne

L'Union européenne ne compte pas moins de 23 millions de PME, représentant plus de 90 % des entreprises.

Leur contribution à la croissance économique et à la compétitivité européenne est d'une valeur inestimable. L'UE s'engage dès lors à promouvoir les activités des chefs d'entreprise, à les guider dans le cadre de leur accès aux marchés européens ainsi qu'à les soutenir tout au long de leur processus de développement à l'international. Tel est le but poursuivi lors de la Semaine européenne des PME. L'objectif et les enjeux de cette initiative au Luxembourg, et d'ordre général en Europe, est de fournir et de diffuser de l'information sur le soutien offert par les autorités européennes, nationales et régionales aux PME et micro-entreprises locales. Il s'agit également de faire la promotion de la politique d'entreprise et de l'entreprenariat pour mettre en valeur la contribution que les créateurs d'entreprise européens apportent à l'emploi,

à l'innovation et à la compétitivité en Europe.

■ Un cadre global pour une panoplie d'activités

Bien que cette initiative soit officiellement célébrée du 3 au 9 octobre 2011 dans tous les pays de l'UE, les PME seront mises sur le devant de la scène entre la mi-octobre et la mi-novembre, période durant laquelle de nombreux événements seront organisés dans les 37 pays soutenant l'initiative, dont le Luxembourg qui propose, cette année encore, un programme de manifestations très riche et diversifié grâce à la participation active de nombreuses organisations professionnelles locales.

■ Les thèmes couverts:

Conférences, ateliers, journées portes ouvertes, expositions, concours et autres actions intéressantes... Chaque événement se concentrera sur une thématique spécifique: entrepreneuriat, création et développement d'entreprise, transmission, innovation, normalisation, environnement, croissance, soutien à l'entreprise, internationalisation, compétitivité, stratégie commerciale, transfert technologique, propriété intellectuelle, leadership féminin, etc.

■ Evénements prévus au Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre de la Semaine européenne des PME 2011

Date	Lieu	Manifestation	Descriptif	Organisateurs
3-7 octobre	CRP Henri Tudor	Expresso-IP: Séances de coaching en propriété intellectuelle	Coaching personnalisé	CRP Henri Tudor, cofinancé par le FEDER
4 octobre	Chambre de Commerce	Innovation and technology transfer Management training	Workshop	Luxinnovation en collaboration avec Intrasoft
6 octobre	CRP Henri Tudor	Café REACH&CLP: quels sont les impacts de ces règlements européens sur la protection des travailleurs au Luxembourg?	Workshop/ Séminaire	CRP Henri Tudor, Helpdesk REACH&CLP Luxembourg
6 octobre	Alvisse Parc-Hôtel	Développements normatifs du secteur de l'énergie: En quoi les normes contribuent-elles à atteindre les objectifs liés à une politique énergétique?	Conférence	ILNAS avec le support de l'ANEC
6 octobre	BGL Centre Ville Luxembourg	1 st Business Event FLC Protection de l'information sensible en entreprise	Conférence	Fédération du Label Cassis

Date	Lieu	Manifestation	Descriptif	Organisateurs
7 octobre	Chambre de Commerce	Semaine européenne des PME 2011: Moteur de croissance pour les entrepreneurs!	Événement de lancement	Enterprise Europe Network-Luxembourg Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Luxinnovation en collaboration avec le ministère des Classes moyennes et du Tourisme et le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur
12 octobre	Chambre de Commerce	La Nocturne (Journées Création et Développement des Entreprises 2011)	Espace Stands d'information Entretiens pré-programmés	Chambre de Commerce, Chambre des Métiers, Luxinnovation ensemble avec le ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur, le Guichet unique PME, la Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants et la Mutualité d'aide aux artisans et partenaires associés
13 octobre	Chambre de Commerce	Transmission d'entreprise	Conférence	Chambre de Commerce
13 octobre	Espace Cormontaigne, Thionville/ Yutz (France)	Atelier de travail transfrontalier sur l'utilisation de l'eau de pluie en industrie et sur le recyclage des eaux de procédés	Workshop	CRP Henri Tudor, en collaboration avec les partenaires du projet RIFE 2
14 octobre	Chambre de Commerce	International Standards – Creating confidence in IT	Conférence	ILNAS en collaboration avec la Chambre de Commerce et le support de l'ANEC
17 octobre	Chambre des Métiers	Encadrer et fidéliser ses collaborateurs: un avantage concurrentiel?	Workshop	Chambre des Métiers
18 octobre	Chambre des Métiers	Exploiter les réseaux sociaux pour développer sa relation-clients	Workshop	Chambre de Commerce
15-23 octobre	Luxexpo	Stand Normalisation à la Foire d'Automne	Foire Stand d'information	ILNAS avec le support de l'ANEC
20 octobre	CRP Henri Tudor	REACH&CLP Kaffee: Welchen Einfluss haben die europäischen Verordnungen auf den Arbeitsschutz in Luxembourg?	Workshop/ Séminaire	CRP Henri Tudor et Helpdesk REACH&CLP Luxembourg
20 octobre	Chambre de Commerce	L'intérêt du plan d'affaires dans le cadre d'une création/d'un développement d'entreprise	Workshop	1,2,3 GO
20 octobre	Chambre de Commerce	Les aides publiques destinées aux start-ups innovantes	Workshop	Luxinnovation
20 octobre	Chambre de Commerce	Le financement privé des projets innovants: présentation du «Luxembourg Business Angel Network» (LBAN)	Conférence	Chambre de Commerce
21 octobre	CRP Henri Tudor	Energy audits in companies – methodologies, tools, tips & tricks	Formation	CRP Henri Tudor
21 octobre	Chambre des Métiers	Stratégies de différenciation: le défi de demain	Workshop	Chambre des Métiers
24-28 octobre	CRP Henri Tudor	Expresso-IP: Séances de coaching en propriété intellectuelle	Coaching personnalisé	CRP Henri Tudor, cofinancé par le FEDER
24 octobre	Guichet Unique PME Clervaux	Réglementation des marchés publics	Séminaire	Guichet Unique PME
25 octobre	Chambre de Commerce	Les retards et délais de paiement au Luxembourg et en Europe – Récents développements réglementaires: quelles perspectives pour votre entreprise?	Conférence	Enterprise Europe Network-Luxembourg Chambre de Commerce
25 octobre	Chambre de Commerce	– La pépinière d'entreprise et les différents soutiens à la création d'entreprise; – La responsabilité sociale des entreprises; – L'accompagnement (mentorat-coaching).	Workshops	FFCEL et Femmes Leaders du Luxembourg A.s.b.l.

Date	Lieu	Manifestation	Descriptif	Organisateurs
25 octobre	Chambre de Commerce	L'avenir de l'entrepreneuriat: vers une diversité hommes-femmes?	Conférence	FFCEL, Femmes Leaders du Luxembourg A.s.b.l. et FCE-VVB
25 octobre	Chambre des Métiers	Construisons l'avenir via les normes. L'application des Eurocodes et des Annexes Nationales au Luxembourg	Table ronde	ILNAS en collaboration avec la Chambre des Métiers et le support de l'ANEC
7 novembre	Hotel Double Tree by Hilton Luxembourg	Open Leadership Forum	Conférence + Workshop	Femmes Leaders du Luxembourg A.s.b.l.
7 novembre	Chambre des Métiers	Emballages alimentaires: enjeux et opportunités pour les métiers de l'Artisanat	Séminaire	Luxinnovation et Chambre des Métiers
7-8 novembre	Légère Premium Hotel Luxembourg	Leadership Academy	Formation	Femmes Leaders du Luxembourg A.s.b.l.
8 novembre	Chambre des Métiers	TIC dans la construction: bonnes pratiques et innovation	Journées d'échanges et de contacts	CRP Henri Tudor, Luxinnovation, Chambre des Métiers, cofinancé par le FEDER
17 novembre	Chambre de Commerce	Soirée de promotion BusinessMentoring	Conférence	Chambre de Commerce
22 novembre	Chambre des Métiers	Développements normatifs du secteur de l'énergie: de la norme EN 16001 à la norme ISO 50001	Conférence	ILNAS en collaboration avec la Chambre des Métiers et le support de l'ANEC
22 novembre	Chambre des Métiers	Participation des experts luxembourgeois aux travaux de normalisation européens et internationaux	Conférence	ILNAS en collaboration avec la Chambre des Métiers et le support de l'ANEC
23 novembre	Chambre de Commerce	«Fit4Fairs»: Stratégies pour une participation réussie aux salons professionnels à l'étranger – Planification et financement	Cycle de conférences	Enterprise Europe Network-Luxembourg Chambre de Commerce
23 novembre	CRP Henri Tudor	Rencontre du Cluster CRÉER (Cluster de Recherche, Excellence en Eco-conception et Recyclage)	Workshop/ Séminaire	CRP Henri Tudor, en collaboration avec le Cluster CREER

25 octobre 2011

Les retards et délais de paiement au Luxembourg et en Europe – Récents développements réglementaires: Quelles perspectives pour votre entreprise?

La Chambre de Commerce, dans le cadre de ses activités Enterprise Europe Network, organise la conférence «Les retards et délais de paiement au Luxembourg et en Europe – Récents développements réglementaires: Quelles perspectives pour votre entreprise?», qui aura lieu le mardi 25 octobre 2011 de 9h30 à 14h30 au Centre de Conférences de la Chambre de Commerce.

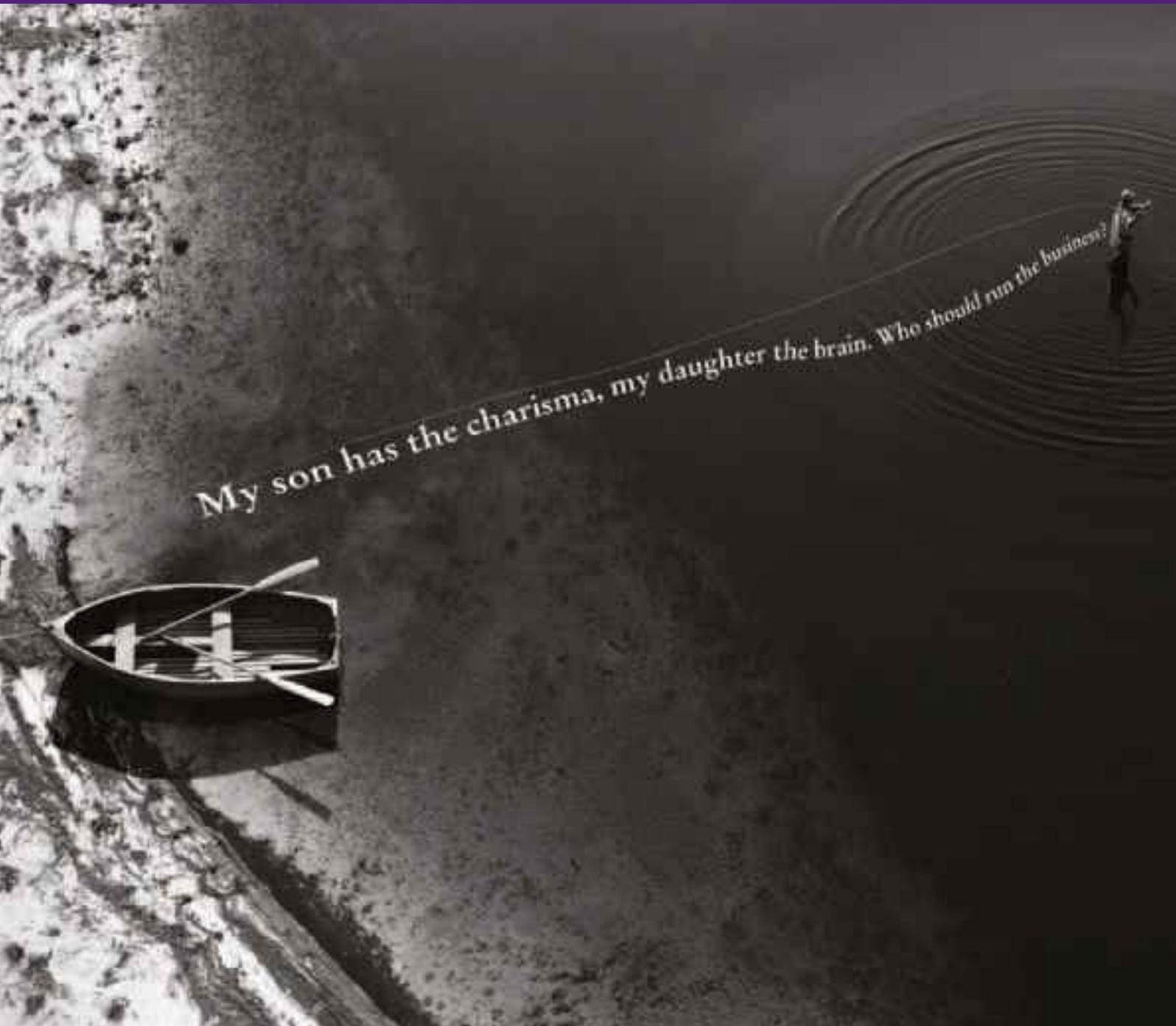
Cette manifestation s'inscrit dans la continuité de la conférence «Les délais de paiement: Un enjeu économique essentiel pour votre entreprise» que l'«Enterprise Europe Network» de

la Chambre de Commerce avait organisé le 7 juin 2010. Depuis, la Directive 2011/7/UE adoptée le 16 février 2011 a modifié le cadre réglementaire européen.

En effet, la plupart des entreprises sont souvent confrontées à des retards de paiement portant considérablement préjudice à leur santé financière, à leur rentabilité, ainsi qu'à leur compétitivité. En 2010, la Commission européenne a relevé une perte de quelque 300 milliards d'euros pour ces PME. De fait, la nouvelle directive sur les retards de paiement (2011/7/UE) fixe des délais de paiement impératifs et précise le niveau des indemnités à payer en cas de

retard. Ainsi, cette conférence aura pour but d'informer les entreprises sur la réglementation européenne en vigueur, en tenant compte des dispositions de cette nouvelle directive. La séance inaugurale débutera à 9h30 et présentera le nouveau cadre réglementaire européen portant sur la lutte contre les retards et défauts de paiement, et l'impact des nouvelles dispositions de la Directive 2011/7/UE tant sur le plan national qu'euro-péen, une fois que les Etats membres concernés l'auront transposée dans leur droit interne national, et ce avant le 16 mars 2013. Celle-ci sera suivie de deux workshops qui se tien-

Big decisions follow you around.



At Grant Thornton, we understand that the big decisions you have to make are sometimes difficult, often finely balanced, always with you. To explore this and other big decisions, visit

www.grantthornton.lu



Grant Thornton

Audit • Tax • Advisory

dront en parallèle, placés sous le thème de la prévention et de la récupération des créances impayées.

Cette journée s'inscrit également dans le cadre de la «Semaine européenne des PME 2011» dont l'objectif est de promouvoir l'entrepreneuriat en Europe et d'informer les chefs d'entreprise sur les aides et mesures de soutien élaborées en leur faveur. Diverses initiatives de la Commission européenne

seront mises en avant tout au long de cette initiative à dimension communautaire, comme la lutte contre les retards de paiement qui reste une réalité et un véritable fardeau pour les entreprises européennes, qui fait d'ailleurs partie des mesures de mise en œuvre du «Small Business Act», premier cadre politique complet pour les PME de l'UE et ses États membres. La «Semaine européenne des PME» vise à promouvoir

l'entrepreneuriat en Europe et à informer les chefs d'entreprise sur les aides et mesures de soutien disponibles aux niveaux européen, national et local.

La conférence est gratuite. Si vous souhaitez participer à cet événement, inscrivez-vous dès maintenant en renvoyant le bulletin d'inscription, ci-dessous, dûment complété par courrier, par fax, ou par e-mail pour le lundi 24 octobre au plus tard. ■

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – Merkur Octobre 2011 • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Raison sociale: _____

Personne de contact: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

souhaite **obtenir des informations** sur la conférence «Les retards et délais de paiement au Luxembourg et en Europe – Récents développements réglementaires: Quelles perspectives pour votre entreprise?» qui aura lieu le mardi 25 octobre 2011 de 9h30 à 14h30

souhaite **s'inscrire** à la conférence «Les retards et délais de paiement au Luxembourg et en Europe – Récents développements réglementaires: Quelles perspectives pour votre entreprise?» qui aura lieu le mardi 25 octobre 2011 de 9h30 à 14h30

Date: _____

Signature: _____

Merci de retourner le présent formulaire par courrier ou par télécopie à l'adresse suivante:

**Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Enterprise Europe Network – Luxembourg**

L-2981 Luxembourg

Personnes de contact: Sabrina Aksil/Désirée Zwaga

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26

Pour de plus amples renseignements, l'Enterprise Europe Network de la Chambre de Commerce se tient à votre entière disposition:

Personnes de contact: Sabrina Aksil/Désirée Zwaga

Tél.: (+352) 42 39 39-333 – Fax: (+352) 43 83 26 – E-mail: een@cc.lu

Pollutec Horizons Paris 2011: solutions d'avenir pour enjeux environnementaux et énergétiques

Référence mondiale pour les professionnels de l'environnement, le salon Pollutec Horizons 2011 accueillera 1.500 exposants du monde entier ainsi que 35.000 visiteurs professionnels issus de différents secteurs industriels, tels que les écotecnologies ou les énergies renouvelables. En tant que plateforme de renom au niveau international, Pollutec Horizons réunira décideurs, institutionnels et chercheurs à la recherche de solutions novatrices dans le domaine du développement durable.

En complément des solutions traditionnelles, comme par exemple le traitement des pollutions, les changements climatiques ou encore le développement durable, Pollutec Horizons propose cette année 4 thèmes phares qui reflètent les nouvelles préoccupations des professionnels souhaitant réduire leur impact sur l'environnement.

Les 4 piliers du salon seront notamment les technologies propres, de leur conception à leur application, ainsi que leur financement, le génie écologique et la biodiversité, le nouveau corps de métier qui regroupera les connaissances, les moyens, les méthodes et les intervenants au service de la biodiversité, le concept de l'entreprise et la ville durable, présentant les solutions contribuant à la mise en œuvre d'une politique de développement durable et, finalement, la performance des procédés industriels, se concentrant sur des solutions permettant d'optimiser les chaînes de production tout en restant compétitif. Pollutec Horizons connaîtra également une participation internationale particulièrement dynamique à travers la présence de différents pavillons nationaux. L'Allemagne (Bavière), la Belgique (Wallonie), le Canada, la Chine, la Finlande, le Japon, la Pologne, ainsi que l'Italie seront représentés lors de l'édition 2011.

■ Green Business Meetings – le développement durable à échelle internationale

Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Paris et de Versailles Val-

d'Oise/Yvelines, partenaires du réseau européen Enterprise Europe Network, proposeront aux entreprises de participer à des rencontres d'affaires ciblant les secteurs de l'environnement, de l'énergie et des technologies propres.

Les rencontres Green Business Meetings 2011 offrent une belle opportunité de développement au niveau international; en effet, les entreprises auront la possibilité de rencontrer d'autres professionnels de leur secteur tout en bénéficiant de l'ac-

compagnement et de l'expertise du réseau Enterprise Europe Network. La collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) permettra en outre aux participants d'étendre leurs possibilités de partenariats aux pays d'Afrique et d'Amérique latine.

Un voyage collectif clé en main pourra être envisagé, pour autant qu'il y ait un intérêt suffisant manifesté de la part des entreprises luxembourgeoises. ■

Pour de plus amples renseignements:
Chambre de Commerce – Département International
Enterprise Europe Network – Luxembourg
7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-333 – E-mail: een@cc.lu

18^e
anniversaire

urbest
METZ GRAND EST

Salon professionnel pour
l'Espace Public

> 24, 25 et 26 janvier 2012
Parc des Expositions de Metz Métropole
Inscriptions et renseignements :
urbest@metz-expo.com

www.metz-expo.com METZ EXPO
EVENEMENTS

Journal des Métiers

BOA – Bourse d'Opportunités d'Affaires

En raison de l'internationalisation de l'économie, les PME souhaitant sortir de leurs frontières et conquérir de nouveaux marchés peuvent soit décider de le faire seules, soit conclure des coopérations avec des PME situées dans les Etats visés. Une entreprise optant pour le partenariat a ainsi le choix entre plusieurs types de partenariats:

■ Le partenariat commercial:

- La prospection des marchés
- La promotion des produits
- La distribution des produits
- Le contrat de distribution, de distribution réciproque, de concession, d'agence, de franchise, de marketing et de portage

■ Le partenariat industriel:

- La fabrication commune des produits
- La sous-traitance stratégique
- Les achats groupés
- La logistique commune

■ Le partenariat technologique:

- Le transfert de technologie et de savoir-faire
- La sous-traitance stratégique
- La soumission et exécution en commun de programmes de recherche

- La conception et le développement, adaptation de nouveaux produits en commun

■ Les formes participatives de partenariat:

- La joint venture
- Le groupement d'intérêt économique et le groupement européen d'intérêt économique
- La prise de participation
- Les groupements momentanés d'entreprises.

Pour faire face à de nouveaux marchés et à la concurrence, le partenariat apparaît comme étant une des solutions pouvant permettre à toute PME/PMI disposant de moyens limités face à de grandes entreprises de devenir une entreprise concurrente non négligeable sur le marché européen, voire mondial.

Il s'agit de réaliser à plusieurs ce qui est plus difficile à faire seul. Etre actif sur le marché international implique qu'une entreprise soit présente sur plusieurs marchés nationaux ne répondant pas forcément aux mêmes règles, et un marché international où les concurrents sont encore plus nombreux que sur le marché national ou européen. Le partenariat permet ainsi aux entreprises de petite et de moyenne taille de diminuer ces risques.

Au vu du nombre d'offres de coopération existantes, Enterprise Europe Network-Luxembourg vous propose la possibilité d'entrer en contact avec des partenaires potentiels, en répondant à une des propositions d'affaires émanant aussi bien d'entreprises luxembourgeoises, de la Grande Région, ou situées dans l'un des 27 Etats membres de l'Union européenne, dans un pays candidat à l'adhésion ou dans un Etat tiers où le réseau est représenté.

Si vous êtes intéressés par une offre de coopération bien déterminée, vous pouvez recevoir les coordonnées de la société, une description de son offre, ainsi que des informations diverses sur son fonctionnement (capital, chiffre d'affaires, expériences internationales, etc.).

Vous pouvez aussi soumettre une offre de recherche de coopération en contactant Enterprise Europe Network-Luxembourg auprès de la Chambre de Commerce. Une entrevue peut également être arrangée sur simple demande:

**Chambre de Commerce
Enterprise Europe Network –
Luxembourg**
Tél.: (+352) 42 39 39-333
Fax: (+352) 43 83 26
E-mail: een@cc.lu

OFFRES DE COOPERATION

- 1 Société serbe, spécialisée dans le secteur des matériaux de construction innovants, du métal et du plastique, recherche un partenaire d'activité similaire pour établir une joint venture (EEN-20110928007)
- 2 Société lituanienne spécialisée dans le commerce de produits de lavage de voiture haut de gamme respectueux de l'environnement, recherche des distributeurs (EEN-20110928014)
- 3 Société italienne, spécialisée dans la fabrication de cuisines, de tables et d'accessoires pour l'intérieur, recherche des agents et des distributeurs. Elle propose également d'établir une joint venture avec toute société intéressée (EEN-20110927006)
- 4 Société tchèque, spécialisée dans la production de couteaux, ciseaux et ustensiles de cuisines de grande qualité, recherche des agents ou distributeurs (EEN-20110927002)
- 5 Société suédoise, active dans le secteur de l'énergie et du recyclage, recherche des partenaires pour une possibilité de joint venture dans le cadre de développement de projets européens. Elle est également disposée à partager son savoir-faire (EEN-20110924002)
- 6 Société danoise, spécialisée dans la production de meubles de grande qualité pour bureaux, salles de réunion et conférence, cantines, recherche des agents (EEN-20110307017)
- 7 Société allemande, spécialisée dans la fabrication de systèmes de vélos, de stands d'éclairage et d'accessoires pour échelles et échafaudages, recherche des représentants commerciaux pour la distribution de ses produits (EEN-20110921033)
- 8 Société turque, spécialisée dans l'alimentaire (noisettes sous forme de purée/pâte et farine, et farine de soja) recherche des intermédiaires commerciaux. La société est également intéressée par une joint venture (EEN-20110921019)

BON DE COMMANDE – BOA – Merkur Octobre 2011 • à remplir en lettres majuscules (toutes les mentions sont obligatoires)

Entreprise: _____
Numéro au RCS: _____
Nom: _____
Prénom: _____
Adresse: _____
Code postal/localité: _____
Téléphone: _____
Fax: _____
E-mail: _____ @ _____

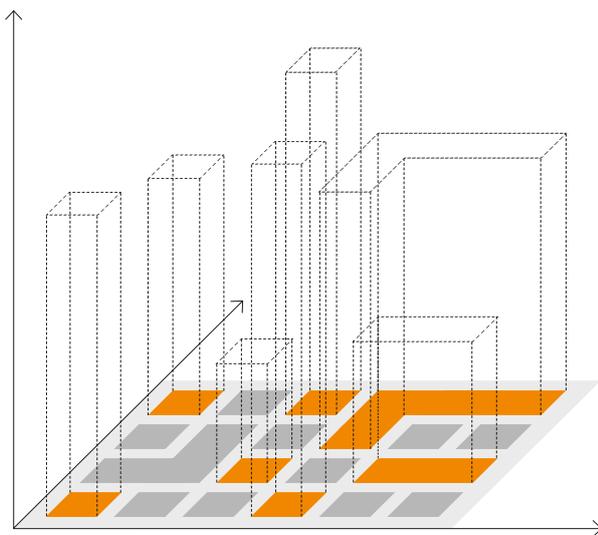
1 2 3 4 5 6
 7 8

Date: _____

Signature: _____

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
Département International
Enterprise Europe Network – Luxembourg
L-2981 Luxembourg
Tél.: (+352) 42 39 39-373 • Fax: (+352) 43 83 26
E-mail: een@cc.lu

6.500 m² modulables
pour vos conférences et réunions



6.500 m² modulables, un véritable espace de travail adaptable à la dimension de vos conférences et réunions. Idéalement placée au Kirchberg, au cœur du quartier d'affaires, la Chambre de Commerce vous offre un cadre prestigieux doté d'outils technologiques récents pour faire de vos événements un véritable succès.

4 grandes salles de conférences
36 salles de formation
650 places de parking privé

CENTRE DE CONFERENCES

+352 42 39 39 – 240

events@cc.lu



Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

Textes européens

publiés du 19 août 2011 au 22 septembre 2011

Enterprise Europe Network-Luxembourg vous offre, par le biais du bulletin de la Chambre de Commerce, la possibilité de commander gratuitement des recommandations, communications, décisions, directives et règlements européens.

Vous trouverez ainsi dans chaque édition du *Merkur* une liste référentielle contenant une sélection de ces textes publiés lors de la période précédant sa parution.

Pour obtenir un ou plusieurs des documents listés, il vous suffit de nous retourner le bon de commande en

cochant le numéro du document ainsi que la langue de votre choix. Le(s) document(s) souhaité(s) vous sera/seront transmis gratuitement par courrier normal ou par courrier électronique.

Communications publiées du 19 août 2011 au 22 septembre 2011

1	2011/C 279/01	Avis du Contrôleur européen sur le rapport d'évaluation concernant la directive sur la conservation des données (directive 2006/24/CE)
2	2011/C 279/03	Avis du Contrôleur européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'intégrité et la transparence du marché de l'énergie
3	2011/C 270/05	Avis de la CE sur l'ouverture d'un réexamen sur l'expiration des mesures antidumping applicables aux importations de cuirs originaires de Chine

Décisions publiées du 19 août 2011 au 22 septembre 2011

4	2011/638/UE	Référentiels à utiliser pour allouer à titre gratuit des quotas d'émission de gaz à effet de serre aux exploitants d'aéronefs
---	-------------	---

Règlements publiés 19 août 2011 au 22 septembre 2011

5	867/2011	Valeurs forfaitaires à l'importation pour la détermination du prix d'entrée de certains fruits et légumes
6	957/2011	Règlement d'exécution de la Commission modifiant le règlement 1272/2009 sur l'achat et la vente de beurre et de lait écrémé en poudre
7	914/2011	Conditions sanitaires et exigences en matière de certification vétérinaire pour l'introduction dans l'UE de lait cru et de produits laitiers destinés à la consommation humaine
8	974/2011	Approbation de la substance active acrinathrine, conformément au règlement 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

BON DE COMMANDE – Textes européens – Merkur Octobre 2011 • à remplir en lettres majuscules

Entreprise: _____

Nom: _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal/localité: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____@_____

Nous souhaitons recevoir les textes législatifs suivants:

en français en allemand

en anglais autre (à préciser) _____

1 2 3 4 5

6 7 8

Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Département International

Enterprise Europe Network – Luxembourg

L-2981 Luxembourg

Tél.: (+352) 42 39 39-333 • Fax: (+352) 43 83 26 • E-mail: een@cc.lu



**ENTREPRISE
SOCIALEMENT
RESPONSABLE**



LES ENTREPRISES LUXEMBOURGEOISES S'ENGAGENT. ET VOUS ?

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises, à travers son institut INDR, se propose d'accompagner les entreprises dans leur développement de Responsabilité Sociale des Entreprises dans les 3 domaines d'intervention qui sont le social, l'environnement et la gouvernance.

Pour ce faire, l'INDR a créé le label ESR – Entreprise Socialement Responsable - qui permet aux entreprises de formaliser leurs efforts en la matière et de communiquer leurs réussites vis-à-vis de leurs salariés et du monde extérieur.

Suivez le mouvement de la responsabilité sociale des entreprises ! Pour plus d'informations : www.indr.lu

iINDR

INSTITUT NATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille et de l'Intégration

Le présent label est soutenu par le programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale (2007-2013), le Ministère de la Famille et de l'Intégration et a été réalisé en collaboration avec Deloitte.



Trainers' meeting 2011

La Luxembourg School for Commerce à la rencontre de ses formateurs



Le 15 septembre 2011, la Luxembourg School for Commerce (LSC) a invité ses formateurs à la première édition du «Trainers meeting», qui s'est tenue au Musée d'art moderne Luxembourg (Mudam).

Les responsables de la Luxembourg School for Commerce ont profité de

l'occasion pour présenter les principaux axes de développement de la LSC et l'offre de formation 2011-2012. Paul Emering, directeur de la LSC, a mis en avant le fait que les formateurs, en leur qualité d'expert des matières enseignées, sont les «ambassadeurs» de la LSC.

La LSC a décidé de lancer, en collaboration avec l'IFBL, la formation «Train the Trainer» qui permettra ainsi de parfaire les compétences pédagogiques des formateurs et de garantir la qualité des formations. Cette formation certifiante s'adresse tant aux formateurs professionnels qu'aux formateurs occasionnels et se décline sur deux niveaux de formation, à savoir les fondamentaux du métier et le perfectionnement.

Après la présentation de Paul Emering, suivie d'une session de questions-réponses entre les formateurs et le comité de direction de la LSC, la soirée s'est poursuivie dans le Mudam Café. Des visites guidées de l'exposition permanente du Mudam ont agrémenté le «Trainers Meeting» d'une touche culturelle.

La Luxembourg School for Commerce lance sa première formation en ligne

Apprendre à éviter les accidents du travail

Le 19 septembre 2011, la Luxembourg School for Commerce, l'organisme de formation de la Chambre de Commerce, a mis en ligne sa première formation de type e-learning. Désormais, chaque entreprise luxembourgeoise de moins de 16 salariés peut se conformer à la loi et former un travailleur désigné en matière de sécurité et de santé au travail à travers ce nouvel outil. La LSC vous donne rendez-vous sur www.lsc-elearning.lu.

Le développement et le lancement de cette nouvelle formation de type e-learning s'intègrent dans la stratégie d'amélioration du service au client de la LSC. Ce nouvel outil offre non seulement plus de flexibilité aux intéressés, ceci en leur permettant de faire la formation à leur propre rythme et au moment de leur choix, mais elle permet également aux entreprises de

moins de 16 salariés (groupe A) de se conformer à la loi. Le cadre légal et réglementaire définit le rôle et la formation du travailleur désigné qui est l'assistant de l'employeur en matière de prévention des risques professionnels. Ainsi, toute entreprise luxembourgeoise doit s'engager pour nommer et former un travailleur désigné en matière de santé et de sécurité au travail jusqu'en août 2012. La formation doit impérativement être suivie auprès d'un organisme de formation agréé en la matière.

Dans les petites entreprises, l'employeur peut assurer lui-même ce rôle tandis que dans les entreprises avec un effectif de plus de 49 salariés, le travailleur désigné est mandaté par l'employeur. Il est la main droite de l'employeur en matière de sécurité et santé des salariés au travail. Parmi ses tâches

figurent l'inspection régulière des lieux de travail, l'analyse et l'évaluation des risques en entreprise, l'étude des accidents et la proposition de mise en place des mesures de prévention.

Pour l'instant, la formation en mode e-learning n'est accessible qu'aux entreprises employant jusqu'à 16 salariés, alternativement à une formation classique en salle.

La nouvelle formation en ligne pour travailleurs désignés (groupe A) est constituée des deux volets prévus par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2007. La formation de base reprend la partie législative et réglementaire et les relations avec les différents acteurs externes en ce qui concerne la sécurité et la santé au travail (Inspection du Travail et des Mines, Association d'assurance accident, ministère de la Santé, ...), tandis que la formation spé-

cifique est orientée vers la pratique en traitant des sujets tels que l'analyse et l'évaluation des risques, l'organisation des premiers secours, les facteurs de risques, ou encore le management de la sécurité et de la santé au travail.

Rappelons que les entreprises de plus de 16 salariés peuvent suivre différents cours de formation présentiels de la LSC selon leurs besoins et qui se déroulent dans le Centre de Formation de la Chambre de Commerce. La LSC

est en charge de l'organisation de la formation pour le travailleur désigné dans les secteurs d'activité suivants: commerce, industrie, services, transports, finances et assurances et social. ■

Rendez-vous sur www.lsc-elearning.lu

Les entreprises qui n'ont pas encore formé leur travailleur désigné et désirent de plus amples informations peuvent contacter la Luxembourg School for Commerce en téléphonant au (+352) 42 39 39-220 ou par E-mail à info@lsc.lu

Luxembourg Business Academy

“The diversification of the Luxembourgish economy is a challenge”, Dr Denise Fletcher

As the Luxembourg Business Academy (LBA), the educational institution created out of the joint effort of the University of Luxembourg and the Chambre de Commerce, continues to establish itself as a provider of state-of-the-art MA degrees, Merkur meets one of the people behind the programme: Dr Denise Fletcher.

Merkur: Dr Fletcher, you have contributed to academic programmes and seminars at several universities in various countries such as Britain, the United States and Sweden. What brought you to Luxembourg?

Denise Fletcher: Luxembourg is a small but very dynamic and forward-thinking country. Its business community is incredibly driven and progressive, so much so that the country manages to make a strong name for itself in the global economy. Another attractive point of the job for me was the strong link between the LBA and the Chamber of Commerce. We have a privileged relationship with the Chamber, which is rare in other countries.

Merkur: The LBA Master programme is entitled “Entrepreneurship and Innovation”. How would you explain the role of these qualities in the commercial sector?

Denise Fletcher: For me, innovative entrepreneurship is about being constantly alert to new opportunities and new ways of doing business. Whether you're a start-up firm or an established business, you have to reposition or realign the business all the time in order to be competitive. Being entrepreneurial means exploring new market areas and new procedures so that you can fulfil your commercial potential. We teach our students that, as an entrepreneur, you can't stand still. You have to continually develop your skills and knowledge, otherwise you won't survive.

Merkur: Is it even possible to teach the creativity and inventiveness necessary for innovation?

Denise Fletcher: I don't believe you can teach creativity and inventiveness per se, but I think you can create an environment for students within which creativity can flourish. For me, teaching entrepreneur-

ship is about enabling dialogue and discussion, because it is through that kind of interaction that new ideas are created. Another aspect of teaching entrepreneurship is trying to evaluate what entrepreneurship means within a society. We teach our students not only the mechanics of how to build a business, but also how to evaluate the role of enterprise and entrepreneurship within an economy. In that sense, our MA course blends practical, theoretical and creative aspects of business knowledge.

Merkur: How do you experience teaching and working at the relatively small yet multicultural LBA?

Denise Fletcher: Working with international students and colleagues is very stimulating. It teaches you to look at things from a different perspective. The small size of the classes at the university also allows us to focus on the individual student: at the LBA, every student has to participate. The small classes, in combination with the international faculty and the excellent links with the Chamber of Commerce, means that the students get exceptional teaching and support. It is excellent value

for money and the conditions at the LBA are ideal in terms of business education.

Merkur: In what ways do you cooperate with the Chamber of Commerce?

Denise Fletcher: Our relationship with the Chamber is a very privileged one. The Chamber has excellent links to businesses, a growing offer of high-quality training programmes and a wide selection of contacts they can bring in. For instance, the Chamber helps us provide internships at Luxembourgish firms for our students. They also organise a Welcome Day for our Master candidates with guest speakers from the business world. In general, the LBA and the Chamber of Commerce have a complimentary exchange of ideas and knowledge from which we both profit.

Merkur: What can we expect from the LBA in the future?

Denise Fletcher: The LBA has a good foundation in place now. I think our next task is to consolidate that foundation and build on our strengths. We are looking to grow in the future, which means more professorial posts and stronger knowledge exchange with business institutions and companies. We're currently working in cooperation with various

institutes to develop new Master programmes, such as an MA in International Business and an MA in Auditing. We'll also expand our research activities with the Chamber of Commerce and other institutes. To further improve the student learning experience, we're looking at some international exchange programs at the moment, as well as some business courses for PhD students. All in all, I'm very optimistic about the future.

Merkur: You are an expert in, and successful author on, all matters business. How would you describe Luxembourg's economic infrastructure?

Denise Fletcher: Although Luxembourg is a small country, it has managed to carve out a niche for itself in terms of reputation and its standing in the global economy. The country's international labour force is a strength because I think that multiculturalism and multilingualism engenders open-mindedness, which is very important for business. Luxembourg is also very pro-educational, encouraging students to achieve their full potential and thus creating a highly skilled workforce. However, starting a business and doing business in Luxembourg is still quite a difficult bureaucratic process. In the

World Bank ranking, Luxembourg ranks 45 out of 183 in terms of ease of doing business. In terms of ease of starting a business, Luxembourg is 77/183. The complex regulatory environment is a burden for anyone wanting to start a business. That needs to change.

Merkur: What are the economic challenges of the future?

Denise Fletcher: The diversification of the Luxembourgish economy is a challenge that is already being met. From the financial services we are moving into new sectors; this is a very positive process. The challenge is not to get too comfortable, especially as you have big emerging economies such as China and India, which are very competitive and fast-moving. We need to be flexible and aware of new opportunities, and not become entrenched in our way of doing things. Academic education plays an important role in this. Whether students are starting a business or going on to work for a corporate organisation, they are applying their understanding and skills gained in the MA course. Education is key to keeping the economy moving and responsive to new ideas.

Merkur: For the past decade, "think global, act local" has been



Dr Denise Fletcher from the Luxembourg Business Academy

Dr Denise Fletcher

Studied Modern European Studies at Nottingham Trent University.

Took up a part-time teaching and research position at the University after graduation.

Became a full-time lecturer in European Business at Nottingham Trent University in 1992.

Gained her PhD in 1997 on networking and strategic change processes in small family firms.

Became Research Director at Sheffield University in 2006.

Took up a professorial post in Entrepreneurship and Innovation at the Luxembourg Business Academy (LBA).

a popular catchphrase in business. Is this maxim still valid today?

Denise Fletcher: I think we've moved on from that. I'd say that nowadays, companies are born global, especially in Luxembourg due to its geographical position. Firms don't think in terms of a local market anymore. As soon as they start, they intend to operate internationally. As an entrepreneur today, you need to be constantly alert to what is going on at the global market. Luxembourg's already got that global orientation because it's surrounded by bigger, economically powerful neighbours. There's a def-

inite market for high-quality products and services, one that we have to explore.

Merkur: With much of the world in economic and political crisis, is this a good time to start a business in the first place?

Denise Fletcher: Absolutely! Many businesses are closing down and a lot of customer needs aren't being met anymore. There are always opportunities for new businesses to come and fill niches in their own distinctive ways. I can understand that the current economic climate feels intimidating, and of course starting

a business isn't an easy thing to do in the first place. But whatever sector you're going into, there's always a better way to do things and make a profit. Start-up businesses have to continually look for that better way; they have to act bigger than they really are; they need to be flexible but most importantly they need to envision future scenarios and get people to buy into those scenarios. This is challenge of entrepreneurship – and our students at LBA are well placed to do exactly this.

LSC – Uni – FNR – IRE

Fachtagung für Abschlussprüfung in Europa

Die Universität Luxemburg organisiert diesen Herbst, in Kooperation mit der *Chambre de Commerce*, dem *Fonds National de la Recherche Luxembourg*, und dem *Institut des Réviseurs d'Entreprises*,

die Fachtagung „3rd Audit in Europe Conference“. Die diesjährige Tagung steht unter dem Thema „Qualität der Abschlussprüfung“. Dr. Anke Müßig, Professorin an der Luxembourg Business Academy und Hauptleiterin der Fach-

tagung, erklärt im Interview, welche neue Herausforderungen den Forschern und Praktikern der Wirtschaftsprüfung bevorstehen.

Merkur: Frau Müßig, Sie organisieren zum dritten Mal die Fachtagung für Abschlussprüfung in Europa. Was ist das Ziel dieser Konferenz?

Anke Müßig: Die Prüfungsqualität ist seit längerem ein Thema, das auch in den europäischen Kreisen diskutiert wird. Mit der Veranstaltung bezwecken wir das Zusammenbringen von Forschern, politischen Entscheidungsträgern und Praktikern aus dem Bereich der Abschlussprüfung, um über aktuelle Entwicklungen in der Wirtschaftsprüfung auf europäischer Ebene zu reflektieren. So wird unter anderem die Gelegenheit geboten, die Vorschläge der Europäischen Kommission im „Grünbuch zur Abschlussprüfung“ einer kritischen Analyse zu unterziehen.

Merkur: Laut eigener Aussage hat die Europäische Kommission das Grünbuch „Weiteres Vorge-

hen im Bereich der Abschlussprüfung: Lehren aus der Krise“ veröffentlicht, um über die Mängel des Abschlussprüfungssektors zu diskutieren, welche während der Finanzkrise zutage getreten sind, und die Rolle der gesetzlichen Abschlussprüfung und ihre Durchführung einer weitreichenden Analyse zu unterziehen. Inwiefern, glauben Sie, hat das Diskussionspapier der Europäischen Kommission dazu beigetragen, die Glaubwürdigkeit geprüfter Abschlüsse wiederherzustellen?

Anke Müßig: Die Europäische Kommission hat in ihrem Grünbuch äußerst wichtige Ansätze dargelegt. Es geht unter anderem die Rede von der Unabhängigkeit des Abschlussprüfers. Auch wurde der Frage nachgegangen, wie der Eintritt von Prüfungsgesellschaften in den internationalen Markt den Risi-

ken einer zu starken Konzentration des Abschlussprüfermarktes entgegenwirken könnte. Weiter wird im Grünbuch die Diskussion über die Möglichkeit einer Aufsicht auf europäischer Ebene eingeleitet. So spricht man insbesondere vom Einsetzen eines Europäischen Passes für Abschlussprüfer. Dennoch, so relevant ihre Ansätze auch sind, handelt es sich um eine sehr breit angelegte Anschauung, welche die Kernthemen einzeln betrachtet, sie aber nicht im Zusammenhang überlegt. Um nachhaltige Fortschritte zu erreichen, muss man die Brennpunkte vernetzter und systematischer begutachten.

Merkur: Von Seiten der Europäischen Kommission wurde im September angekündigt, dass ein generelles Verbot der Erbringung von Nichtprüfungsleistungen durch Prüfungsgesellschaften in Betracht

gezogen wird. Wo liegt denn die Zweckmäßigkeit dieses Vorschlages und wie könnte sich das auf die Unabhängigkeit des Prüfers auswirken?

Anke Müßig: Das Verbot der Erbringung von Beratungsleistungen durch Prüfungsgesellschaften ist keine neue Diskussion. Die Überlegung der Europäischen Kommission bezieht sich auf die mögliche Gefährdung der Unabhängigkeit von Abschlussprüfern durch die gleichzeitige Erbringung von Nichtprüfungsleistungen. So würden die Prüfungsgesellschaften Gefahr laufen, dass sie sich durch ihre Beratungsleistungen wirtschaftlich gegenüber der zu prüfenden Gesellschaft abhängig machen, und somit befangen sind im Urteil des Finanzbericht-

erstattes, welches lediglich als „notwendiges Übel“ abgewertet würde. Die Auswertung der Forschungsergebnisse jedoch ermöglicht einen viel differenzierteren Standpunkt. Ganz im Gegenteil ergab sich aus manchen Forschungsergebnisse die Schlussfolgerung, dass Prüfer, die ihre Mandaten besser kennen, auch höhere Prüfungsqualitäten erzielen. Auch kann man in diesem Zusammenhang die Vorgehensweise der Schweiz erwähnen, deren Verfahren sich je nach Größe des Unternehmens voneinander unterscheiden. Im Gegensatz zu den großen, börsennotierten Unternehmen, sind dort nämlich für die kleinen und mittleren Unternehmen Beratungsleistungen – ja sogar buchführungsnahen Beratungsleistungen – durch Prüfungsgesellschaften erlaubt. Dies

kann generell zu einer erhöhten Qualität ihrer Rechnungslegung beitragen. Vom Blickwinkel der kleinen und mittleren Unternehmen aus betrachtet macht es durchaus Sinn, dass der Prüfer eine beratende und unterstützende Funktion einnimmt. Es ist also notwendig, eine differenziertere Debatte über die Rolle des Abschlussprüfers und die Qualität der Abschlussprüfung zu führen.

Merkur: Welche Erwartungen haben Sie an die diesjährige Fachtagung?

Anke Müßig: Von der Konferenz in diesem Jahr erwarte ich mir, Erkenntnisse von Praxis und Forschung zusammenzubringen, um somit die einzelnen Vorschläge vernetzter betrachten zu können. ■



Dr Anke Müßig

Associate Professor in Audit ist an der Universität Luxemburg zuständig für die Entwicklung eines neuen Master-Studiengangs „Accounting and Audit“, das den effizienten Weg für die Studierenden eröffnet, den Berufsweg des „réviseur d'entreprises“ in Luxemburg einzuschlagen.

Seit 2011 Mitglied der Arbeitsgruppe „European and International Affairs“ im Luxemburger Standardisierungsrat für Rechnungslegung – Commission des Normes Comptables (CNC).

Dr. Anke Müßig, Professorin an der Universität Luxemburg und Hauptleiterin der Fachkonferenz

Mehr Informationen über die Fachtagung für Abschlussprüfung in Europa, welche am 25. November 2011 in den Räumlichkeiten der Chambre de Commerce stattfinden wird, finden Sie auf der Webseite: www.lsc.lu/actualites-et-manifestations

La LSC présente la «profession du mois»

L'objectif de l'action de la «profession du mois», est de vous faire découvrir une des professions pour lesquelles un apprentissage menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) est organisé à l'heure actuelle par la LSC. En dehors des informations pratiques relatives à l'apprentissage, des témoignages de la profession visée vous sont présentées. ■

Agent administratif et commercial

■ Le descriptif de la formation

L'agent administratif et commercial se charge des travaux de bureau et de secrétariat dans des domaines très divers comme la comptabilité, le service achat/vente, les ressources humaines, la logistique ainsi que le secrétariat.

Il joue un rôle clé de communication et de gestion des informations. C'est lui qui transmet le courrier, filtre les appels téléphoniques, traite et classe les documents et répond aux demandes des clients. La maîtrise de l'informatique et des outils bureautiques est essentielle pour saisir les rapports, présenter les lettres commerciales, assurer l'envoi des mails et gérer les agendas.

■ Les principales missions

- Accueillir et informer les clients et visiteurs;
- Remplir des fonctions d'assistance et de secrétariat;
- Utilisation des différents moyens de communication;
- Coordination et suivi des rendez-vous, entretiens et réunions;
- Maîtrise des outils bureautiques usuels;
- Gérer les stocks;
- Effectuer des opérations de paiement et des enregistrements de caisse;

- Effectuer des travaux relatifs à la comptabilité, la gestion du personnel et d'autres opérations administratives.

■ Les compétences requises

- Organisation;
- Connaissance des outils informatiques usuels;
- Esprit d'équipe;
- Flexibilité;
- Etre à l'écoute du client;
- Maîtrise de plusieurs langues à l'écrit et à l'oral.

■ La voie de formation

La réussite de l'apprentissage menant au DAP (Diplôme d'aptitude professionnelle) est la voie normale pour devenir agent administratif et commercial.

L'apprentissage menant au DAP est une formation qui se fait en entreprise auprès d'un patron formateur (partie pratique), accompagnée d'un enseignement dans un lycée technique (partie théorique). Après avoir réussi 3 années de formation, l'apprenti obtient son DAP. Ce diplôme lui donne droit au salaire social minimum qualifié (2161,78 EUR à partir du 01/10/2011).

L'admission au DAP agent administratif et commercial requiert d'avoir au pré-

alable réussi une classe de 9^e polyvalente de l'enseignement secondaire technique:

L'enseignement de la partie théorique se fait dans un des lycées suivants:

Lycée Technique de Bonnevoie (LTB), Lycée Technique Ettelbruck (LTETT), Lycée Technique Joseph Bech (LTJB), Lycée Technique de Lallange (LTL), Lycée Nic Biever (LNB), Lycée Technique Privé Marie-Consolatrice (EPMC), Lycée technique Privé Ste Anne (EPSA), Lycée technique du Centre (LTC).

■ Les avantages de l'apprentissage

Par la conclusion du contrat d'apprentissage, l'insertion professionnelle de l'apprenti sur le marché du travail est effective. La formation pratique est réalisée en entreprise avec des outils et équipements professionnels.

Au cours de la 1^{re} année de formation, l'apprenti est à temps plein à l'école. Pendant la 2^e et la 3^e années, il est présent pendant 24 heures par semaine auprès de l'entreprise-formatrice, le temps restant étant consacré à l'enseignement théorique au lycée.

L'apprenti a droit à un minimum de 25 jours de congé par an ainsi qu'à des indemnités d'apprentissage. ■

■ Témoignage:

Ludovic Moacho Negrita a effectué son apprentissage auprès de la Cégédél S.A., aujourd'hui Enovos S.A. Il y travaille depuis 7 ans en tant qu'aide-comptable auprès du Customer Service Center B2C.

LSC: Pour quelles raisons avez-vous choisi la profession d'employé administratif et commercial?

J'ai choisi la profession d'employé administratif et commercial car cette formation me permet d'évoluer dans dif-



férents services (administration, commercial, comptabilité, ressources humaines, facturation...). Cette polyvalence est très motivante et offre des chances d'évolution.

LSC: Quelles sont les compétences prérequis afin de pouvoir exercer cette profession?

Afin de pouvoir exercer cette profession, il faut faire preuve d'une bonne organisation, de flexibilité ainsi que des connaissances approfondies en MS Office et en langues étrangères. La fonction nécessite un bon esprit d'équipe. Etant donné que la satisfaction client est un de nos principaux arguments, il faut être à l'écoute des clients.

LSC: Quels sont selon vous les avantages et les contraintes de cette profession?

L'avantage est que je peux travailler dans différents secteurs d'activités (industrie, commerce, banques, assurances, fiduciaires...). Cependant, le marché du travail pour le domaine administratif est très saturé, la possibilité de faire carrière est souvent liée au diplôme scolaire.

LSC: Décrivez en bref une journée type!

Tout au long de la journée, je réponds aux clients par téléphone. Je fais le suivi des dossiers en cours et recherche les solutions aux problèmes qui se posent au quotidien.

Formation pour tuteurs

Module complémentaire – Evaluation par compétences

Dans le cadre de la loi modifiée du 19 décembre 2008, portant réforme de la formation professionnelle et afin de compléter la formation pour tuteurs, la LSC offre une matinée supplémentaire destinée à familiariser le tuteur en entreprise avec l'évaluation des compétences.

Cette formation est obligatoire pour toute entreprise souhaitant obtenir et garder le droit de former puisque la nouvelle réglementation au droit de former exigera cette formation spécifique.

La formation sera offerte en langue française et en langue luxembourgeoise.

Un certificat de participation vous sera délivré à la fin de la formation.

Vous pouvez vous inscrire via notre site web www.lsc.lu.

Prochaines dates ci-dessous:

■ Programme

1. Le changement principal: l'approche par compétences;
2. Un nouvel outil pour le tuteur: le référentiel des compétences:
 - Les différents types de compétences;
 - Les indicateurs;
 - Les normes;
3. Transmettre ses compétences professionnelles au quotidien;
4. Une nouvelle approche de l'évaluation de l'apprenti:
 - Le suivi régulier;
 - L'évaluation des compétences acquises à la fin de chaque semestre;
 - Conduire l'entretien d'évaluation;
5. Elaborer son plan d'action.

Cette demi-journée de formation permettra de mieux réussir sa mission de tuteur en acquérant les connaissances nécessaires à l'évaluation des compétences contenues dans chaque module pratique en entreprise.

■ Formation Evaluation des compétences pour tuteurs en entreprise:

Groupes	Formatrice	Dates 2011-2012
		Matinée: 8.30-12.00
1. Luxembourgeois	Josiane Eippers	17 novembre 2011
2. Français	Joëlle Letsch	24 novembre 2011
3. Luxembourgeois	Josiane Eippers	2 décembre 2011
4. Français	Joëlle Letsch	12 décembre 2011
5. Luxembourgeois	Joëlle Letsch	5 janvier 2012
6. Français	Josiane Eippers	10 janvier 2012
7. Français	Marie-Laure Jacquet	16 janvier 2012
8. Luxembourgeois	Joëlle Letsch	31 janvier 2012
9. Français	Marie-Laure Jacquet	3 février 2012
10. Luxembourgeois	Josiane Eippers	7 février 2012
11. Luxembourgeois	Joëlle Letsch	14 février 2012

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Line Jacoby
Tél.: (+352) 42 39 39-220 – E-mail line.jacoby@lsc.lu



Pensez à
la coque pour
vos événements
de fin d'année!



- ABBA MANIA
- GYMMOTION
- NIGHT OF THE PROMS

Seal, Alison Moyet, Nile Rodgers & Chic, Stanfour, Div4s

**Packages entreprises, tarifs de groupe,
Packages Carré d'Or, Open Bar ou
menus gastronomiques...**

N'hésitez pas, notre équipe d'experts se tient à votre disposition pour vous proposer la formule qui répondra au mieux à vos attentes.

Contact : events@coque.lu



Les offres business de la coque



www.coque.lu
Les entreprises

Apprentissage

Le droit de former

La formation pour tuteurs est obligatoire pour toute entreprise souhaitant obtenir le droit de former. La nouvelle réglementation (loi modifiée du 19 décembre 2008, article 2 du règlement grand-ducal du 3 août 2010) exige cette formation spécifique. Le texte ci-après reprend les conditions à remplir pour se voir accorder et retirer le droit de former. Dans le cas où le tuteur dispose déjà d'une expérience pédagogique, les chambres professionnelles peuvent le dispenser de la formation pour tuteurs.

■ Au niveau de l'entreprise

Conditions générales

La tenue générale et l'envergure de l'organisme de formation doivent être de nature à garantir la formation professionnelle de l'apprenti, suivant les critères arrêtés de concert entre les chambres professionnelles patronales et salariales et le ministère.

Critères arrêtés:

- L'entreprise doit se prévaloir d'une expérience professionnelle minimale de 3 ans dans la profession concer-

née (*attention aux nouveaux numéros de matricules de filiales ou de succursales!*)

Conditions administratives

- Être ressortissant de la Chambre de Commerce;
- Détenir une autorisation d'établissement/de commerce;
- Être inscrit au Registre de Commerce (si l'immatriculation est requise);
- Les dirigeants doivent présenter les garanties nécessaires d'honorabilité (Art. 22).

■ Au niveau du tuteur

Chaque entreprise doit disposer d'un tuteur respectant les conditions générales et complémentaires citées ci-dessous. Une entreprise n'ayant jamais formé se doit d'être conforme endéans 6 mois. Une entreprise en cours de formation ou ayant déjà formé dans le passé se doit d'être conforme d'ici le mois d'août 2013.

Conditions générales

Le tuteur doit avoir suivi la formation pour tuteurs de 3 jours au moins.

Une dispense concernant le volet pédagogique (2 jours de formation) est possible si:

- Le tuteur possède un brevet de maîtrise ou une qualification de niveau équivalent;
- Le tuteur peut se prévaloir d'une formation en pédagogie (en accord avec les chambres);
- Le tuteur peut se prévaloir d'une **expérience de longue date** (en accord avec les chambres).

Conditions complémentaires

- Le tuteur doit être âgé de 21 ans au moins;
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions d'honorabilité (Art. 22);
- Le tuteur doit satisfaire aux conditions de qualifications professionnelles définies pour les différents secteurs par les chambres professionnelles (Art.22):
 - Le tuteur doit être au moins détenteur d'un DAP dans la profession concernée;
 - Le tuteur doit être en mesure d'enseigner le programme de formation pratique. ■

Pour tout renseignement complémentaire concernant la formation pour tuteurs, veuillez consulter le service clients de la LSC au (+352) 42 39 39-210

Vous pouvez télécharger le formulaire «Demande en obtention du droit de former» sur notre site web www.lsc.lu

■ La formation pour tuteurs en entreprises (Prochaines dates)

Durée de chaque cycle: 2,5 journées + 1 matinée de suivi

Groupes	Formatrice	Dates 2012			2012
		Formation pédagogique 1 ^{re} journée 8h30-17h00	Formation pédagogique 2 ^e journée 8h30-17h00	Formation «Evaluation compétences» 8h30-12h30	Matinée suivi 8h30-12h00
1. Luxembourgeois	Joëlle Letsch	9 janvier	13 janvier	17 janvier	5 juillet
2. Luxembourgeois	Josiane Eippers	18 janvier	25 janvier	2 février	18 septembre
3. Français	Marie-Laure Jacquet	19 janvier	30 janvier	9 février	21 septembre
4. Français	Marie-Laure Jacquet	2 février	27 février	16 mars	28 septembre
5. Luxembourgeois	Joëlle Letsch	6 février	10 février	17 février	6 juillet
6. Luxembourgeois	Josiane Eippers	15 février	29 février	13 mars	27 septembre
7. Luxembourgeois	Joëlle Letsch	5 mars	9 mars	29 mars	11 septembre
8. Luxbg- Commerce	Joëlle Letsch	12 mars	19 mars	26 mars	17 septembre
9. Français	Marie-Laure Jacquet	15 mars	26 mars	27 avril	5 octobre
10. Luxembourgeois	Joëlle Letsch	16 avril	20 avril	26 avril	11 octobre
11. Luxembourgeois	Josiane Eippers	18 avril	27 avril	10 mai	18 octobre

12. Français	Marie-Laure Jacquet	19 avril	30 avril	11 mai	19 octobre
13. Luxembourgeois	Joëlle Letsch	30 avril	4 mai	10 mai	23 octobre
14. Français	Marie-Laure Jacquet	7 mai	21 mai	31 mai	9 novembre
15. Luxembourgeois	Josiane Eippers	9 mai	23 mai	5 juin	25 octobre
16. Allemand	Joëlle Letsch	14 mai	18 mai	24 mai	6 novembre
17. Français	Marie-Laure Jacquet	4 juin	11 juin	22 juin	23 novembre
18. Luxembourgeois	Josiane Eippers	6 juin	13 juin	28 juin	8 novembre
19. Luxembourgeois	Joëlle Letsch	11 juin	15 juin	21 juin	15 novembre
20. Luxembourgeois	Joëlle Letsch	25 juin	2 juillet	12 juillet	11 décembre
21. Français	Marie-Laure Jacquet	2 juillet	9 juillet	12 juillet	14 décembre

Université du Luxembourg

Etude MAGRIP: l'école prépare indéniablement l'avenir professionnel de ses élèves



Des diplômes scolaires constituent le fondement d'un parcours professionnel couronné de succès. C'est la nouvelle édition de l'étude MAGRIP, débutée en 1968, qui démontre ce lien étroit lequel, de surcroît, est plus particulièrement vrai pour le Luxembourg; en effet, les diplômes scolaires y déterminent bien plus que dans d'autres pays la qualité du parcours professionnel du jeune devenu adulte. Au-delà du niveau scolaire atteint, les aptitudes cognitives n'ont que peu d'influence. Un niveau scolaire élevé a aussi des répercussions positives sur d'autres

aspects de la vie comme la santé ou encore les performances intellectuelles, mais demeure toutefois sans influence sur le bien-être personnel.

Voilà les conclusions majeures de la nouvelle édition de l'étude MAGRIP. En 1968, environ 2.800 Luxembourgeois fréquentant une 6^e classe de l'enseignement primaire avaient notamment fait part de leur souhait quant à leur avenir professionnel et avaient donné des informations sur la profession de leurs parents. Cette étude nommée MAGRIP a été réitérée en 2008 par les Pr. Romain Martin et Martin Brunner de l'unité de recherche EMACS de l'Université du Luxembourg en collaboration avec le centre de recherche CEPS/INSTEAD. C'est ainsi qu'à peu près 750 des enfants de la première étude ont été réinterrogés, quarante ans plus tard, en tant que quinquagénaires.

Ce qui ressort surtout des résultats de l'étude MAGRIP, ce sont des conclusions concernant le succès professionnel, contraires à celles que l'on obtient dans des pays anglophones. En effet, dans ces pays, ce sont les aptitudes cognitives qui, au fur et à mesure de l'évolution de la carrière professionnelle, ont un impact positif sur le parcours professionnel. C'est ainsi que le manque de diplômes peut y être compensé. Ceci ne fut pas le cas pour bon nombre de Luxembourgeois.

Cela est d'autant plus vrai que, malgré l'importance significative accordée aux diplômes scolaires, le système scolaire luxembourgeois n'encouragea pas tous ses élèves de manière équitable. Voilà la raison pour laquelle de nombreux élèves issus de milieux socio-économiques défavorisés n'ont pas pu poursuivre leurs études après leurs cycles primaire et secondaire et cela, malgré leur potentiel intellectuel. Et ce sont surtout les filles qui n'ont pas eu la chance de voir leur potentiel cognitif se répercuter dans un parcours professionnel adéquat.

Ce potentiel perdu marque d'ailleurs le nom même de l'étude, MAGRIP, qui signifie: «MATière GRISse Perdue». Un des soucis majeurs des chercheurs est une meilleure exploitation du potentiel intellectuel des élèves. Cela signifie pour le système scolaire luxembourgeois que, par exemple, l'orientation des élèves vers les écoles secondaires et supérieures devrait être davantage basée sur leurs aptitudes cognitives. De plus, les alternatives aux parcours scolaires traditionnels devraient être améliorées pour permettre ainsi de pouvoir compenser des diplômes scolaires non atteints.

Outre ces résultats, l'étude MAGRIP montre que les participants âgés aujourd'hui de 52 ans sont en bonne santé, épanouis et du point de vue intellectuel tout aussi performants qu'avant.

L'étude peut être commandée auprès de solange.wirtz@uni.lu

20 octobre 2011 – ORT Ardennes luxembourgeoises

Les enjeux de l'e-tourisme

Tripadvisor, Zoover, Holiday-Check... Aujourd'hui, ces sites peuvent devenir votre meilleur atout de vente... ou votre pire ennemi...

Dans le cadre de ses missions envers les acteurs touristiques de la région, l'Office Régional du Tourisme des Ardennes Luxembourgeoises, en collaboration avec la Chambre de Commerce de Luxembourg, a l'immense plaisir d'inviter les acteurs du secteur touristique à un séminaire d'information et de sensibilisation sur les nouvelles pratiques et tendances du tourisme sur internet:

«L'importance prise par Internet dans le monde du tourisme n'est plus à démontrer:

- *Aux USA, le tourisme en ligne a généré près de 90 milliards de dollars de ventes en 2009 selon FocusWright (soit 40 à 50 % du total des ventes en ligne).*
- *Aux USA, dans le tourisme, les avis et photos d'internautes ont une influence sur près de la moitié des gens qui préparent leurs voyages sur Internet – 69 % des hôteliers suivent ce que disent les internautes sur leur établissement au moins une fois par semaine.*
- *Actuellement, 38 % des touristes français, 37 % des voyageurs allemands et 47 % des touristes britanniques disposent d'un mobile pouvant aller sur Internet (source: PhocusWright, juillet 2010).*

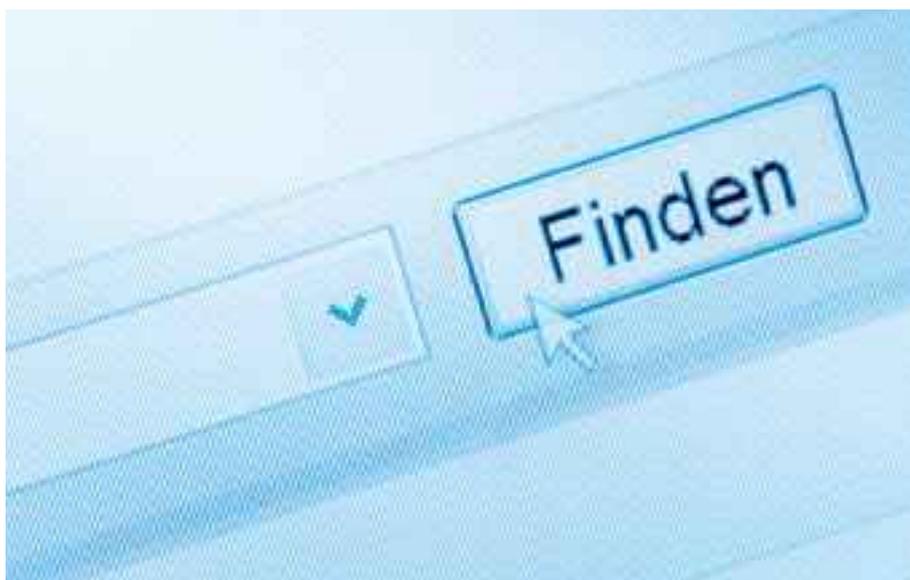
- *40 % des touristes choisissent leur séjour en fonction des accès à Internet gratuits ou Wifi.*

L'Internet impacte fortement l'ensemble des acteurs de la filière et les évolutions technologiques se poursuivent de manière rapide: en 2011, un professionnel du tourisme qui n'est pas sur Internet est en train de sortir du marché!

(Source: Françoise de Clermont – CoManaging)

Bien que la plupart des acteurs aient des notions au sujet des nouvelles technologies et connaissent l'importance de l'Internet dans le domaine du tourisme, la pratique journalière démontre que l'e-tourisme, avec ses aspects très divers, n'est que peu connu, voire sous-estimé par une grande partie des acteurs. Pour mieux positionner son offre touristique, il est donc primordial de susciter une rapide prise de conscience aux réels enjeux de la présence sur Internet, ceci pour tous les acteurs du secteur touristique.

Le but de cette journée est donc de mieux faire connaître au secteur touristique la rapide évolution des nouvelles technologies et de le familiariser avec les dernières tendances du tourisme sur Internet.



Ce séminaire aura lieu le 20 octobre 2011 au Château d'Urspelt. La participation est gratuite.

Afin de toucher le plus grand nombre d'intéressés, il a été décidé de proposer 2 séances:

- **1^{er} Séminaire:** 09:00 – 12h00: Public-cible: organismes de tourisme, activités de loisirs, sites touristiques, offices de tourisme...
- **2^e Séminaire:** 14h30 – 17h30: Public-cible hébergeurs (hôtels, campings...)

Les présentations sont, à quelques détails près, quasi identiques, ce qui permet de suivre un des deux séminaires.

Les personnes qui n'ont pas reçu d'invitation, peuvent contacter ORT Ardennes luxembourgeoises au (+352) 26 95 05 66 ou info@ortal.lu.

Le livret sur les mesures d'aide à la formation disponible en allemand et en anglais

Après le vif succès du premier livret de la nouvelle collection «La formation, ça marche» en langue française, l'INFPC souhaite donner accès à cet ouvrage aux germanophones et aux anglophones actifs au Luxembourg.

Cofinancement de la formation en entreprise, congé individuel de formation, congé linguistique... Les dispositifs de soutien à la formation continue sont nombreux. Pour faciliter la tâche aux entreprises et aux particuliers, l'INFPC publie un livret qui définit et explique le fonctionnement de chaque dispositif. A qui s'adressent-ils? Quelles sont les conditions d'accès? Sous quelle forme se présente la contrepartie publique? Voici un échantillon des questions clés qui constituent le canevas de

ce premier numéro de la collection «La formation, ça marche!».

Chaque mesure d'aide est introduite par un exemple: De quel soutien financier peut bénéficier la restauratrice Maïté pour la formation des ses salariés? Est-ce que Pierre, qui prépare actuellement son brevet de maîtrise, peut prétendre à un congé formation? Que doit faire Mercedes, de nationalité espagnole, pour obtenir un congé linguistique? En fin de document, un tableau synthétise les différents dispositifs.

A travers la collection «La formation, ça marche!», l'INFPC souhaite donner accès aux informations relatives à la formation au plus grand nombre.

Le livret «Mesures d'aide à la formation» est gratuit et peut être télé-



chargé sur laformationcamarche.lu, weiterbildung-esfunktioniert.lu et training-itworks.lu.



Fichel Group

La Fiduciaire Centrale du Luxembourg s'appuie sur une expérience de 35 ans dans les domaines de la fiscalité, de la comptabilité et de la création d'entreprises.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.

- tenue de la comptabilité
- expertise comptable
- conseil fiscal
- structure et restructuration d'entreprises
- conseil en succession

Fiduciaire Centrale - Service Salaires et Social

- service Ressources Humaines
- établissement des fiches de salaires
- audit social

4, rue Henri Schnadt • L-2530 Luxembourg
Tél.: 40 37 27 1 • Fax: 40 37 23
www.fichel.lu



PROGRAMME DE FORMATION NOVEMBRE – DECEMBRE 2011

INTITULÉ	DATES	HORAIRE	PRIX
MANAGEMENT, LEADERSHIP ET GESTION DES ÉQUIPES			
S Zum ersten Mal Chef: Menschen und Ziele managen	10 et 11.11.2011	8.30 – 17.00	450 €
S Management d'une équipe	17, 18 et 25.11.2011	8.30 – 17.00	650 €
S Clés de réussite pour la gestion d'équipes et l'obtention des résultats escomptés	09.12.2011	8.30 – 17.00	210 €
MÉTIER DE LA FORMATION			
S Évaluez vos actions de formation: Mesurez l'efficacité et la valeur ajoutée	17.11.2011	8.30 – 17.00	210 €
MARKETING, VENTE ET ACTION COMMERCIALE			
S Reklamationen als Chance: Der richtige Umgang mit Beanstandungen	10.11.2011	9.00 – 17.00	210 €
S Facebook: Optimisez votre communication professionnelle	11.11.2011	8.30 – 17.00	210 €
S Kundenservice am Telefon	15.11.2011	8.30 – 17.00	210 €
S Verhandlungsrhetorik für Verkäufer mit besserer Kommunikation mehr erreichen	01 et 02.12.2011	8.30 – 17.00	450 €
ACHAT, LOGISTIQUE ET COMMERCE INTERNATIONAL			
S Documents d'accompagnement dans les procédures import-export	15.11.2011	8.30 – 17.00	210 €
S Connaître et employer les Incoterms	18.11.2011	8.30 – 17.00	210 €
S Devenez un acheteur efficace	22 et 23.11.2011	8.30 – 17.00	420 €
ORGANISATION ET SECRÉTARIAT			
S Augmenter ses résultats par une organisation de travail efficace	10 et 11.11.2011	8.30 – 17.00	420 €
S Durchsetzungskompetenz im Sekretariat	28 et 29.11.2011	8.30 – 17.00	420 €
COMMUNICATION			
S Trainieren Sie Ihre Schlagfertigkeit	16.11.2011	8.30 – 17.00	210 €
S Règles et méthodes pour produire un écrit efficace	12 et 13.12.11	8.30 – 17.00	420 €
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE			
S Initiation aux normes comptables internationales IAS/IFRS	10, 17 et 24.11.2011	8.30 – 12.30	350 €
S Calcul des rémunérations non périodiques	15.11.2011	18.30 – 20.30	75 €
RESSOURCES HUMAINES			
S Techniques de coaching	05 et 06.12.2011	8.30 – 17.00	450 €
FISCALITÉ			
S Introduction à la fiscalité des entreprises luxembourgeoises	14 et 15.11.2011	8.30 – 17.00	420 €
S Fiscalité des rémunérations et avantages extra-légaux	15.11.2011	8.30 – 12.30	150 €
S Application de la TVA: Les 5 questions à se poser	24 et 25.11.2011	8.30 – 17.00	420 €
S Introduction à la fiscalité des entreprises luxembourgeoises (initialement 14.+15.11.)	28 et 29.11.2011	8.30 – 17.00	420 €
DROIT			
S Responsabilités juridiques du dirigeant d'entreprise	17.11.2011	8.30 – 17.00	210 €
S Réglementation d'aspects spécifiques d'une relation de travail	17 et 18.11.2011	8.30 – 17.00/12.30	350 €
S Sécurité sociale luxembourgeoise	21 et 22.11.2011	8.30 – 17.00	420 €
S La maladie du salarié	24.11.2011	8.30 – 12.00	150 €
S Les congés	24.11.2011	13.30 – 17.00	150 €
S Le contractant marié	28, 30.11, 05 et 07.12.2011	18.30 – 20.30	350 €
S Fin du contrat de travail	29.11.2011	8.30 – 17.00	210 €
S Optimisation du recouvrement de créances civiles et commerciales	01.12.2011	8.00 – 17.00	210 €
S Prérétraite et pension vieillesse	01.12.2011	8.30 – 17.00	210 €
S Saisie et cession du salaire	09.12.2011	18.30 – 20.30	75 €
DÉVELOPPEMENT PERSONNEL			
S Gérer ses émotions et améliorer ses relations avec les autres	14 et 15.11.2011	8.30 – 17.00	450 €
S Développez de nouvelles idées pour votre entreprise en utilisant votre créativité	23 et 24.11.2011	8.30 – 17.00	600 €
S Selbst-, Zeit- und Stressmanagement	07 et 08.12.2011	8.30 – 17.00	420 €
BUREAUTIQUE			
S Word – Modèles, Formulaire et Lettres Types	18.11.2011	8.30 – 12.00	160 €
S Word – Longs documents	18.11.2011	13.30 – 17.00	160 €
S Comment réaliser un PowerPoint optimal et percutant	21.10.2011	8.30 – 17.00	210 €
S PowerPoint – Initiation	14.11.2011	8.30 – 17.00	240 €
S Access – Initiation	07 et 08.11.2011	8.30 – 17.00	440 €
S Word – Modèles, formulaires et lettres-types	18.11.2011	8.30 – 12.00	160 €
S Word – Longs documents	18.11.2011	13.30 – 17.00	160 €
S Outlook – Initiation	02.12.2011	8.30 – 17.00	240 €
S PowerPoint – Donnez de l'impact à vos visuels et transparents	08.12.2011	8.30 – 17.00	240 €
LANGUES			
S Perfectionnement en expression française: Rédaction	08.11 – 08.12.2011	13.30 – 14.30	210 €
S Apprendre à apprendre le luxembourgeois avec facilité et aisance	10 et 11.11.2011	8.00 – 12.00/8.30 – 17.30	350 €
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION			
S Web Management: Réussir son projet de site internet	22.11.2011	1 jour	420 €
S Elaborez votre site web pas à pas	29 et 30.11.2011	2 jours	420 €
SÉCURITÉ, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT			
S Brandschutz-Management und Erstellung sicherheitsrelevanter Pläne	24.11.2011	1 jour	210 €

S: Séminaire organisé en partenariat avec l'OLAP et la Chambre des Métiers

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à:
Luxembourg School for Commerce

Siège: 7, rue Alcide de Gasperi
Luxembourg-Kirchberg

Adresse postale: L-2981 Luxembourg
T: (+352) 42 39 39-220

W: info@lsc.lu – www.lsc.lu
F: (+352) 42 39 39-820



Quelle est votre destination?



Leading Strategies : Forger autrement ses stratégies

Vous êtes aux commandes d'une entreprise ?
Qui mieux que vous saura définir la route, reconnaître les potentiels et donner les impulsions gagnantes ?
Pour mieux vous seconder dans cette tâche, la LSC vous propose la formation LEADING STRATEGIES : FORGER AUTREMENT SES STRATÉGIES, en partenariat avec HEC Paris. Un séminaire d'excellence en deux blocs de trois jours avec des analyses stimulantes et un suivi personnalisé par des experts reconnus.
Module 1 « Concevoir » : 12, 13 et 14 mars 2012.
Module 2 « Déployer » : 9, 10 et 11 mai 2012.
Pour une réussite tous azimuts, inscrivez-vous sur www.lsc.lu/leadingstrategies ! De plus amples informations : Luxembourg School for Commerce, tél: 42 3939-220, e-mail : olivier.lang@lsc.lu

Luxembourg BioHealth Cluster – Luxinnovation

Stimuler les collaborations dans le secteur biomédical



Qu'elles soient de nature commerciales ou de recherche, les collaborations sont le point d'orgue de tout projet dans le domaine des sciences de la santé. C'est d'ailleurs entièrement convaincus par cette affirmation, qu'une trentaine de représentants de la communauté biomédicale luxembourgeoise se sont réunis pour le 4^e «Networking Event» du Luxembourg BioHealth Cluster, l'occasion de mettre en lumière les activités de la société Cellon, producteur de solutions innovantes pour la production de vaccins, et du laboratoire NorLux du CRP-Santé, spécialisé dans la recherche sur les tumeurs cérébrales.

■ Produits innovants pour la culture des cellules

Guidés par Richard Fry, directeur de Cellon, les membres du Luxembourg BioHealth Cluster ont pu découvrir les locaux et équipements de la société spécialisée dans le développement des produits et services pour la production de vaccins et pour les industries actives dans le domaine des biotechnologies. Cellon développe notamment différentes technologies pour la culture des cellules, utilisées par l'industrie pharmaceutique dans la recherche de traitements de maladies telles que le cancer. Les domaines d'expertise de Cellon couvrent également le stockage et le transport de

liquides stériles. «Nous sommes constamment à la recherche de partenaires potentiels pour nos projets innovants», explique Richard Fry. «Des rencontres comme celles-ci nous permettent de présenter nos compétences, et peut-être d'identifier quels organismes au Grand-Duché s'intéressent aux mêmes enjeux que nous.»

■ Spécialistes de la lutte contre le cancer cérébral

Le Dr Simone Niclou, chef du laboratoire NorLux de Neuro-Oncologie du Centre de Recherche Public Santé, a également saisi cette opportunité pour présenter à ses collègues luxembourgeois l'expertise, les capacités de recherche et les partenariats internationaux de NorLux. Jusqu'à présent, il n'existe aucun traitement efficace des tumeurs cérébrales. L'objectif de NorLux est donc de contribuer à faire avancer la recherche dans ce domaine. Le laboratoire est le fruit d'un partenariat privilégié entre le CRP-Santé et le Département de Biomédecine de l'Université de Bergen en Norvège. Ce mix de compétences et d'expertises professionnelles a prouvé son efficacité et a conduit à de nombreux contacts avec la communauté internationale.

«Les collaborations internationales sont cruciales dans le domaine de la recherche», confirme le Dr Niclou, qui a récemment été élu membre du conseil de «l'European Association for Cancer Research», une association pour les professionnels actifs dans le domaine de la recherche sur le cancer. «La collaboration avec l'Université de Bergen nous a permis d'établir un réseau puissant des scientifiques dans le domaine neuro-oncologique, fournissant la masse critique requise pour faire de la recherche de pointe. Le Cluster nous donne l'opportunité de faire la connaissance des personnes travaillant dans notre domaine au Luxembourg, en particulier des représentants des sociétés privées, ce qui est très intéressant.»

■ Catalyser les partenariats

Depuis quelques années, des investissements majeurs ont été consacrés aux sciences et technologies de la santé par le Gouvernement, preuve que ce domaine est considéré comme stratégique pour l'économie luxembourgeoise.

Les sciences de la santé s'affichent comme un secteur fortement compétitif où le développement de produits – par exemple de nouveaux médicaments – requiert beaucoup de temps, de ressources ainsi que des connaissances scientifiques poussées. La mise en place de collaborations entre différents acteurs aux compétences complémentaires peut alors jouer un rôle primordial dans l'avancement de la recherche dans ce domaine.

«Nous ne sommes pas toujours informés de ce que font les autres organismes, or il est certain qu'il existe bon nombre d'expertises et de ressources technologiques au Luxembourg», explique Jean-Paul Scheuren, directeur d'AxoGlia Therapeutics et président du Luxembourg BioHealth Cluster. «Les rencontres organisées par le cluster nous permettent de faire connaissance et d'identifier les points en commun pour, espérons-le, initier de futures coopérations.»

Le Luxembourg BioHealth Cluster, animé par Luxinnovation, fait également figure d'acteur clé pour renforcer le secteur au Luxembourg, puisqu'il tend à encourager les partenariats et les collaborations qui favorisent des projets innovants. Son objectif est d'appuyer la stratégie nationale du Gouvernement afin d'atteindre l'excellence scientifique dans le diagnostic moléculaire, pierre angulaire de la médecine personnalisée, et rendre le pays reconnu et attractif pour la recherche, le développement, l'innovation et le business biomédical.

Plus d'informations sur les activités du Cluster sur: www.biohealthcluster.lu.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche

Personne de contact: Dr. Françoise Meisch

Tél.: (+352) 43 62 63-1 – E-mail: francoise.meisch@luxinnovation.lu – www.biohealthcluster.lu

CRÉER
OU REPRENDRE
UNE
ENTREPRISE?

COMMENT
ÊTRE PLUS
VISIBLE SUR
LE WEB?

COMMENT
FINANCER
MON PROJET
D'ENTREPRISE?

Les réponses à
toutes vos questions aux



JOURNÉES CRÉATION ET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES



COMMENT
MOTIVER ET
FIDÉLISER MES
COLLABORATEURS?

PROGRAMME



- 12/10 LA NOCTURNE** Un rendez-vous incontournable pour rencontrer nos conseillers! Inscription obligatoire sur le site
- 13/10** Transmission d'entreprise
- 17/10** Encadrer et fidéliser ses collaborateurs: un avantage concurrentiel?
- 18/10** Exploiter les réseaux sociaux pour développer sa relation clients
- 20/10** Financement des entreprises innovantes (workshops + conférence)
- 21/10** Stratégies de différenciation: le défi de demain
- 24/10** Réglementation des marchés publics
- 25/10** L'avenir de l'entrepreneuriat: vers une diversité hommes - femmes (workshops + conférence)

12 - 26
OCTOBRE
2011



Inscription
et info sur :

WWW.JOURNEES.LU



Un portail pour trouver des partenaires en toute facilité



Vous cherchez des partenaires au Luxembourg pour réaliser des projets de recherche, développement et innovation? Vous voulez savoir quels organismes de recherche publics ont des compétences liées à votre domaine d'intérêt? Vous souhaitez rendre votre propre savoir-faire plus visible auprès d'un public professionnel qui se trouve tant au Luxembourg qu'à l'étranger? L'outil *Trouver des partenaires* du portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche a été développé pour répondre à vos besoins. Il est facilement accessible à partir de la page d'accueil du portail (www.innovation.public.lu).

Trouver des partenaires est un outil en ligne unique au Luxembourg pour les entreprises et les unités de recherche qui souhaitent communiquer facilement et rapidement sur leurs compétences technologiques dans un contexte «business to business». Il s'inscrit dans l'ensemble des services offerts par le **portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche** (www.innovation.public.lu) à tout internaute recherchant des informations liées à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) au Grand-Duché.

«*Trouver des partenaires* n'est pas un simple répertoire, mais un outil conçu sur mesure pour répondre aux besoins spécifiques des structures innovantes», souligne Laurence Rougeot, chef de projet chez Luxinnovation, l'Agence nationale pour la promotion de l'innovation et de la recherche qui gère le portail. «Les fiches de présentation comprennent l'ensemble des informations nécessaires à la RDI: activités, produits et services, compétences technologiques et techniques, références clients... Une indexation très poussée des contenus grâce à une liste de domaines technologiques facilite la communication vers les spécialistes.»

■ La recherche de partenaires technologiques – une priorité pour les entreprises

L'entrée principale vers les fiches est thématique. Ainsi, l'entrepreneur qui s'intéresse à l'aéronautique, l'électronique ou aux sciences de la vie, par exemple, accède par un seul clic à l'ensemble des entreprises et unités de recherches inscrites dans ce domaine. Chaque fiche comprend les coordonnées d'une personne de contact spécialisée dans la RDI.

«Quand nous avons fait des entretiens avec des entrepreneurs pour mieux comprendre leurs besoins, ils ont mis l'accent sur leur volonté d'utiliser le portail pour rechercher des partenaires, clients ou fournisseurs», explique Lena Mårtensson, responsable du portail chez Luxinnovation. «C'est pour cette raison que nous avons choisi de mettre cet aspect en avant, et il semble que ce choix soit judicieux: selon les premières statistiques, *Trouver des partenaires* est la section la plus visitée. Le fait que les présentations soient disponibles en français et anglais les rendent accessibles à un grand nombre d'internautes.»

■ Un nombre grandissant d'inscriptions

L'inscription à l'outil est entièrement gratuite et ouverte aux laboratoires et départements affiliés aux organismes de recherche publics nationaux, ainsi qu'aux entreprises innovantes établies au Luxembourg et ayant des activités de RDI. Plus de 200 entreprises et unités de recherche y sont déjà présentes. Et leur nombre grandit sans cesse depuis la mise en ligne du nouveau portail en mai 2011.

«Nous avons développé une nouvelle interface interactive à forte valeur ajoutée pour les entrepreneurs et les chercheurs qui veulent référencer leur organisation et mettre en valeur leurs compétences», précise Laurence Rougeot. «Elle est conviviale et facile à utiliser. En outre, l'équipe de Luxinnovation est toujours disponible pour conseiller les personnes lors de l'inscription, les aider à optimiser leurs présentations et à décrire précisément leurs compétences techniques et technologiques.»

Pour plus d'informations: portail luxembourgeois de l'innovation et de la recherche –
Trouver des partenaires, www.innovation.public.lu/fr/collaborations/trouver-partenaires

Personne de contact: Laurence Rougeot – Tél.: (+352) 43 62 63-1 – E-mail: laurence.rougeot@luxinnovation.lu



Prime de 500 € HT
A découvrir à la Foire d'Automne,
Hall 6B, Stand 22.

4,7 m³ ça fait un paquet de bois. Ou de tuyaux. Ou de ciment.

Charger 4,7 m³ de bois ? Remorquer 1,5 t de gravats ? Aucun problème pour le nouveau Caddy car il a le plus grand volume de chargement (en version Maxi) et la charge tractable la plus élevée de sa catégorie. Décharger des marchandises encombrantes ? Aucun problème grâce à sa large porte coulissante. Rouler confortablement dans le trafic urbain ? Aucun problème avec l'optionnelle boîte automatique DSG.
Le meilleur Caddy TDI de tous les temps, déjà à partir de 11.230 € HT.



Utilitaires

Consommation moyenne: 5,1 - 6,8 l/100 km.
 Emissions CO₂: 134 - 172 g/km.

Importateur: Autosdistribution Losch

Garage M. Losch
 Luxembourg

Garage M. Losch
 Bereldange

Garage M. Losch
 Esch/Alzette

Garage Pepin
 Ingeldorf

Garage M. Biver
 Weidingen/Wiltz

Garage Horsmans&Rosati
 Bech-Kleinmacher

11^e édition du concours 1,2,3 GO

Grande soirée de clôture 1,2,3 GO à Liège



Les projets innovants de la 11^e édition du parcours ont été révélés lors de la grande soirée de clôture qui s'est tenue le 20 septembre 2011 au Cercle de Wallonie à Seraing (Liège) sous le thème «Les couleurs de l'Entrepreneuriat à l'heure de l'Innovation!». Près de 200 personnes ont assisté à cet événement-phare sur l'entrepreneuriat innovant en Grande Région. Parmi les 37 plans d'affaires déposés, 8 lauréats ont convaincu le jury: Jeeni, Yappoint (Grand-Duché de Luxembourg), Imonic, Spinnerware (Belgique francophone), Symbiome Pôle, Equitaxe (Lorraine, France), TinnMusic Neuromodulator, It-recht + (Sarre, Allemagne). Par ailleurs, le projet Yappoint a remporté la catégorie spéciale du «Coup de Cœur des Sponsors».

La soirée de clôture 1,2,3 GO est le rendez-vous annuel incontournable pour tous ceux qui souhaitent découvrir

ce que la Grande Région recèle de plus précieux en termes d'innovation. Les festivités du 20 septembre, placées sous le haut patronage du ministère de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur, des Technologies nouvelles et de l'Enseignement supérieur de la Région Wallonne et de son Agence de Stimulation Economique AS-E, ont débuté avec un mot d'accueil de Michel Morant, directeur de l'Interface Entreprises-Université de Liège, et une allocution de Vincent Bovy, directeur de l'AS-E, partenaire financier de Business Initiative A.s.b.l. et de son parcours 1,2,3 GO en Région wallonne.

Par la suite, Jean-Pierre Lutgen, PDG de la société TKS qui développe les montres tendances Ice-Watch et parrain des porteurs de projet 1,2,3 GO de l'édition 2010-2011 du parcours, a transmis les clés de son succès aux invités. Avant de passer à la révélation

des lauréats, Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Economie de la Région wallonne, a tenu une allocution et a exprimé ses vœux de succès aux porteurs de projet 1,2,3 GO.

La soirée a culminé avec la mise à l'honneur de tous les plans d'affaires remis lors de l'édition 2010-2011 du parcours 1,2,3 GO. Les lauréats de cette édition ont été introduits de façon originale par des courts-métrages réalisés par la société AV Works.

Ces projets ont été récompensés par un soutien financier d'une enveloppe globale de 50.000 EUR pour les aider à démarrer leurs projets d'entreprises, ainsi que par des montres Ice-Watch. Le projet Yappoint a été sélectionné lauréat de la catégorie spéciale «Coup de Cœur des Sponsors».

Par ailleurs, tous les porteurs de projets ayant remis un business plan ont reçu un chèque pour des services en communication, sponsorisés par les sociétés Globule Bleu (Belgique), Piranha et Petits Poissons Rouges (Luxembourg), Gad (France) et ACN Werbeagentur (Allemagne).

Pour la première fois cette année, une distinction spéciale a été attribuée au «meilleur business plan» de chaque région: Spinnerware pour la Belgique francophone, Jeeni pour le Grand-Duché de Luxembourg, Symbiome Pôle pour la Lorraine et TinnMusic Neuromodulator pour la Sarre. Le meilleur business plan de la région Rhénanie-Palatinat a été le projet MindMakers for Movers de Trèves, qui propose la production et la commercialisation d'exercices mentaux, constitués de musique et de textes de motivation sur MP3, à écouter en pratiquant une activité physique.

L'événement, animé par Eric Winnen de l'agence Dialectiq, s'est terminé par un cocktail festif en présence des porteurs de projet, des membres du réseau 1,2,3 GO, des différentes personnalités du monde économique et politique de la Grande Région, des partenaires et sponsors ainsi que de la presse Grande Région.



Jean-Pierre Lutgen, PDG de la société TKS/Ice-Watch et parrain des porteurs de projet 1,2,3 GO de l'édition 2010-2011 a transmis les clés de son succès aux invités



Avant de passer à la révélation des lauréats, Jean-Claude Marcourt, ministre de l'Economie de la Région wallonne, a exprimé ses vœux de succès aux porteurs de projet 1,2,3 GO

■ Les lauréats de la 11^e édition du parcours 1,2,3 GO sont:



Au Grand-Duché de Luxembourg:

Jeeni (Steve Albrecht): Plate-forme permettant aux PME de communiquer en toute facilité leurs messages de marketing avec leurs clients via Internet ou mobile

(de g. à d.) Laurent Solazzi (ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, Luxembourg), Steve Albrecht (Jeeni), Laurent Koener (Chambre de Commerce Luxembourg), Jean-Pierre Lutgen (TKS/Ice-Watch), Frédérique Gueth (1,2,3 GO)



Au Grand-Duché de Luxembourg:

Yappoint (Peter Pöhle): Plate-forme de prise de RDV interactive et multilingue intégrant les réseaux sociaux, un calendrier, la réservation en ligne et un outil marketing pour les prestataires de service

(de g. à d.) Frédérique Gueth (1,2,3 GO), Peter Pöhle (Yappoint), Frédéric Becker (Luxinnovation), Guy Koster (BCEE), Jean-Pierre Lutgen (TKS/Ice-Watch)



En Belgique francophone:

Imonic (Dorothee Goffin): Développement et commercialisation d'ingrédients prébiotiques biologiques contribuant à la santé digestive, au renforcement de l'immunité et à la lutte contre certaines maladies et cancers.

(de g. à d.) Jean-Claude Marcourt (ministre de l'Economie de la Région Wallonne), Dorothee Goffin (Imonic), Christophe Loly (PwC), Jean-Pierre Lutgen (TKS/Ice-Watch), Jean-Marc Lhuire (Globule Bleu)



En Belgique francophone:

Spinnerware (équipe UCL menée par Roxane Lemerrier): Logiciel permettant de calculer les efforts intervertébraux en dynamique au cours de la marche pour des patients présentant des pathologies de la colonne vertébrale

(de g. à d.) Jean-Claude Marcourt (ministre de l'Economie de la Région Wallonne), Roxane Lemerrier et Damien Coppens (Spinnerware), Robert Dennewald (Eurobéton)



En France (Lorraine):

Symbiome Pôle (Yannick Monget): Développement d'espaces muséographiques dans les grandes villes européennes, basés sur la sensibilisation à la crise bioclimatique et les solutions écodurables d'avenir

(de g. à d.) Boris Ouarnier (CCI54), Yannick Monget (Symbiome Pôle), Frédérique Gueth (1,2,3 GO), Jean-Pierre Lutgen (TKS/Ice-Watch)



En France (Lorraine):

Equitaxe (David et Yasmina Saffroy): Cabinet de conseil en réduction des impôts locaux français des entreprises

(de g. à d.) Eric Winnen (modérateur), Thierry Sidot (Synergie CEEI), David Saffroy (Equitaxe), Pascal Espen (PKF)



En Allemagne (Sarre):

TinnMusic Neuromodulator (Dr. Kristina Ladewig): Appareil pour traiter l'acouphène chronique en filtrant la fréquence des acouphènes d'un signal audio (musique ou sons de la nature)

(de g. à d.) Jürgen Lehnhof (ministère de l'Economie de la Sarre), Kristina Ladewig (TinnMusic), Delphine Deichtmann (IF Group), Jean-Pierre Lutgen (TKS/Ice-Watch), Frédérique Gueth (1,2,3 GO)



En Allemagne (Sarre):

It-recht+ (Dr. Sascha Neumann): Système combinant un software avec une base de données pour soutenir les avocats dans leurs recherches et ainsi réduire le coût des consultations

(de g. à d.) Jürgen Lehnhof (ministère de l'Economie de la Sarre), Sascha Neumann (IT-Recht +), Frédérique Gueth (1,2,3 GO)

19 octobre 2011:

Kick-off de la 12^e édition 1,2,3 GO à Synergie CEEI, Metz (FR)

■ **«La conception du projet entrepreneurial (méthode Idéo©)» par Christophe Schmitt**

Pour le lancement de la 12^{ème} édition du parcours 1,2,3 GO, un workshop sur la conception du projet entrepreneurial est organisé le mercredi, 19 octobre à partir de 13h30 dans les locaux de Synergie CEEI à Metz.

Lors de ce workshop, Christophe Schmitt présentera sa méthode Idéo© permettant à des porteurs de projet et futurs entrepreneurs d'évaluer le potentiel de leur opportunité d'affaire à partir d'une idée de création d'entreprise. Cet atelier se veut interactif et les participants partiront avec toutes les clés en main pour appliquer la méthode Idéo© à leur propre projet innovant.

Christophe Schmitt est Titulaire de la Chaire Entreprendre du Pôle Entrepreneuriat Etudiant de Lorraine et Vice-président de l'Institut National Polytechnique de Lorraine (INPL, Nancy-Université).

Inscriptions & renseignements: 123go@cc.lu, Tél.: (+352) 42 39 39-274, www.123go-networking.org.

Comment bien construire son projet e-commerce



3 experts aux compétences complémentaires ont aidé les participants à «entrer dans les coulisses» du commerce électronique: Xavier Buck, PDG et fondateur d'EuroDNS, Elodie Deconinck, co-fondatrice de l'agence web KumKuat S.A. et Stephan le Goueff, fondateur du cabinet LG@vocats

Le 21 septembre s'est tenue, au sein de la Chambre de Commerce, une conférence dédiée au commerce électronique, qui a attiré plus de 130 participants. Un excellent taux de fréquentation révélateur d'une démocratisation du e-commerce. Parmi les participants, on comptait de nombreux porteurs de projet et dirigeants souhaitant saisir l'opportunité de la vente en ligne. Cette conférence s'inscrivait dans le cycle événementiel BusinessMentoring et avait notamment pour objectif d'aider les participants à cerner les enjeux et perspectives du e-commerce à l'ère du Web 2.0.

■ Sensibiliser aux enjeux du e-commerce

«Comme pour un magasin "physique", le lancement d'une boutique en ligne se prépare minutieusement. En effet, l'e-commerce est une activité aux multiples facettes, qui comprend, entre autres, la logistique, le paiement sécurisé, les newsletters, le référencement, le positionnement sur les différents marchés, la concurrence, ou encore, la ges-

tion de la relation clients», rappelait Rachel Gaessler, coordinatrice du programme BusinessMentoring, en introduction à la thématique.

La conférence intitulée «Comment bien construire son projet e-commerce» avait justement pour objectif de faire prendre conscience aux futurs web-marchands de cette réalité: un site e-commerce doit être appréhendé comme une pièce d'un vaste puzzle, qui s'imbrique dans une stratégie webmarketing globale.

Pour aider les participants à «entrer dans les coulisses» du commerce électronique, la Chambre de Commerce a ainsi fait appel à 3 experts aux compétences complémentaires Elodie Deconinck, co-fondatrice de l'agence web KumKuat S.A., Xavier Buck, PDG et fondateur d'EuroDNS, et Stephan le Goueff, fondateur du cabinet LG@vocats.

■ Se poser les bonnes questions avant de se lancer

Au cours de la conférence, les intervenants ont permis aux participants de s'immerger dans le monde du Web 2.0 et les ont amenés à réfléchir à leur

propre stratégie en ligne, notamment en soulevant certaines questions primordiales du type:

Quel est mon degré de connaissance du Web 2.0.?

Quel est mon objectif? Quel est le but de mon site et à qui s'adresse-t-il?

Quel est l'intérêt de mon e-shop pour un client potentiel?

Quel est le budget que je souhaite investir dans la création de mon e-shop?

Quelles solutions de développement choisir?

Faut-il externaliser ma logistique?

Quel mode de paiement choisir?

Comment bien ficeler mes conditions générales de vente?

Et enfin, comment, de manière globale, promouvoir mon e-shop?

A l'issue de cette conférence, et en guise de conclusion, les 3 intervenants ont dévoilé leurs règles d'or pour réussir dans l'e-commerce. Pour sa part, Stephan Le Goueff, en tant que conseiller en droit des médias et des TIC, a souligné à nouveau «la nécessité de créer un univers d'achat ras-

surant et en adéquation avec le cadre juridique et légal du e-commerce». Quant à Elodie Deconinck, spécialiste du web marketing, elle a rappelé que la clé se trouve dans la relation de confiance établie avec les clients: «Il faut être transparent pour rassurer son client et investir dans un mode de paiement qui facilite la décision d'achat». Elle a insisté également sur l'importance de la bonne gestion logistique

dans tout projet e-commerce, y compris de petite envergure, et conseillé aux futurs e-commerçants de «faire confiance à des professionnels dès le départ pour optimiser la gestion des marchandises et des stocks». Enfin, Xavier Buck, spécialiste du référencement, a insisté sur la nécessité d'être plus visible sur le web «Pensez à bien référencer votre site, à exploiter toute la panoplie d'outils de promotion et

de suivi statistique. En bref, cherchez à vous différencier de la concurrence en innovant au niveau des visuels et du contenu» a-t-il souligné. Et d'ajouter: «Surtout, n'essayez pas d'avoir LE site parfait dès le départ. Gardez en tête cette citation qui dit "don't worry, be crappy". Autrement dit, l'important est d'être créatif et d'apporter des améliorations à votre e-shop au fil du temps».

Prochain événement public à ne pas manquer: Soirée de présentation des entrepreneurs-mentorés 2011

Le 17 novembre de 18h30 à 20h15, à la Chambre de Commerce

En présence des ministres Françoise Hetto Gaasch et Jeannot Krecké et des partenaires du programme BusinessMentoring

Pour plus de renseignements sur le programme BusinessMentoring: info@businessmentoring.lu

Paroles de mentors

Faire confiance aux autres – Rencontre avec **Christian Billon, entrepreneur et mentor**



Christian Billon, entrepreneur et mentor

Merkur: Quel est votre parcours et qu'est-ce qui vous a donné envie d'entreprendre?

Christian Billon: Mes parents étaient de véritables self-entrepreneurs, à Paris dans les années 60, et donc toute ma jeunesse a été largement influencée par le développement de leurs PME. Ils étaient des self-made-men, chacun à la tête d'une entreprise.

Avec le recul, je pense qu'ils m'ont sérieusement influencé dans mes choix

de carrière. En fait, je n'ai pas pris la succession de l'entreprise familiale, mais j'ai hérité de l'esprit d'entreprise de mes parents. Pour en revenir à mon cheminement, après mes études HEC à Lausanne, j'ai travaillé pour une PME familiale à Luxembourg et j'ai rejoint le grand cabinet d'audit de l'époque, PwC. Je suis rapidement devenu associé responsable du bureau luxembourgeois...mais comme je suis de nature fortement indépendante, j'ai décidé de me mettre définitivement à mon compte pour accompagner des entreprises et leur apporter mes conseils et mon expertise en audit. C'était il y a 17 ans, et je ne regrette en rien mon choix.

Merkur: Quelle a été l'expérience la plus marquante dans votre vie de gestionnaire?

Christian Billon: J'ai eu une belle expérience en 2000, lorsque j'ai repris tout un volet de l'activité de PwC dans le domaine de la domiciliation et de la gestion des salaires. Ainsi, du jour au lendemain, je me suis retrouvé à la tête d'une entreprise de 50 personnes avec

un challenge qui consistait à conserver à mes côtés le personnel et les clients, alors que l'on passait du cadre d'un big4 à celui de l'entreprise «Billon et Associés». Bref, mon défi a été de convaincre que le petit est aussi bon et performant que le grand. Le succès a été extraordinaire car j'ai pu, grâce à la très grande compétence et au très grand engagement de tous les collaborateurs de l'entreprise, préparer les fondations de ce qui est devenu Alter Domus, lors du rachat de mes parts par D. Robyns. Ce furent deux années extrêmement motivantes de ma vie professionnelle. Même s'il y en a eu d'autres, je crois que celle-ci reste la plus marquante à ce jour.

Merkur: Quelles sont les valeurs que vous privilégiez au quotidien, dans votre entreprise?

Christian Billon: Dans ma vision, l'entrepreneuriat est avant tout un travail d'équipe. Au niveau de ma stratégie d'entreprise, j'ai eu une approche particulière car j'ai davantage favorisé la création d'emplois chez mes clients plutôt qu'en interne, et j'ai toujours encouragé

ragé le développement de carrière chez mes collaborateurs.

Pour moi, les collaborateurs sont la clé de voûte de l'entreprise. La règle d'or est donc de les fidéliser, de leur donner ma confiance et de reconnaître la qualité de leur travail ainsi que le niveau de leur engagement.

Merkur: Avez-vous un leitmotiv qui vous a guidé tout au long de votre carrière et pourriez-vous partager avec nous une citation qui vous inspire?

Christian Billon: Le Dalai Lama a écrit: «On peut conquérir des milliers d'hommes dans une bataille; mais celui qui se conquiert lui-même, lui seul est le plus noble des conquérants». Je crois donc profondément que conquérir l'indépendance, conquérir la confiance en soi permet d'avancer et de grandir. Ainsi, je choisis de faire confiance aux autres, tout en gardant le contrôle. Mon leitmotiv est de veiller à ce que mes collaborateurs puissent, eux aussi, se conquérir et ainsi trouver une satisfaction dans leur travail. J'ai constaté que cette approche dans le respect fait des miracles dans une entreprise, qui gagne alors des batailles; c'est pourquoi je continue à appliquer ce précepte en toutes circonstances.

Merkur: Pourriez-vous partager avec les «jeunes» entrepreneurs un conseil ou un enseignement tiré de votre propre expérience?

Christian Billon: Il faut toujours être ciblé dans son action, ne pas se disperser, ne pas avoir peur de déléguer non plus, et surtout, il faut faire confiance à son équipe.

Merkur: Vous êtes aujourd'hui mentor dans le cadre du programme BusinessMentoring. Comment en êtes vous venu au mentorat?

Christian Billon: Je viens du monde des «Big 4» où le capital humain et la transmission des connaissances est au cœur de l'entreprise. C'est un système de valeurs que je retrouve dans le mentorat et auquel j'adhère complètement. Mon entrée dans le programme BusinessMentoring a finalement été un prolongement de ce que j'ai fait de façon

informelle tout au long de ma vie professionnelle. J'ai en effet évolué dans un milieu où le concept de l'évaluation du personnel a toujours fait partie intégrante de tout le processus de gestion, et ce depuis les années 80. J'ai d'ailleurs toujours aimé procéder aux séances d'évaluation que je trouvais très enrichissantes pour mes collaborateurs, mais aussi – et surtout – pour moi-même. Et puis, avec le temps, j'ai accompagné de manière bénévole d'anciens collaborateurs qui avaient pris leur envol professionnel, et que je continue d'accompagner ponctuellement aujourd'hui, en toute amitié.

Merkur: Vous accompagnez depuis 1 an un repreneur d'entreprise. La transmission d'entreprise est un sujet que vous connaissez bien. Sur quels plans aidez-vous votre mentoré à évoluer?

Christian Billon: Mon mentoré est un repreneur qui travaille dans l'entreprise en question depuis plusieurs années. Sa problématique était de savoir comment se comporter vis-à-vis de ses collaborateurs. Il avait finalement besoin de «valider» son style managérial auprès de quelqu'un qui le comprenne, quelqu'un qui soit une «caisse de résonance» et qui puisse le rassurer sur son approche managériale. Le hasard a voulu que le secteur dans lequel il évolue est un secteur que je connais bien de part mes expériences professionnelles. J'ai donc pu tout de suite plonger dans son activité et comprendre ses problématiques.

Merkur: Comment vous êtes-vous approprié les fonctions et les rôles du mentor et comment percevez-vous le mentorat?

Christian Billon: Tout d'abord, je dois dire que j'ai la chance d'avoir un mentoré qui était parfaitement mûr pour une relation mentorale. Concrètement, nous nous rencontrons régulièrement, avant ses conseils d'administration. Par la régularité de nos rencontres et en référence aux sujets évoqués au cours des réunions précédentes, je pose des questions sur les points qui me semblent n'avoir pas reçu toute l'attention nécessaire de sa part, de manière

à l'aider à redéfinir ses priorités et à se recentrer sur lui-même.

Selon moi, mon rôle est de soutenir mon mentoré, de l'aider à prendre confiance en lui et en ses capacités de leadership, à le rassurer. Je suis celui qui pose les questions et suscite la réflexion chez lui, afin qu'il fasse émerger ses propres solutions. Pour les aspects techniques, on est au-delà du rôle du mentor. Concernant le mentorat de façon plus générale, la fonction – mais aussi à mon sens, le plus grand défi du mentor – est de créer, encourager et entretenir le dialogue, puis de susciter la rétroaction chez le mentoré, pour réussir à poser les jalons d'une relation de confiance et d'écoute mutuelle. En ce sens, le mentorat est pour moi une question d'alchimie et de complicité entre deux entrepreneurs qui sont au même niveau de communication et d'écoute.

Merkur: Qu'est-ce qui est le plus épanouissant dans votre relation mentorale?

Christian Billon: Ma plus grande satisfaction est de constater la forte relation de confiance qui s'est établie entre mon mentoré et moi. J'ai aujourd'hui un immense plaisir à participer à l'épanouissement d'un autre chef d'entreprise, et je suis heureux de voir que mon mentoré est désireux d'évoluer et de tester certains aspects de nos discussions dans sa vie entrepreneuriale.

Merkur: Quelle question avons-nous oublié de vous poser? Et quelle en serait la réponse?

Christian Billon: Si je devais adresser un message aux potentiels mentors qui me lisent peut-être en ce moment, je leur dirais qu'une fois atteint la soixantaine, en fin de carrière, il est important de capitaliser son expérience de vie et de la transmettre à la jeune génération d'entrepreneurs. D'une part, c'est utile pour la société et d'autre part, il extrêmement enrichissant pour soi-même d'échanger – en tout désintéressement – avec des entrepreneurs qui ont des manières de faire tout à fait différentes des siennes. Cela permet de rester connecté aux problématiques entrepreneuriales actuelles tout en renouvelant ses horizons. ■

Fondation Ouverte pour la Construction de l'Avenir du Luxembourg (FOCAL)

Quand **philanthropie** rime avec pérennité

Initiée par de nombreux acteurs reconnus pour leur engagement en faveur de l'industrie et de l'économie luxembourgeoise, la FOCAL, Fondation Ouverte pour la Construction de l'Avenir du Luxembourg, se donne pour mission de renforcer la valorisation des résultats de Recherche (notamment de la Recherche publique), une richesse encore largement sous-exploitée à Luxembourg.

En contribuant à la valorisation du fruit du travail des chercheurs en opportunités économiques, la fondation entend soutenir l'entrepreneuriat innovant sur la place luxembourgeoise et ainsi contribuer à assurer sa pérennité socioéconomique à long terme

avec pour objectif ultime de garantir un avenir durable aux générations futures.

Selon Raymond Schadeck, président du conseil d'administration de la FOCAL, «il est de notre devoir d'assurer aux générations futures le même potentiel de développement économique que nous avons eu la chance d'avoir.»

Au vu de ses objectifs, la fondation s'engage à offrir un partenariat actif et efficace aux acteurs de la Recherche-Développement-Innovation et d'accompagner les projets identifiés comme prometteurs jusqu'au statut du «Proof of Concept», et ainsi les rendre attractifs pour des investisseurs privés ou publics potentiels.

Pour y parvenir, la fondation s'appuie d'une part sur l'expertise et la notoriété de ses membres, tous fortement impliqués dans l'industrie et l'économie de la place, d'autre part en faisant également appel à la solidarité intergénérationnelle de tous les acteurs concernés en leur offrant de soutenir financièrement la fondation: «En faisant appel à tous les acteurs de la place, qu'ils soient personnes morales ou privées, actionnaires ou philanthropes, employeurs ou salariés, actifs ou retraités, résidents ou frontaliers, nous comptons aussi, espérons-le, démontrer aux générations futures que cette solidarité citoyenne, dont nous étions tellement fière au moment d'affronter certains défis du passé, existe encore et est prête à se mobiliser lorsqu'il y va de leur avenir», continue Raymond Schadeck.

FOCAL s'engage envers ses donateurs à contribuer de manière tangible et vérifiable au bien-être socioéconomique durable du Luxembourg. Ainsi, la fondation rendra compte en toute transparence de l'utilisation précise des dons tout en respectant strictement, s'ils le désirent, l'anonymat de ses donateurs. A l'heure actuelle, FOCAL a initié la procédure d'attribution du statut d'utilité publique, statut qui permettra aux donateurs de bénéficier d'un régime de déductibilité fiscale avantageux, considérant leurs contributions financières comme dépenses spéciales dans les limites fixées par la loi concernant l'impôt sur le revenu. Plus d'informations sur www.focal.lu ou par E-mail: info@focal.lu.

Jusqu'au 24 janvier 2012

Exposition et soirées thématiques autour de l'assainissement énergétique

Du 6 septembre 2011 au 24 janvier 2012, les communes du myenergy infopoint STEP accueilleront tour à tour une exposi-

tion itinérante sur l'assainissement énergétique, complétée par un programme de soirées d'information. Des prix de l'énergie en croissance augmentent la

pression financière subie par les propriétaires et locataires de bâtiments anciens non assainis. Une rénovation énergétique peut générer des économies

exchange 2 Innovate

Première année d'existence et de succès pour la plate-forme d'innovation eXchange²Innovate dédiée aux entrepreneurs/entreprises de la Grande Région

La rentrée de septembre coïncide avec le premier anniversaire pour le programme eXchange²Innovate. Durant ces douze premiers mois, le programme d'échanges dédié à l'innovation, a rencontré un riche succès.

Les 9 premiers ateliers Best Practice ont séduit près de 130 entrepreneurs de la Grande Région issus de tous les secteurs d'activités aussi bien du monde des PME que des plus grandes entreprises. Pour rappel, chaque atelier est organisé au sein d'une entreprise hôte. Avant la présentation de ce processus, un audit qualité est effectué par un Comité de

Conseil afin d'évaluer l'impact de l'innovation avec des critères stricts et sa propension à être transférable à d'autres structures...

Cette norme de qualité est prouvée: 92 % des participants ont confirmé l'impact bénéfique des ateliers et sont prêt à recommander eXchange²Innovate. 82 % sont aussi convaincus qu'ils peuvent appliquer directement dans leur entreprise le processus appris et ainsi parvenir à une amélioration durable et mesurable. De plus, lors des ateliers les participants créent de nouveaux contacts et continuent à échanger au-delà du cadre de la journée.

Les ateliers eXchange²Innovate reprendront dès le 29 septembre et proposera un éventail de 9 ateliers différents dans les prochains mois. Marketing, ressources humaines, technologies, productivités, ... tels sont entre autres les thématiques des rendez-vous à venir. Les inscriptions aux ateliers sont ouvertes et disponibles directement via le site internet www.eXchange2Innovate.lu. Vous y retrouverez également toutes les informations complémentaires concernant ce programme dédié à l'innovation.

CRP – Gabriel Lippmann

Un véhicule innovant pour mesurer la qualité de l'air



A l'occasion de l'ouverture de l'Oeko-Foire, le CRP – Gabriel Lippmann a inauguré, le 16 septembre 2011, un nouveau véhicule de mesure de la qualité de l'air conçu par une équipe de son département Environnement et Agro-biotechnologies (EVA). Ce véhicule permettra aux scientifiques d'étudier la qualité de l'air du Luxembourg, ainsi que son impact sur la santé.

Ce sont plus particulièrement certains gaz tels que le benzène, l'ozone ou encore l'oxyde d'azote qui pourront être mesurés par les différents capteurs de la camionnette. D'autres paramètres, comme les particules atmosphériques, les radiations UV, la vitesse du vent, l'humidité de l'air et les volatiles seront également pris en compte, le but étant de mesurer l'impact de tous ces éléments sur la santé. Le véhicule se déplacera dans différentes zones du Grand-Duché afin de mesurer l'impact du trafic routier, des stations-service ou encore des chantiers de construction sur la qualité de l'air et le climat. Les résultats seront ensuite exploités dans les locaux du CRP – Gabriel Lippmann.

En parallèle, les chercheurs luxembourgeois proposeront leur expertise et leurs conseils aux communes et administrations souhaitant améliorer la qualité de l'air ou mettre en place des scénarios d'évolution du climat. Les scientifiques pourront également intervenir afin d'effectuer des analyses immédiates lors de circonstances parti-

culières telles que des incendies ou des accidents chimiques industriels avec risque de dégagement de gaz potentiellement toxiques.

■ 100 % gaz naturel

Afin de concevoir ce véhicule unique et innovant, une équipe du département Environnement et Agro-biotechnologies (EVA) du CRP – Gabriel Lippmann a transformé une camionnette Ford acquise par le centre dans le cadre de ce projet. Celle-ci a ainsi été équipée d'appareils de mesure très sophistiqués, utilisables aussi bien lorsque le véhicule est en circulation qu'à l'arrêt.

Par ailleurs, la camionnette est intégralement alimentée au gaz naturel afin de ne pas fausser les mesures effectuées ainsi que de limiter l'impact du véhicule sur l'environnement.



NEW
ANNUAIRE GPS

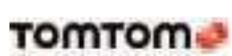
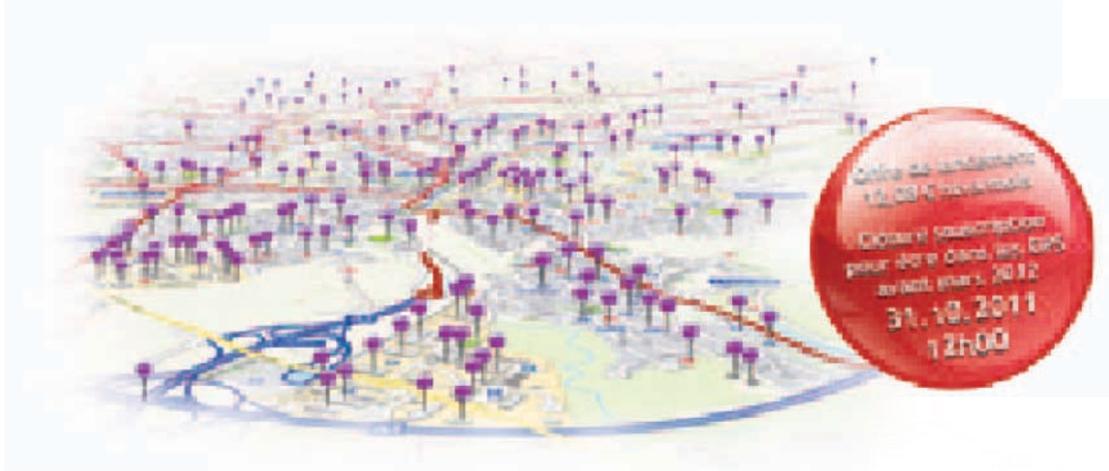


LImax .LU

AVIS A TOUS LES COMMERÇANTS

NOUS LIVRONS DES CLIENTS À DOMICILE

Géolocalisez votre commerce sur les GPS et smartphones* et devenez un POI (Point of Interest) pour être au bon moment au bon endroit, toujours et partout, jour et nuit. Vos clients n'ont plus besoin de connaître votre adresse.



La communication devient mobile



www.poi.lu

*GPS TomTom et autres ainsi que tous les smartphones, PC-tablet et iPad avec GPS intégré utilisant la cartographie TeleAtlas/TomTom

Publication du STATEC

Développement durable de la Grande Région: des efforts restent à faire



En matière d'indicateurs de prospérité économique, la Grande Région se place devant l'Union européenne des 27 (UE-27). La situation inverse se présente pour les indicateurs de protection de l'environnement. Malgré les progrès réalisés, elle est encore à la traîne par rapport à la moyenne de l'UE-27. Le bilan pour les différentes composantes de la Grande Région est encore plus contrasté.

Dans le cadre d'un projet cofinancé par le FEDER (programme Interreg IV-A), les offices statistiques de la Grande Région et l'Institut Universitaire International Luxembourg (IUIL) viennent de publier un ouvrage bilingue (français/allemand) présentant une analyse détaillée de l'évolution de 30 indicateurs de développement durable pour la Grande Région. S'alignant sur la méthodologie d'Eurostat, les indicateurs présentés sous forme de séries chronologiques de 10 ans permettent une comparaison entre les différentes composantes de la Grande Région et de la Grande Région dans son ensemble avec l'UE-27.

■ La Grande Région dans l'UE27

Par rapport aux trois piliers du développement durable (prospérité économique, protection de l'environnement et enfin équité et cohésion sociale) la force de la Grande Région est dans l'économie et le social.

Le PIB par personne occupée est de 64.500 EUR (2009) contre 53.000 pour l'UE-27. Image similaire pour le taux de motorisation: 550 voitures pour 1.000 habitants contre 470 pour l'UE-27. En 2008, la part des personnes ayant

un niveau d'éducation faible est nettement en-dessous de celle de l'UE-27 (25,9 % pour la GR contre 28,6 %). Cette avance ne se retrouve pas à tous les niveaux. Il y a par exemple égalité en ce qui concerne la part des diplômés du tertiaire (24 %).

L'analyse des indicateurs de protection de l'environnement révèle que la Grande Région fait moins bien que l'UE-27. La part des énergies renouvelables dans la consommation finale, plus de 12 % en UE-27, est en-dessous de 7 % dans la Grande Région. Même situation pour la consommation d'électricité provenant de sources renouvelables, 8,5 % en Grande Région contre 15,5 % en UE-27. Pour l'agriculture biologique, autre indicateur de consommation durable important, la situation est similaire: la part de la surface agricole couverte par l'agriculture biologique est de 4,1 % en UE-27 et de 2,7 % seulement en Grande Région (année 2007).

■ Les régions entre elles

En synthétisant les indicateurs individuels en un indicateur composite, on peut brosser un tableau contrasté du développement durable dans la Grande Région: les régions allemandes, notamment la Rhénanie-Palatinat, mènent le peloton devant la Wallonie et la Lorraine, le Luxembourg occupant le plus souvent une position intermédiaire.

L'étude sur les indicateurs du développement durable dans la Grande Région est le deuxième ouvrage réalisé dans le cadre du projet Interreg IV-A «Indicateurs statistiques harmonisés», après celui publié en 2010 sur la formation continue.

Il présente sur 204 pages les concepts et méthodes utilisés ainsi que les résultats commentés à l'aide de tableaux et de graphiques. Il convient de signaler que le troisième et dernier ouvrage prévu par ce programme d'étude sera publié à la fin de l'année 2011. Il por-



tera sur les profils des frontaliers dans la Grande Région.

Cette étude bilingue est diffusée gratuitement par le STATEC, ainsi qu'auprès des offices statistiques de Sarre, de Lorraine, de la Rhénanie-Palatinat et de Wallonie. Elle est également disponible à l'adresse www.grande-region.lu ou

auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce: eco@cc.lu.

■

Statistiques

Luxembourg en chiffres 2011 vient de paraître



du Luxembourg et de l'annuaire statistique. De la sorte, le lecteur intéressé peut facilement consulter des statistiques plus détaillées, voire des séries chronologiques plus longues.

Presque cinquantenaire, cet ouvrage est une des publications statistiques gratuites les plus diffusées au Luxembourg. Tirée à 35.000 exemplaires, ce

petit annuaire de poche du Statec est largement utilisé par l'administration centrale, les communes, l'enseignement et surtout par les grandes entreprises nationales et multinationales au Luxembourg. Sa diffusion est assurée au-delà des frontières luxembourgeoises, notamment grâce aux représentations internationales du Luxembourg. ■

La publication est disponible à l'adresse:

www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/lux-chiffres-fr/index.html

ainsi qu'auprès du Département Economique de la Chambre de Commerce: eco@cc.lu

L'édité 2011 de «Luxembourg en chiffres» vient de sortir de presse. Dans un format de poche pratique, la brochure fournit, en trois langues: français, allemand et anglais, sur 48 pages, une vue d'ensemble des principaux indicateurs statistiques du Grand-Duché. Se limitant aux informations les plus significatives sur le pays, elle présente les statistiques de manière facile à lire, en les illustrant de cartes et de graphiques en couleur.

De plus, quelques comparaisons internationales permettent au lecteur de situer le Luxembourg dans l'Union européenne et par rapport aux principales économies du monde.

La structure thématique est identique à celle du Portail des statistiques

tempo-team
interim | search & selection | HR services | professionals

Tempo-Team Luxembourg S.A.
5, place de la Gare L-1616 Luxembourg
Tél : +352 49 98 70
Fax : +352 40 49 59

9, rue de Luxembourg L-4220 Esch-sur-Alzette
Tél : +352 57 52 11
Fax : +352 57 52 01

37-39 Grand-Rue L-9530 Wiltz
Tél : +352 26 95 28
Fax : +352 26 95 28 28

www.tempo-team.lu

Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise

Par le biais de cette rubrique «Photo mensuelle de l'économie luxembourgeoise», la Chambre de Commerce souhaite familiariser les lecteurs du *Merkur* à l'évolution des indicateurs macro- et microéconomiques, tout en mettant en évidence le point de vue de ses ressortissants. La première partie de cette rubrique est consacrée aux principaux indicateurs macroéconomiques et aux prévisions qui s'y rattachent pour 2011 et 2012. L'évolution d'indicateurs conjoncturels, sur base mensuelle ou trimestrielle selon la disponibilité des données, est ensuite illustrée graphiquement dans une seconde partie. La troisième et dernière partie donne la parole à un chef d'entreprise qui présente son point de vue concernant l'environnement macroéconomique, en général, et son secteur d'activité, en particulier.

■ 1. Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	1985-2010	2009	2010	2011	2012
Croissance du PIB à prix constants (% de croissance en volume et montants absolus en millions EUR) (1)	4,8 %	-3,7 %	3,5 %	4,0 %	3,8 %
		28.716,4	29.726,1	30.915,1	32.089,9
Taux de chômage – (variation annuelle en %)	2,8 %	5,7 %	6,0 %	5,9 %	5,7 %
Emploi total intérieur – (variation annuelle en %)	3,2 %	1,0 %	1,5 %	2,3 %	2,2 %
IPCN – (variation annuelle en %)	2,1 %	0,4 %	2,3 %	3,3 %	2,1 %
Coût salarial nominal moyen (variation annuelle en %)	3,6 %	1,8 %	1,6 %	2,7 %	4,3 %
Capacité/besoin de financement (administration publique, % du PIB)	1,7 %	-0,9 %	-1,7 %	-0,8 %	-1,1 %

Source: STATEC

Remarque: (1) Le PIB à prix constants, réel ou en volume est la valeur du PIB en tenant compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Le PIB réel a l'avantage de montrer les variations à la hausse et à la baisse dans le volume (les quantités) de la production de biens et services. C'est la valeur utilisée lorsque l'on mesure la croissance du PIB. En effet, on ne peut pas savoir uniquement en observant le PIB nominal (en valeur) si la hausse de l'indicateur provient d'une hausse des prix, d'une hausse de la production ou dans quelles proportions ces deux variations se combinent.



Photo: Jörg Hejkal







Luxembourg
la ville die stadt the city
bonjour!

Venez pour une réunion d'affaires
restez pour un vrai moment de plaisir et détente!




Luxembourg, une ville de rencontre par excellence où travail et détente se succèdent harmonieusement dans la même journée. Le fil conducteur de votre événement à Luxembourg: un cadre de réunion propice à la communication, une pause stimulante, un déjeuner exquis de spécialités luxembourgeoises, des soirées séduisantes et une détente sympathique au hasard des ruelles et cafés-terrasses des quartiers historiques.



Luxembourg
convention bureau

Profitez du savoir-faire des «pros» de Luxembourg, qui vous apporteront les conseils et les services qualifiés que vous attendez, en accord avec vos souhaits et vos besoins!

Bureau officiel des congrès
de la Ville de Luxembourg
tél. (+352) 22 75 65
fax (+352) 46 70 73
e-mail: convention.bureau@lcto.lu
www.lcb.lu



2. Repères conjoncturels pour l'économie luxembourgeoise

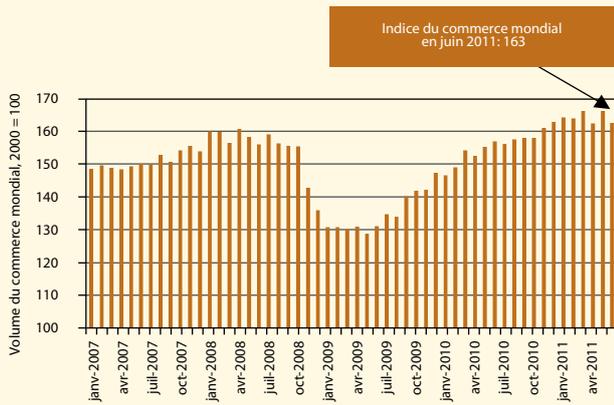
Graphique 1 – Evolution du cours du baril de Brent à Londres



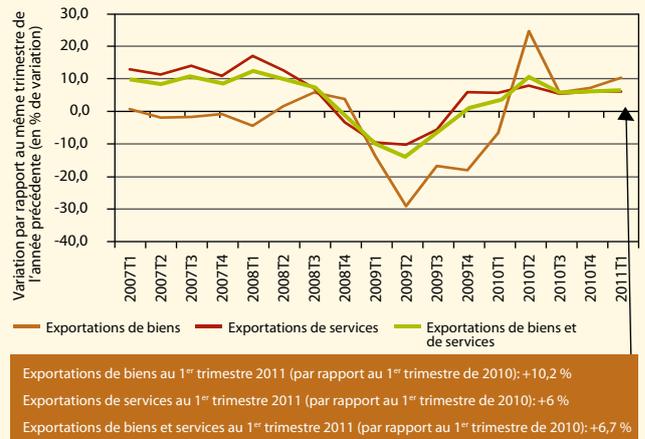
Graphique 2 – Evolution de la parité EUR/US Dollar



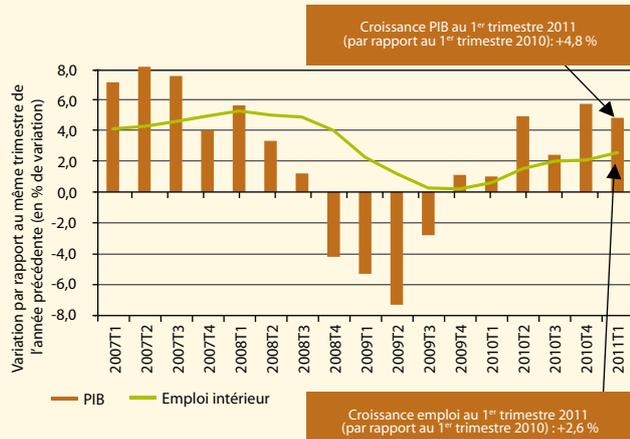
Graphique 3 – Evolution mensuelle du commerce mondial



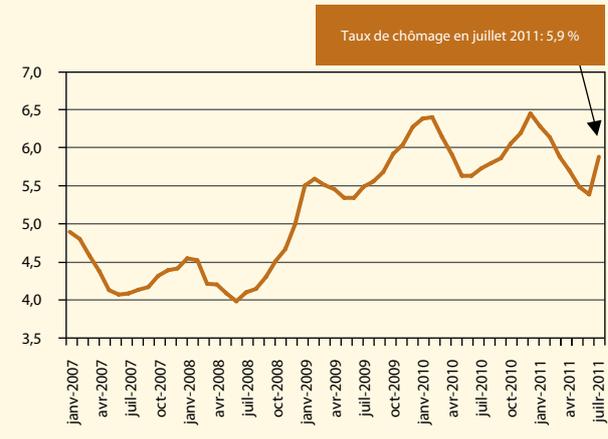
Graphique 4 – Evolution trimestrielle des exportations de biens et de services



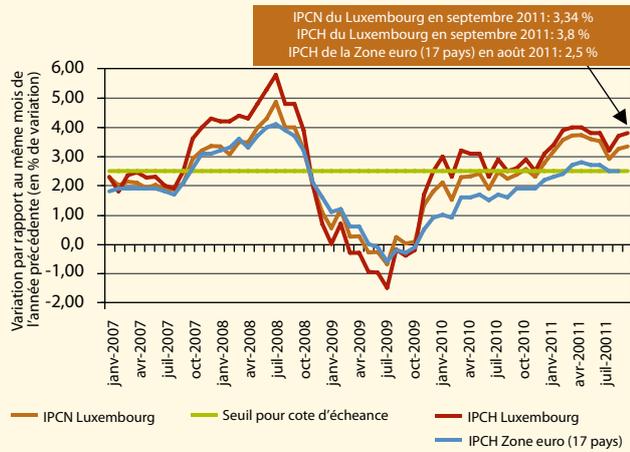
Graphique 5 – Evolution trimestrielle du PIB et de l'emploi intérieur



Graphique 6 – Evolution mensuelle du taux de chômage (au sens strict)

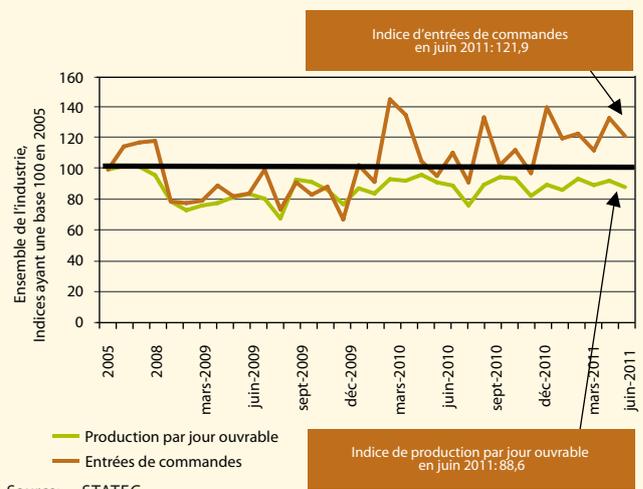


Graphique 7 – Evolution mensuelle de l'indice des prix à la consommation national (IPCN) et de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)



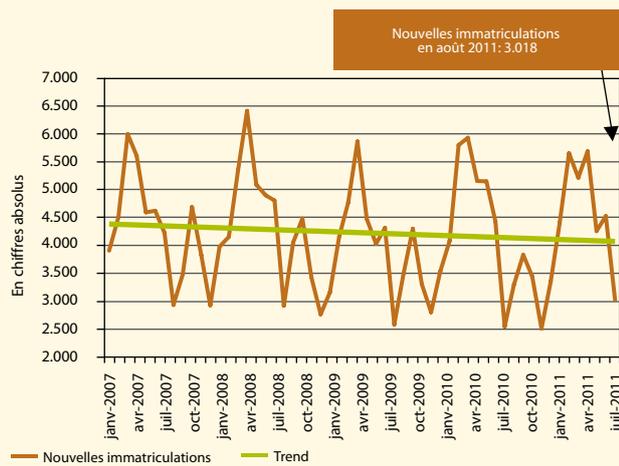
Sources: STATEC, Eurostat

Graphique 8 – Evolution mensuelle de la production industrielle par jour ouvrable et des entrées de commandes



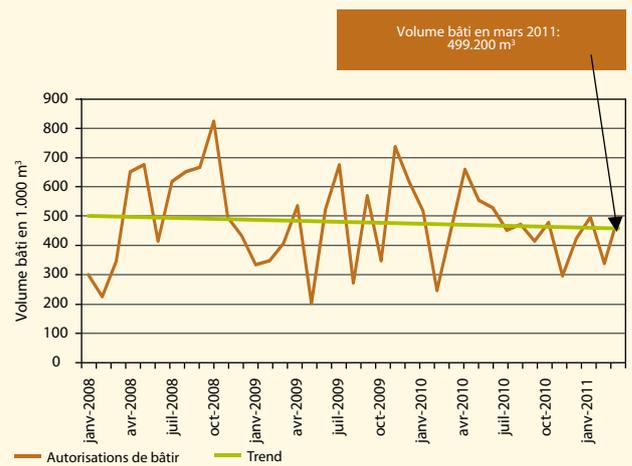
Source: STATEC

Graphique 9 – Evolution mensuelle des nouvelles immatriculations de voitures particulières et à usage mixte neuves



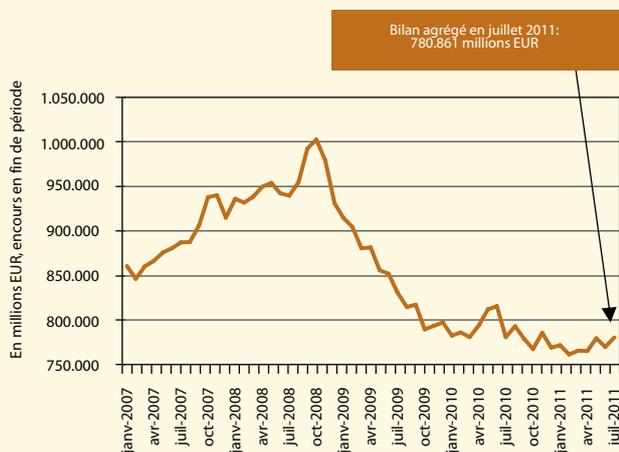
Source: STATEC

Graphique 10 – Evolution mensuelle des autorisations de bâtir



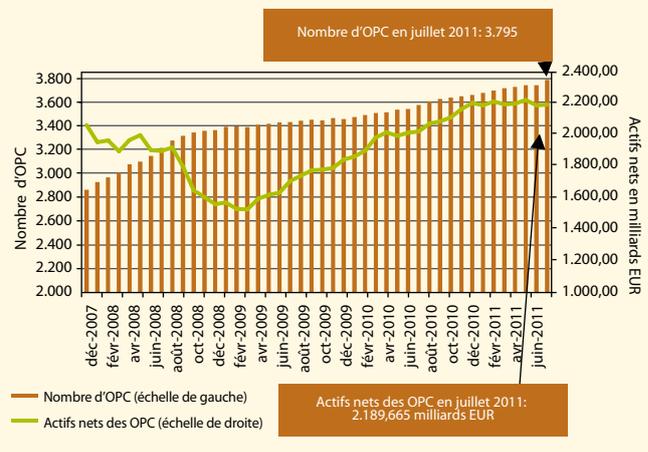
Source: STATEC

Graphique 11 – Evolution mensuelle de la somme bilantaire des établissements de crédit



Source: BCL

Graphique 12 – Evolution mensuelle du nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de leurs actifs nets



Source: CSSF

Les affaires reprennent ?



ING Lease,
la manière la plus rapide et la plus flexible
de financer votre développement

WWW.INGLEASE.LU

ING 

Parole à un chef d'entreprise: Rik Vandenberghe, CEO de la Banque ING, membre élu de la Chambre de Commerce



■ Focus sur l'appréciation personnelle du chef d'entreprise

Pour chacun des indicateurs, Rik Vandenberghe a précisé, sur une échelle allant de 1 (situation totalement insatisfaisante) à 5 (situation excellente), sa perception des performances actuelles des différents indicateurs sous revue ainsi que ses perspectives en termes d'évolution de la situation conjoncturelle.

■ Focus sur votre secteur

Si l'emploi dans le secteur des services a continué à progresser, on dénombre, selon les dernières statistiques, une baisse de 1.116 employés dans le secteur financier par rapport au maximum atteint juste avant la crise de 2008 (27.269 employés à l'époque). L'emploi dans ce secteur n'a donc pas encore retrouvé son niveau d'avant crise et les perspectives, compte tenu des nouveaux troubles financiers, ne sont pas des plus réjouissantes. Le nombre d'établissements a également légèrement diminué, selon les dernières statistiques disponibles.

Si l'on prend le total du bilan des banques du Luxembourg comme un indicateur de leur activité, la somme des bilans affiche une stabilité au cours de la dernière année, avec cependant une légère augmentation depuis le début de cette année. En y regardant de plus près, on notera que les créances interbancaires ont progressé de 7,4 % entre juillet 2010 et juillet 2011, et que les créances sur la clientèle ont augmenté de 1,3 % sur la même période. Par contre, les portefeuilles titres ont diminué de plus de 14 %! Une nouvelle fois, il faut craindre que les troubles financiers ne réorientent l'activité à la baisse dans les prochains mois, et modifient les différents postes des bilans.

Si, à l'image du secteur financier européen, c'est un tableau mitigé qu'il convient de dresser du secteur financier luxembourgeois, on peut cependant affirmer que la première activité économique du pays continue d'afficher une belle robustesse.

Les défis du secteur n'en sont pas moins nombreux. A très court terme, la crise de la dette focalisera l'attention, évidemment. Les remous que pourraient causer l'éventuel défaut d'un pays de la zone euro et la contagion d'un tel choc mettraient le secteur financier européen dans une situation difficile. Le secteur luxembourgeois ne serait, de toute évidence, pas épargné. Cependant, un tel scénario peut encore être évité. Les prochaines semaines seront cruciales en la matière.

Enfin, selon les dernières enquêtes disponibles, les critères d'octroi de crédits aux entreprises au Luxembourg sont restés globalement inchangés depuis le premier trimestre de 2010. Il n'y a donc pas encore de nouveau resserrement observé à ce stade. Cependant, les critères ne s'étant pas encore fortement assouplis depuis la crise, la BCL a estimé que la politique de crédit demeurerait globalement restrictive. Les développements par rapport à la crise européenne de l'endettement seront cruciaux quant à l'évolution de la politique de crédit dans les prochains mois.

A la lumière de ces différents éléments, je reste néanmoins confiant et optimiste quant à l'évolution de la Place financière de Luxembourg. Elle a toujours su démontrer sa capacité à s'adapter aux grands changements de l'environnement macro-économique. De nombreux projets actuellement en chantier témoignent de l'attractivité du Grand-Duché. De nouveaux investisseurs nous consultent régulièrement et ils reçoivent de notre part une écoute attentive: en notre qualité d'institution financière, nous avons la capacité de les appuyer dans leurs projets de développement. N'hésitez pas, entreprenez, nous vous soutiendrons! ■

Indicateurs	Situation actuelle	Prévisions
Croissance du PIB	4	3
Taux de chômage	4	2
Emploi total intérieur	4	2
Inflation	2	4

■ **Appréciation de la situation conjoncturelle par Carlo Thelen, chef économiste de la Chambre de Commerce**

En Europe, la problématique des dettes souveraines est venue occuper le premier plan de la scène économique cet été et a accentué les incertitudes et la volatilité actuelle des marchés. La récente dégradation de la note de l'Italie attise la crainte de contagion dans la zone euro. Bien qu'un ralentissement de la croissance était attendu pour le 2^e trimestre 2011 dans la zone euro, ce dernier a été plus prononcé que prévu et les grandes économies de la zone doivent se contenter d'une quasi-stagnation de leur PIB (+0,1 % pour l'Allemagne et 0,0 % pour la France¹).

Au Luxembourg, l'indicateur de confiance des consommateurs enregistre un nouveau recul au mois de septembre, atteignant ainsi sa valeur la plus faible depuis mai 2010. Cet indicateur comporte plusieurs composantes, qui ont évolué de manière contrastée: alors que les anticipations des ménages, quant à la situation économique au Luxembourg dans les douze mois à venir, sont particulièrement pessimistes, les deux autres composantes, à savoir les anticipations portant sur la situation financière et sur la capacité d'épargner des ménages, sont plus favorables.

Comme le mois précédent, les indicateurs conjoncturels expriment encore une certaine stabilité des niveaux de production, même si les différences sectorielles sont de plus en plus marquées. Au 2^e trimestre 2011, les exportations de biens en volume ont connu des variations annuelles négatives. Quant aux prévisions, celles-ci reflètent davantage les incertitudes et le pessimisme des chefs d'entreprises.

Malgré un redressement après la chute de la fin 2008, le niveau de la production dans l'industrie n'a pas rejoint celui d'avant-crise. Les volumes restent quasiment inchangés depuis la mi-2010. L'enquête de conjoncture du mois de septembre menée auprès des chefs d'entreprises de l'industrie révèle une grande stabilité au sein de ce secteur. En effet, 81 % des entreprises interrogées indiquent que leur production est stable et 82 % estiment qu'elle le restera. 72 % des entrepreneurs indiquent que leurs commandes sont suffisantes actuellement. S'agissant des perspectives d'emplois, 89 % des entreprises tablent sur une stabilité de leur effectif.

Dans la construction, les résultats des enquêtes d'opinions montrent que les entrepreneurs de ce secteur misent également sur la stabilité, tant de leur activité que de l'emploi. En effet, 63 % des entreprises ayant répondu à l'enquête estiment leurs activités au mois de septembre stables. 39 % des entreprises indiquent qu'aucun facteur ne limite leur activité. 26 % des entrepreneurs citent toutefois l'insuffisance de la demande comme facteur limitant leur activité. Actuellement, pour 64 % des entreprises, l'état du carnet de commande est normal et 82 % des entreprises estiment que l'emploi sera stable dans les mois suivants.

Dans le commerce, il est à noter que l'activité commerciale, hormis le commerce électronique, stagne et que des premiers signes de ralentissement apparaissent au niveau de l'alimentation et des nouvelles immatriculations de voitures particulières neuves.

En conclusion, l'économie luxembourgeoise commence à souffrir de plus en plus de la morosité d'une économie européenne qui est en mal d'actions politiques fortes et d'une gouvernance coordonnée courageuse qui pourraient rassurer les marchés et rendre la confiance aux consommateurs, aux entreprises et aux investisseurs. ■

¹ STATEC, Conjoncture Flash, août 2011

AT TECHNOPORT

- > Access tailor-made business support services
- > Gain exposure
- > Enter a dynamic research & business network

technoport®
AN INITIATIVE OF CRP HENRI TUDOR

the premier high-tech incubator

Projets de loi soumis pour avis à la Chambre de Commerce

Nous reproduisons en annexe les projets de loi et les projets de règlements grand-ducaux dont la Chambre de Commerce a été saisie pour avis. Une copie intégrale des projets sous rubrique peut être obtenue sur simple demande auprès de la Chambre de Commerce, tél.: (+352) 42 39 39-354/332 et peut être téléchargée sur le site www.cc.lu (rubrique «Avis»).

■ Ministre délégué à la Fonction publique et Réforme administrative

Projet de loi relative à l'identification des personnes physiques, au registre national des personnes physiques, à la carte d'identité, aux registres communaux des personnes. (3883SBE)

■ Ministère des Finances

Projet de loi

- portant transposition de la directive 2010/73/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 modifiant la directive 2003/71/CE concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières à la négociation et la directive 2004/109/CE sur l'harmonisation des obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé;
- portant modification de la loi du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières;
- portant modification de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé. (3884ZCH)

Projet de loi portant modification de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés. (3885BJO)

Projet de loi portant transposition de la directive 2010/24/UE du Conseil concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives aux taxes, impôts, droits et autres mesures. (3891SBE)

Projet de loi aux titres dématérialisés et portant modification de:

- la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier,
- la loi modifiée du 23 décembre 1998 portant création d'une commission de surveillance du secteur financier;
- la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;
- la loi modifiée du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur;
- la loi modifiée du 1^{er} août 2001 concernant la circulation de titres et d'autres instruments fongibles;

- la loi modifiée du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif;
- la loi du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif;
- la loi modifiée du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés;
- la loi modifiée du 22 mars 2004 relative à la titrisation. (3892TAN)

■ Ministère de la Sécurité Sociale

Projet de loi modifiant l'article 24 du Code de la sécurité sociale. (3886ZCH)

■ Ministère des Affaires Etrangères et de l'Immigration

Projet de loi relative à la mise en application du Règlement (UE) No 211/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 relatif à l'initiative citoyenne. (3887ZCH)

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département de l'Environnement

Projet de règlement grand-ducal abrogeant le règlement grand-ducal du 4 juin 2001 relatif à certaines modalités d'application et à la sanction du règlement (CE) N° 2037/2000 du Parlement Européen et du Conseil du 29 juin 2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, tel que modifié par les règlements (CE) N° 2038/2000 et N° 2039/2000. (3888WMR)

■ Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural

Projet de règlement grand-ducal fixant certaines dispositions applicables aux vins provenant de la récolte 2011. (3889KLA)

Projet de règlement grand-ducal concernant l'acidification des moûts de raisins et des vins provenant de la récolte 2011. (3890KLA)

■ Ministère du Développement durable et des Infrastructures – Département des Transports

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 17 février 1987 sur l'identification des menues embarcations. (3893JRO)

Mieux vous écouter,
Mieux vous écouter,
 mieux vous guider !
 mieux vous guider

ESPACE ENTREPRISES

Que ce soit dans des domaines juridique, administratif, économique, social, dans le cadre d'une création, d'une reprise ou d'une transmission de société, la mission de l'Espace Entreprises est d'assister dans les meilleures conditions ceux qui, par leur initiative, contribuent à l'expansion de l'économie luxembourgeoise.

Nouveaux paramètres sociaux à partir du 1^{er} octobre 2011

Suite à l'introduction de la prochaine tranche indiciaire entraînant l'adaptation de + 2,5 % des salaires, traitements et pensions, bon nombre de paramètres

sociaux applicables vont également changer à partir du 1^{er} octobre 2011. Cela concerne notamment le salaire social minimum, l'assurance maladie, l'assurance pension, l'assurance dépendance,

le revenu minimum garanti (RMG), les nouveaux montants minima en cas d'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires, etc. ■

■ Charges sociales

(situation au 1^{er} octobre 2011, indice 737,83)

Taux de cotisation				
Branche d'assurance	Salarié			Indépendants
	Taux	Part du patron	Part du salarié	Taux ⁽¹⁾
Assurance pension	16 %	8 %	8 %	16 %
Assurance maladie				
Part Caisse nationale de santé	6,10 %	3,05 %	3,05 %	6,10 %
<i>Soins de santé</i>	5,60 %	2,80 %	2,80 %	5,60 %
<i>Prestations en espèces</i>	0,50 %	0,25 %	0,25 %	0,50 %
Part Mutualité	Classe de risque ⁽⁹⁾		Surprime «ouvrier» 2,1 % ⁽¹⁰⁾	
Allocations familiales	1,7 % ⁽²⁾	–	–	0,6% ⁽³⁾
Assurance accident	–	1,15 %	–	1,15 %
Santé au Travail	0,11 % ⁽⁴⁾	1,11 %	–	–
	0,10 % ⁽⁵⁾	0,10 %	–	–
	43 EUR ⁽⁶⁾	43 EUR	–	–
Assurance dépendance	1,4 % ⁽⁷⁾	–	1,4 %	1,4 % ⁽⁸⁾
Contribution de crise	0,80 % ⁽¹¹⁾	–	0,80 %	0,80 %

⁽¹⁾ Assiette: revenu net provenant d'une activité indépendante, telle que visée par la législation fiscale (L.I.R. art.10).

⁽²⁾ Depuis le 1^{er} juillet 1994, la cotisation est prise en charge par l'Etat.

⁽³⁾ Depuis le 1^{er} janvier 1999, la cotisation est prise en charge par l'Etat.

⁽⁴⁾ Uniquement pour les entreprises affiliées au Service national de Santé au Travail (SNST) (taux à prélever sur le revenu professionnel).

⁽⁵⁾ Uniquement pour les entreprises affiliées au Service de Santé au Travail de l'Industrie (STI) (taux à prélever sur le revenu professionnel).

⁽⁶⁾ Uniquement pour les entreprises affiliées à l'association pour la santé du travail du secteur financier (ASTF) (cotisation fixe par salarié).

⁽⁷⁾ 1,4 % des rémunérations brutes après déduction d'un abattement d'un quart du SSM (450,37 EUR).

⁽⁸⁾ 1,4 % des rémunérations brutes.

⁽⁹⁾ Les classes de risque de la mutualité patronale sont les suivantes:

Taux d'absentéisme financier: 0 %-0,75 % > 0,75-1,75 % >1,75 %-2,75 % >2,75 %

Taux de cotisation estimé: 0,62 % 1,48 % 2,01 % 2,38 %

⁽¹⁰⁾ La cotisation appelée «surprime» est à charge des assurés «ouvriers» en place, ainsi qu'à ceux engagés après le 01.01.2009 et sera réduite progressivement:

Année	Taux surprime
2009-2011	2,10 %
2012	1,00 %
2013	0,50 %

⁽¹¹⁾ L'assiette de la contribution de crise prélevée sur les revenus professionnels est la même que celle servant au calcul de la cotisation pour le financement des soins de santé (assurance maladie). A signaler toutefois que l'assiette n'est ni relevée jusqu'à concurrence du minimum cotisable équivalent salaire social minimum, ni réduite jusqu'à concurrence du plafond cotisable.

Pour les salariés, l'assiette est par ailleurs réduite d'un abattement correspondant au salaire social minimum. Cet abattement est proratisé en fonction du nombre d'heures déclarées par rapport à 173 heures, si la durée du travail au service d'un employeur est inférieure à 150 heures pour un mois de calendrier.

Un salarié, qui travaille au moins 150 heures par mois, a droit à l'abattement intégral, c'est-à-dire à 1.801,49 €.

Un salarié, qui travaille moins de 150 heures par mois, par exemple 100 heures, a droit à un abattement proratisé qui est déterminé comme suit:

$100 \times 1.801,49 / 173 = 1.041,32 \text{ €}$

Pour les non salariés (indépendants et agriculteurs), l'assiette est réduite d'un abattement correspondant à 3/4 du salaire social minimum (1.351,11€).

Minima et Maxima cotisables		
Branche d'assurance	Minimum mensuel	Maximum mensuel
Assurance maladie	Le salaire social minimum qui est de 244,16 EUR à l'indice 100 soit 1.801,49 EUR à l'indice 737,83	5 fois le salaire social minimum c.-à-d. 9007,43 EUR à l'indice 737,83
Assurance pension		
Allocations familiales	1.801,49 EUR pour les salariés de 18 ans accomplis	
Assurance accident	1.441,19 EUR pour les salariés de 17 à 18 ans	
Santé au Travail	1.351,11 EUR pour les salariés de 15 à 17 ans	
Assurance dépendance		

■ Barème des indemnités d'apprentissage mensuelles (minima applicables)
à partir du 1^{er} octobre 2011

Formations	Indice 737,83	Indice 737,83	Indice 737,83
DAP	Avant réussite du PII	Après réussite du PII	
Agent de voyages	563.78 €	973.71 €	n/a
Assistant en pharmacie	410.01 €	973.71 €	n/a
Auxiliaire de vie	666.25 €	1,024.99 €	n/a
Conseiller en vente	563.78 €	768.67 €	n/a
Cuisinier	717.46 €	1,024.99 €	n/a
Décorateur	563.78 €	973.71 €	n/a
Dessinateur en bâtiment	563.78 €	973.71 €	n/a
Electronicien énergie	563.78 €	973.71 €	n/a
Agent administratif et commercial	563.78 €	973.71 €	n/a
Gestionnaire qualifié en logistique	563.78 €	973.71 €	n/a
Mécanicien d'avions	787.93 €		
Mécanicien industriel et de maintenance	563.78 €	973.71 €	n/a
Mécanicien d'usinage	563.78 €	973.71 €	n/a
Mécatronicien	307.53 €	512.50 €	n/a
Informaticien qualifié	563.78 €	973.71 €	n/a
Serveur	717.46 €	973.71 €	n/a
DT	Avant réussite du PII	Après réussite du PII	
Mécanicien d'avions	315.20 €	945.52 €	n/a
DT	1^{er} année	2^e année	3^e année
Commis de vente	410.01 €	461.22 €	563.78 €
Cuisinier	512.50 €	635.49 €	871.23 €
Serveur	512.50 €	635.49 €	871.23 €

■ Barème des Indemnités d'apprentissage mensuelles (minima applicables)
à partir du 1^{er} octobre 2011

Formation	1^{er} année	2^e année	3^e année
CATP	Indice 737,83	Indice 737,83	Indice 737,83
Agent de voyages	576.26 €	716.59 €	1,018.51 €
Assistant en pharmacie	n/a	n/a	1,018.89 €
Auxiliaire de vie	576.26 €	716.59 €	1,018.81 €
Cuisinier	706.19 €	888.20 €	1,014.89 €
Décorateur-étalagiste	485.42 €	618.09 €	899.20 €
Décorateur-publicitaire	485.42 €	618.09 €	899.20 €
Dessinateur en bâtiment	485.42 €	618.09 €	899.20 €
Electronicien énergie	546.81 €	718.06 €	938.61 €
Employé administratif et commercial	631.74 €	792.88 €	1,018.51 €
Gestionnaire qualifié en logistique	574.19 €	753.92 €	985.53 €
Informaticien qualifié	546.81 €	718.06 €	938.61 €
Magasinier	485.42 €	618.09 €	899.20 €
Mécanicien d'avions	315.80 €	938.53 €	n/a
Mécanicien d'usinage	546.81 €	718.06 €	938.61 €
Mécanicien industriel et de maintenance	546.81 €	718.06 €	938.61 €
Mécatronicien	293.44 €	377.25 €	490.44 €
Serveur	650.92 €	838.62 €	n/a
Vendeur qualifié	485.42 €	618.09 €	899.20 €
Vendeur-magasinier	485.42 €	618.09 €	899.20 €
CITP	Indice 737,83	Indice 737,83	Indice 737,83
Vendeur	436.95 €	485.42 €	n/a
Cuisinier	585.84 €	650.92 €	n/a
Serveur	585.84 €	650.92 €	n/a

■ Lehrlingsentschädigung für grenzüberschreitende Ausbildungen

Gültig ab den 1. Oktober 2011

Berufsausbildung	Index 737,83	Index 737,83	Index 737,83
Grenzüberschreitende Ausbildungsberufe	1. Jahr	2. Jahr	3. Jahr
Bankkaufmann	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Bereiter	527.88 €	717.47 €	942.95 €
Brauer und Mälzer	614.97 €	717.47 €	922.51 €
Chemielaborant	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Fachinformatiker Anwendungsentwicklung	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Fachkraft für Abfall-Kreislaufwirtschaft	614.97 €	717.47 €	922.51 €
Fachkraft für Kurier-, Express- und Postdienstleistungen	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Fachkraft für Lebensmitteltechnik	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Fachkraft für Veranstaltungstechnik	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Fachmann für Systemgastronomie	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Hotelfachmann	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Immobilienkaufmann	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Industriekaufmann	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Kaufmann für Bürokommunikation	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Kaufmann für Groß- und Aussenhandel	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Kaufmann für Spedition und Logistikdienstleistungen	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Kaufmann für Versicherungen und Finanzen	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Mediengestalter für Digital und Print	614.97 €	717.47 €	922.51 €
Medienkaufmann	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Pferdewirt	527.88 €	717.47 €	942.95 €
Pferdepfleger	527.88 €	717.47 €	942.95 €
Sport- und Fitnesskaufmann	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Technischer Zeichner	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Veranstaltungskaufmann	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Versicherungskaufmann	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Verfahrensmechaniker für Beschichtungstechnik	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Verfahrensmechaniker für Kunststoff- und Kautschuktechnik	614.97 €	717.47 €	973.72 €
Werbekaufmann	614.97 €	717.47 €	973.72 €

Plus d'informations sur: www.guichet.public.lu

11.104
consultations pour aider les entreprises

ESPACE ENTREPRISES

[\(+352\) 42 39 39 – 330](tel:+352423939330)

entreprises@cc.lu

CHAMBRE DE COMMERCE LUXEMBOURG

VOTRE PARTENAIRE POUR LA RÉUSSITE.

Chambre de Commerce | 7, rue Alcide de Gasperi | L-2981 Luxembourg | www.cc.lu

Nouvelles obligations pour les intermédiaires de crédit luxembourgeois

Crédits à la consommation: une plus grande transparence et une protection des consommateurs plus efficaces



Le nouveau Code de la Consommation luxembourgeois prévoit de nouvelles obligations pour les intermédiaires de crédit. En effet, tout intermédiaire de crédit établi au Luxembourg doit se faire inscrire sur une liste auprès du ministère de l'Economie et du Commerce extérieur ayant la protection des consommateurs dans ses attributions, en ayant recours à un formulaire d'inscription. Ce formulaire fixe les modalités à respecter par les intermédiaires de crédit établis au Luxembourg pour se faire inscrire avec le ou les prêteurs avec lequel ou lesquels ils collaborent.

Cette obligation vaut pour tout intermédiaire de crédit¹ qu'il agisse à titre principal ou à titre accessoire dans le cadre de son activité professionnelle principale visée par la loi modifiée du 28 décembre 1988 sur le droit d'établissement.

Le nouveau formulaire d'inscription des intermédiaires de crédit est obligatoire.

- celui-ci doit être envoyé dûment complété et signé et accompagné, en annexe d'une copie des documents pertinents (pour les sociétés, les statuts ou carte d'identité pour les personnes physiques, autorisation d'établissement, convention avec le prêteur);
- y indiquer outre les informations le concernant, l'identité du prêteur pour le compte duquel il agit ou avec lequel il collabore ainsi que l'adresse géographique de celui-ci.

L'intermédiaire de crédit doit communiquer endéans un mois au ministère de l'Economie et du Commerce extérieur, tout changement concernant les informations fournies. Si le ministère de l'Economie et du Commerce extérieur considère que les informations qui lui ont été fournies sont incorrectes ou ne sont pas suffisantes, il se réserve le droit de demander toutes informations nécessaires pour qu'il puisse mener à bien l'établissement de la liste. Des informations incorrectes ou incomplètes entraînent la non inscription ou la radiation de la liste.

Attention!! La non-inscription sur la liste peut être sanctionnée
par une amende de 251 à 10.000 EUR.

La liste des intermédiaires de crédit établis au Luxembourg est accessible au grand public via le site internet du ministère de l'Economie:

http://www.eco.public.lu/documentation/formulaires/Intermediaires_de_credit_a_la_consommation/Intermediaires_de_credit_a_la_consommation.pdf

Le formulaire complété et signé doit être retourné soit par courrier, soit par e-mail, pour le 15 octobre 2011 au:
Ministère de l'Economie et du Commerce – Direction du marché intérieur et de la consommation
A l'attention de Marie-Josée Ries
9-21, boulevard Royal – L-2449 Luxembourg – E-mail: consommateurs@eco.etat.lu

¹ Selon l'article L. 224-2, point e) du Code de la consommation, est un «intermédiaire de crédit»: une personne physique ou morale qui n'agit pas en qualité de prêteur et qui, dans le cadre de l'exercice de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, contre une rémunération qui peut être pécuniaire ou revêtir toute autre forme d'avantage économique ayant fait l'objet d'un accord:

- présente ou propose des contrats de crédit aux consommateurs,
- assiste les consommateurs en réalisant des travaux préparatoires pour des contrats de crédit autres que ceux visés au tiret précédent, ou
- conclut des contrats de crédit avec des consommateurs pour le compte du prêteur

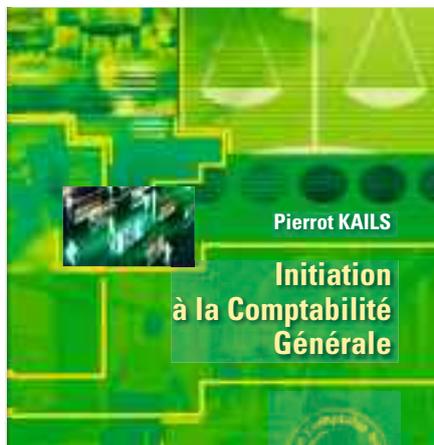
Initiation à la Comptabilité Générale: comprendre les principes fondamentaux

Le nouvel ouvrage intitulé «Initiation à la Comptabilité Générale» (5^e édition) rédigé par Pierrot KAILS, professeur de sciences économiques et sociales, et publié par les Editions PIMO a pour objet de proposer une introduction pédagogique et graduelle à la Comptabilité Générale dans une optique conforme à la législation luxembourgeoise, en général, et au nouveau Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois, en particulier.

Visant à répondre, dans ce contexte précis, aux besoins d'une compréhension générale des grands principes classiques et des techniques fondamentales de la Comptabilité Générale, l'ouvrage est structuré en trois grandes parties:

- une première présente les **fondements du système comptable général** en introduisant successivement les notions essentielles de *bilan*, de *comptes de bilan* et de *comptes de gestion*. L'étude de la méthode comptable et la présentation des grands documents qu'elle produit débouche sur l'analyse du *Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois*, dont la teneur, la présentation et la numérotation sont précisées dans le règlement grand-ducal du 10 juin 2009;
- une seconde traite de l'enregistrement des **opérations courantes**, en exposant d'abord les principes de la *facturation*, ensuite la notion capitale de la *taxe sur la valeur ajoutée* (T.V.A.), puis la comptabilisation des *règlements*, et enfin le calcul succinct des *salaires* ainsi que leur enregistrement comptable;
- une troisième est consacrée à l'enregistrement des **opérations d'inventaire**, telles que les *corrections de valeur* (définitives ou probables) et les *ajustements de charges et de produits*.

Imprimé en quadrichromie – pour des raisons de meilleure lisibilité et de clarté pédagogique accrue – l'ouvrage comporte un index alphabétique détaillé permettant une recherche facile des principales notions présentées.



Il est à souligner que le manuel proprement dit est complété (1) par un dépliant présentant, en quadrichromie, une version abrégée du Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois, et (2) par un fascicule d'exercices résolus se rapportant aux différents chapitres du manuel de base et permettant au lecteur, éventuellement autodidacte, un apprentissage et un contrôle aisés et efficaces de ses connaissances.

Il est aujourd'hui patent que, suite à la tertiarisation croissante de notre économie, le nombre d'utilisateurs de l'information comptable ayant besoin d'une connaissance précise et globale de la Comptabilité Générale ne cesse d'augmenter. A ce titre, la lecture de ce livre peut s'avérer fructueuse non seulement pour les étudiants de sciences économiques, les étudiants en droit, etc., mais encore pour les utilisateurs immédiats de l'information comptable, tels que, notamment, les chefs d'établissements, les gestionnaires, les économistes, les juristes, les fiscalistes, les informaticiens. ■

EN BREF

Durée de travail d'un conducteur indépendant

Silence vaut accord et délai de réponse dans la procédure d'autorisation ministérielle en cas de demande de dérogation

L'article 3(1) de la loi du 28 juillet 2011 portant transposition de la directive 2002/15/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 2002 relative à l'aménagement du temps de travail des personnes exécutant des activités mobiles de transport routier pour les conducteurs indépendants (Mémorial A n° 182 de 2011) prévoit une procédure d'autorisation ministérielle en cas de demande de dérogation à la durée de travail hebdomadaire moyenne normale d'un conducteur indépendant.

Suite à une intervention du Département de la Simplification administrative du ministère d'Etat, un délai de réponse ainsi que le principe du «silence vaut accord» ont été introduits au niveau de la procédure en question. Ainsi, le ministre du Transport doit prendre une décision définitive dans un délai d'un mois à partir de la date de la réception de la demande d'autorisation, après consultation des organisations patronales. Le cas échéant, le ministre prend sa décision, nonobstant l'absence d'avis des organisations patronales. Au cas où le ministre ne prend pas de décision dans un délai d'un mois qui suit la réception de la demande, celle-ci est réputée accordée. www.simplification.public.lu.

Usage et obligation légale

Les tribunaux et l'emploi des langues

Selon la législation en vigueur au Luxembourg, «il peut être fait usage des langues française, allemande ou luxembourgeoise» en matière administrative et judiciaire. Aucune des trois langues n'a de priorité sur les autres, même si dans la pratique, ce sont généralement les langues française et luxembourgeoise qui sont utilisées. Il ne s'agit cependant que d'un usage, et non d'une obligation légale, la langue allemande pouvant elle aussi être librement utilisée devant les tribunaux. Si la personne qui se retrouve devant un tribunal ne maîtrise aucune des trois langues officielles du Luxembourg, il peut être fait appel à un interprète assermenté qui sera chargé de traduire les débats. www.simplification.public.lu.

Médiation

Résoudre un litige à l'amiable

Avant de recourir à une procédure judiciaire parfois longue et onéreuse pour régler un litige, les entreprises ou les particuliers peuvent faire appel à différents organismes mis en place pour les assister et les guider vers une solution amiable:

- le Centre de Médiation du Barreau de Luxembourg (CMBL) pour tout type de litige civil, commercial ou social;
- le médiateur (ou Ombudsman) pour les problèmes liés au fonctionnement des administrations luxembourgeoises;
- ou SOLVIT Luxembourg pour les problèmes à caractère transfrontalier impliquant une administration d'un autre Etat membre de l'UE.

Recourir à ces médiateurs n'empêche pas de lancer, parallèlement ou par la suite, une procédure judiciaire à condition de respecter les délais légaux. A l'heure actuelle, la médiation proposée par le CMBL est un processus volontaire qui ne connaît pas de base légale. Toutefois, un projet de loi déposé à la Chambre des députés le 7 avril 2011 vise à créer un cadre législatif pour la médiation en matière civile et commerciale, tant volontaire que judiciaire. www.simplification.public.lu.

L'ouvrage intitulé «Initiation à la Comptabilité Générale» (5^e édition) par Pierrot Kails, ISBN: 978-295999747-1, comporte le manuel de base (496 pages), le livret des exercices résolus (111 pages) ainsi que le dépliant présentant la version abrégée du Plan Comptable Normalisé Luxembourgeois. Il est en vente dans les librairies spécialisées au prix de 44 EUR

Label de qualité «Sécher & Gesond mat System»

Signature d'une convention de coopération en matière de conseil et de labellisation des petites entreprises



La présentation du nouveau label a eu lieu en présence de Mars di Bartolomeo, ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, Paul Hansen, président du comité directeur de l'Association d'assurance accident, Michel Wurth, président de la Chambre de Commerce et Roland Kuhn, président de la Chambre des Métiers, qui ont signé la Convention de coopération en matière de conseil et de labellisation «Sécher & Gesond mat System» des petites entreprises

Si la prévention des accidents a toujours fait partie des missions de l'Association d'assurance accident (AAA), cette mission se limitait longtemps à l'élaboration de règlements de prévention et à la surveillance du respect de ceux-ci par les employeurs et les salariés.

Depuis une dizaine d'années, l'assurance accident a toutefois quitté la voie exclusivement répressive pour mieux utiliser ses capacités en personnel et savoir-faire et a privilégié le développement de ses activités en matière d'information. Elle met notamment à la disposition des employeurs et salariés une vaste documentation en matière de sécurité et de santé au travail qu'elle élabore elle-même, le cas échéant, en se basant sur les bonnes pratiques existant dans les pays limitrophes. Des efforts supplémentaires ont été déployés pour rendre cette documentation encore plus facilement accessible aux employeurs et salariés, par exemple par la vulgarisation au moyen de guides de sécurité, brochures, etc.

Avec sa réforme du 12 mai 2010, l'assurance accident a surtout mis l'accent sur les missions de conseil et de formation des salariés et employeurs en matière de sécurité et santé au travail afin d'aider les entre-

prises à mieux développer leurs stratégies de prévention. Dans ce contexte, le service de prévention de l'AAA vient de lancer une action se déclinant en deux volets:

a. Volet conseil individualisé:

Dans un souci d'aider en particulier les petites entreprises, l'AAA a décidé de renforcer son service de conseil individualisé qui s'est révélé être le moyen le plus efficace pour accompagner les entreprises dans leur démarche d'une gestion efficace de la sécurité et de la santé au travail.

b. Volet labellisation:

A côté de cette assistance personnalisée, l'administration entend proposer aux entreprises ayant choisi d'avoir recours à ses services de conseil, et sous certaines conditions, une certification de leur système de gestion de la sécurité et de la santé au travail sous forme du label dit «Sécher & Gesond mat System». En plus des avantages liés au conseil individualisé, le label offre une image de qualité aux entreprises.

La gestion pratique de l'action de conseil et de labellisation est assurée par les agents du service de prévention des accidents de l'AAA.

Les objectifs principaux sont:

- le conseil personnalisé, l'accompagnement et le suivi des entreprises en vue d'une gestion efficace de la sécurité et de la santé au travail;
- l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail et la diminution du nombre des accidents du travail et des maladies professionnelles;
- l'augmentation de la motivation des salariés;
- la diminution des absences et des coûts engendrés par les accidents du travail et les maladies professionnelles;
- la promotion en général de la sécurité et de la santé au travail.

Le label est décerné aux entreprises qui respectent les critères retenus, mais au plus tôt six mois après leur adhésion à l'action. Il est retiré lorsque l'entreprise ne respecte plus ces critères et peut être retiré en cas d'accident du travail grave ou de maladie professionnelle pour lesquels la responsabilité de l'entreprise a pu être démontrée.

En vue de l'adhésion à l'action de conseil susmentionnée, les entreprises doivent impérativement parcourir les étapes suivantes:

- Engagement par écrit de la part de la direction de l'entreprise par le biais de la signature d'une convention entre les parties impliquées et le service prévention de l'AAA;
- auto-évaluation: l'entreprise s'évalue elle-même en remplissant un questionnaire mis à disposition par l'administration (www.label-sgs.lu);
- suite au dépouillement du questionnaire précité, mise en œuvre du conseil personnalisé et suivi des mesures d'accompagnement proposées par le service de prévention (analyse de l'auto-évaluation, actions mise en conformité éventuelles et, le cas échéant, préparation à l'audit).

En vue de l'obtention du label, les entreprises doivent en outre parcourir les étapes suivantes:

- Audit réalisé par un organisme indépendant;
- attribution du label.

Par ailleurs, les entreprises s'engagent à procéder à un ré-audit partiel tous les ans et intégral tous les trois ans.

Le label est décerné aux entreprises qui remplissent les critères d'un questionnaire, dont la première partie est dédiée à la législation en matière de sécurité et de santé au travail (14 questions) et dont la deuxième partie est dédiée aux différents risques que l'on peut rencontrer en entreprise (28 questions). Pour chaque famille de risque, une note explicative est fournie, permettant à l'entreprise de mieux comprendre le sujet des questions posées. Le score des réponses affirmatives au questionnaire doit être de 100 % pour la partie législative et d'au moins 75 % pour la partie dédiée aux différents risques rencontrés dans l'entreprise (du moins lors de la certification initiale, le but étant d'atteindre 100 % après 3 ans). Les questions relatives aux différentes

familles de risque sont pondérées selon leur importance.

■ **Financement et prise en charge substantielle des frais des entreprises par l'AAA**

Les frais de financement et de fonctionnement de l'action de conseil et de labellisation sont pris en charge par l'Association d'assurance accident dans le cadre de son budget prévu pour l'aide financière destinée à encourager les entreprises à mettre en place un système de management de la sécurité et santé au travail.

Ces frais comprennent:

- l'assistance et le conseil aux entreprises effectués par les agents du service prévention de l'AAA;
- les audits réalisés par des auditeurs externes indépendants.

Les autres frais, notamment ceux en relation avec la mise en conformité avec

les dispositions légales et réglementaires en matière de sécurité et de santé au travail sont à charge des entreprises.

■ **Convention de coopération**

La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers s'engagent par le biais d'une convention à coopérer avec l'Association d'assurance accident en vue de promouvoir l'action de conseil et de labellisation auprès de leurs ressortissants. L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) est étroitement associée à toutes les initiatives mises en œuvre. Relevons dans ce contexte que les Chambres professionnelles s'engagent de longue date en faveur de la sécurité et de la santé au travail. Leur participation étroite et constructive au niveau du comité directeur de l'AAA et leur implication, à travers l'UEL, dans l'organisation du traditionnel «Forum de la sécurité et de la santé au travail» en témoigne notamment. ■

Toutes les informations relatives au label «Sécher & Gesond mat System» peuvent être consultées sur le site Internet: www.label-sgs.lu

Contact: Service de prévention des accidents de l'Association d'assurance accident

Tél.: (+352) 26 19 15-2101 – Web: www.aaa.lu – E-mail: prevention@secu.lu

Femmes Leaders Luxembourg

Leadership Academy: programme de formation pour futures femmes leaders

L'association Femmes Leaders du Luxembourg organise sa Leadership Academy, édition 2011. Ce programme de formation, intensif et innovant, permet de former les futures femmes leaders et aura lieu les 7 et 8 novembre avec deux événements clés:

- Deux jours de formation sur le thème du Leadership Visionnaire co-animée par Robert Dilts, auteur de renommée internationale, Consultant et Coach pour dirigeants de classe mondiale, et Deborah Bacon Dilts, animatrice dynamique et originale spécialiste du développement personnel.
- Un Open Leadership Forum sur le Leadership Authentique le 7 novembre 2011 au soir avec comme invités d'honneur: Kristin Engvig, fondatrice et dirigeante de Women's International Network (W.I.N.), Diane Adehm,

présidente du CSV Centre, Membre de la Chambre, Claude Wagner, dirigeant de sociétés, expertise bâtiment, construction et sport.

L'approche originale de l'Open Leadership Forum propose une alternative dynamique à la traditionnelle table ronde, l'objectif étant d'encourager un débat ouvert et authentique entre les invités d'honneur et l'audience, pour révéler une diversité d'opinions et de perspectives. Fort du succès de sa première édition en 2010, l'événement sera désormais annuel.

Femmes Leaders a pour objectif de créer des synergies, former et accompagner des femmes cadres et futures leaders, partager des valeurs et transmettre des compétences. Le développement de Femmes Leaders du Luxembourg a pu se faire grâce à l'enthousiasme et au professionnalisme d'un certain nombre de femmes leaders



FEMMES LEADERS
Luxembourg

au Luxembourg, mais aussi grâce à son ouverture à l'international, notamment par la conclusion d'un partenariat cette année, avec le réseau W.I.N. (Women International Networking). ■

Renseignements et inscriptions
jusqu'au 31 octobre:
info@femmesleaders.eu

Fedil

Lancement d'un plan d'action en faveur de la mixité en entreprise



(de g. à d.) Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, Robert Dennewald, président de la Fedil, Nicolas Soisson, directeur de la Fedil

Le 22 septembre dernier, la Fedil, de concert avec Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, a organisé à une conférence de presse portant sur la mixité en entreprise.

Dans son introduction, le président de la Fedil, Robert Dennewald, a souligné l'importance de la mixité en entreprise, notamment dans l'industrie et la construction où les femmes sont généralement moins représentées, tout en précisant que la Fedil s'oppose catégoriquement à toute ingérence du législateur dans la gestion des ressources humaines, en général, et de la composition des organes de décision de l'entreprise, en particulier.

Dans le but de promouvoir davantage la mixité en entreprise, la Fedil a décidé de mettre en place un plan d'action, visant à implémenter une véritable culture d'entreprise où les femmes qualifiées sauront prendre place. Le but de ce programme sera de favoriser le débat sur la mixité au sein des entreprises pour ainsi convaincre le management quant à

la plus-value de la présence de femmes dans l'entreprise tout en encourageant les femmes à prendre plus de responsabilités dans les entreprises.

Préalablement, la Fedil a effectué une enquête sur la présence des femmes dans les entreprises qui lui sont affiliées. Les premiers résultats de l'enquête montrent que les entreprises membres ont d'ores et déjà conféré des postes à responsabilité à des femmes qualifiées. Ainsi, 17,50 % des membres des organes de direction dans les secteurs de l'industrie, de la construction et des services aux entreprises sont de sexe féminin.

C'est dans le secteur des services aux entreprises que la présence féminine est la plus forte (22,22 %). Dans l'industrie et la construction respectivement 13,10 % et 13,33 % des membres de la direction sont des femmes. Ces différences sont à mettre en relation avec le fait que les femmes sont moins bien représentées au niveau des filières scientifiques et techniques qui mènent vers les compétences recherchées au niveau des secteurs de l'industrie et de la construction.

Le plan d'action que la Fedil lancera début 2012 prévoit, entre autres, la mise en place d'un cycle de conférences avec une première manifestation permettant d'illustrer les opportunités, mais aussi les limites et les défis à relever en la matière. Cet événement sera suivi de plusieurs conférences thématiques (recrutement, performance, branding...) sur le sujet de la mixité en entreprise. La Fedil, en collaboration avec des partenaires externes, proposera ensuite à ces entreprises membres d'échanger leurs «best practices» sur le thème de la mixité en entreprise.

Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des chances, a félicité la Fedil pour son initiative et a souligné qu'elle constitue un complément indispensable aux efforts déployés par le ministère de l'Égalité des chances en faveur d'une plus grande participation des femmes dans la prise de décision.

Communiqué par la Fedil ■

Manque d'hydratation = difficultés de concentration



L'importance d'une bonne hydratation au travail *Coca-Cola Entreprises Luxembourg*

Bons nombres de facteurs tels qu'une charge de travail accrue, le stress, de longs trajets vers et depuis le lieu de travail, un air sec dû à l'air conditionné ou à un environnement chauffé, peuvent affecter le fonctionnement normal du corps et augmenter ainsi sa perte en eau. Un manque d'hydratation pendant une journée de travail peut provoquer des maux de tête, de la fatigue et un manque de concentration affectant ainsi la productivité au travail. Ces pertes en eau doivent être compensées par un régime riche et varié et notamment par une alimentation et des boissons à fortes contenances en eau.

Chez Coca-Cola Entreprises, nous mettons un point d'honneur à vous faciliter la tâche. Aucune surcharge de travail, aucune perte de temps. Vous pourrez ainsi proposer à vos collaborateurs un vaste choix de boissons à prix très intéressants.

Source: www.europeanhydrationinstitute.org

Découvrez nos
distributeurs de boissons
et nos solutions sur
mesure en appelant le
+352 48 51511
ou en surfant sur
www.coke-vending.lu



Female Entrepreneurship Ambassadors Luxembourg (FEALU)

Les Ambassadrices encouragent les femmes à se lancer dans l'entrepreneuriat



Miriam Mascherin, présidente de la FFCEL et Tizama Telou, Vice-présidente de la FFCEL et responsable du Comité de pilotage FEALU ont présenté avec l'ensemble des ambassadrices leur plan d'action pour stimuler l'esprit d'entreprise chez les femmes

Créé il y a un an à l'initiative de la FFCEL (Fédération des Femmes Cheffes d'Entreprise du Luxembourg) en collaboration avec la Chambre de Commerce et la Chambre

des Métiers, le réseau FEALU (Female Entrepreneurship Ambassadors Luxembourg) a vu la sélection de onze Femmes Ambassadrices pour promouvoir l'entrepreneuriat au féminin au Luxembourg, et ce, à titre bénévole. Aujourd'hui, ces ambassadrices – toutes cheffes d'entreprise d'au moins cinq salariés et depuis cinq ans au minimum – s'activent sur le terrain, notamment auprès des étudiantes et des femmes en début de carrière ou en reconversion professionnelle. Le réseau FEALU est soutenu par le ministère des Classes moyennes et du Tourisme, le ministère de l'Égalité des chances et le ministère de l'Économie et du Commerce extérieur. Pour encourager leurs congénères à créer leur propre entreprise, les «onze» ont formé quatre groupes de travail qu'elles ont présentés lors d'une conférence de presse qui s'est tenue début octobre dans les locaux de la BGL BNP Paribas, partenaire de la FFCEL et du réseau FEALU. Ces quatre groupes cibleront les jeunes lycéennes et étudiantes, les femmes de plus de quarante-cinq ans, les apprenties et un quatrième groupe apportera son soutien à des femmes qui occupent des fonctions décisionnaires pour les inciter à créer leur propre entreprise. Des entrevues avec les pouvoirs publics sont à l'ordre du jour et les ambassadrices se sont d'ores et déjà rapprochées de

l'ADEM ou d'associations, telles que l'Office Luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration. Autant de missions menées avec sérieux et professionnalisme selon la charte de déontologie inscrite dans le Manifeste Européen qu'elles ont cosigné avec leurs consœurs européennes.

La FFCEL et ses ambassadrices en partenariat avec la FCE-VVB et les Femmes Leaders du Luxembourg participeront aux Journées «Création développement d'entreprises», qui se dérouleront du 12 au 26 octobre (voir le programme détaillé p. 34 à 36). Dans le cadre de cet événement, elles organiseront le 25 octobre une journée dédiée à la mixité en entreprise, en partenariat avec BGL BNP Paribas et la Chambre de Commerce. Cette journée sera clôturée par une table ronde qui sera rehaussée par la présence de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse. La FFCEL accueillera également Françoise Hetto-Gaasch, ministre de l'Égalité des Chances, des Classes Moyennes et du Tourisme. Enfin, les Femmes Ambassadrices du réseau FEALU seront présentes lors de la Foire de l'Étudiant qui se tiendra les 10 et 11 novembre prochains à Luxexpo. www.ffcel.lu et www.fea.lu.

WIRTSCHAFTSAUSKÜNFT
FORDERUNGSEINZUG

Unternehmensspezifische
Lösungen für ein
erfolgreiches Risk-
Management

Creditreform Luxembourg SA
Tel. 00 352 263460-1
Fax 00 352 263460-50
e-mail info@creditreform.lu

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX
RECouvreMENT DE CRÉANCES

Solutions spécifiques pour améliorer le
risk-management de votre entreprise

seit/depuis 1879

Creditreform

Unternehmen Sie nichts ohne uns

10^e édition du trophée «Women in Business»

Une centaine de femmes d'affaires se sont retrouvées le 21 septembre dernier à Preisch pour célébrer la 10^e édition du *Women in Business*.

Pour la 10^e édition, Britta Borneff s'est vu remettre des mains de Diane Muller-Kneip, le trophée *Women in Business* créé spécialement pour l'occasion par l'artiste Laure Mackel.

Christiane Schmit a remporté le 1^{er} Prix Brut et a reçu une montre de la maison Hermès.

Le 1^{er} Prix Net a été remporté par Britta Borneff. Elle profitera d'un week-end golfique au Château de Chailly offert par *Golf Planet Events*.

Virginie Tierlot et Florence Labatut, gagnantes de la catégorie 0-18,4 respectivement 18,5-36, se rappelleront de leur performance puisque chacune d'elles remporte également une réplique du trophée offert par Kneip S.A. Mme Thoma-Muller et Agathe Chèvremont se sont vu remettre «un

prix surprise d'exception», récompensant la 10^e meilleure joueuse en net de chaque catégorie du tournoi.

La remise de prix s'est déroulée au château de Preisch dans une ambiance chaleureuse et conviviale lors d'un cocktail dînatoire offert par PwC Luxembourg et concocté par Kattel Guilloux et Léa Linster, deux femmes de renom dans le monde culinaire.

A cette occasion, l'Association *Women in Business – Golf Trophy* a également remis un chèque de 2.000 EUR à *Little Plus*, une association dont le but est de soutenir l'éducation des filles dans les pays émergents, et plus particulièrement au Cambodge.

Toutes les participantes se sont d'ores et déjà donné rendez-vous pour la 11^e édition qui aura lieu en septembre 2012.

*Communiqué par l'Association
Women in Business* ■



ECPAT

La protection légale contre l'exploitation et les abus sexuels sur mineurs renforcée au Luxembourg

ECPAT Luxembourg félicite la Chambre des Députés pour la récente approbation du Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ainsi que de la Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Cette Convention et ce Protocole facultatif sont deux instruments très puissants et essentiels dans la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels commis à l'encontre des enfants. Tout Etat soucieux de la protection des enfants en général et de ses enfants en particulier se doit d'appliquer ces deux traités interna-

tionaux et ECPAT Luxembourg, qui a pour objet de lutter par tous les moyens légaux contre l'exploitation sexuelle dont sont victimes les enfants, se réjouit que ce soit le cas à présent du Grand-Duché de Luxembourg.

De plus, ces ratifications sont accompagnées de modification de certains articles du Code pénal et du Code d'instruction criminelle qui marquent la volonté du Luxembourg de se doter des moyens d'appliquer juridiquement les deux Conventions approuvées. Ces modifications renforcent les peines liées à l'exploitation et l'abus sexuels sur mineurs de moins de dix-huit ans. Elles adaptent également le contexte pénal aux nouvelles formes possibles d'exploitation et d'abus sexuels sur les

enfants, en condamnant par exemple la consultation d'images ou représentations d'enfants à caractères pornographiques et non plus seulement leur détention, consultation que l'on sait facilitée par les nouvelles technologies de l'information.

A présent, notre pays dispose d'un arsenal légal qui lui permettra de lutter plus efficacement contre les fléaux de l'exploitation et des abus sexuels sur les enfants. Ces résolutions progressent ainsi dans la direction des engagements pris lors des différents congrès mondiaux contre l'exploitation sexuelle des enfants co-organisés par le réseau ECPAT.

*Communiqué par ECPAT
Luxembourg A.s.b.l.* ■



American Chamber of Commerce in Luxembourg (AMCHAM)

“I think this decade is going to be an interesting one”, Andreas Przewloka – CEO, UBS Luxembourg S.A.

In addition to his role as CEO and Country Head of UBS Luxembourg S.A., Andreas Przewloka is also the CEO WM Benelux & Austria and Managing Director and Member of the Management Committee.

Mr. Przewloka, the financial crisis severely deteriorated the markets and seriously dented client confidence. Can you tell me how the face of “managing wealth” has changed?

Wealth management is being forced to steer a new course. Part of the difficulty we are currently facing is to set a course through very difficult market conditions. It is almost impossible to give any sort of an outlook at the moment due to the volatility and speed at which markets change. On top of this, clients are becoming more risk

averse and their confidence has been shaken. They are losing confidence in the stability of the market and financial institutions, and we need to work to rebuild that confidence over time.

Do you mean it is the end of wealth management as we knew it prior to the crisis?

Definitely not – but we are in a new era. I think this decade is going to be an interesting one. When we look back in five to ten years, I think we’ll recognize that this decade was driven by signifi-

cant change. In the years prior to 2008, we were sailing in calmer waters – the markets were bullish, and it was easier to post an overall positive performance with our clients. Now we are in a different environment. The 2008 crisis created uncertainty but one thing is for sure: this uncertainty and volatility will stay for some time. I’m convinced that we will be dealing with a different type of wealth management – we will need to stay close to our clients, face the volatility and find the right way to respond to the challenges our clients are facing

while still delivering positive returns to our clients if possible.

How does UBS Wealth Management plan on guiding its clients through those turbulent waters?

Client involvement will become increasingly important. We need to understand much more about our clients: their personalities, affinities, sensitivities. The channels and speed of communication are also becoming more important. Our goal must be that our clients feel safe and secure with their banking partners while there is volatility around them. These relationships are really what drive us.

In your capacity as head of wealth management at UBS Luxembourg, what is your main objective?

In the first half of 2011, UBS Wealth Management did much better than many other banks globally. UBS Luxembourg contributed strongly to this result. Some clients who left us in the crisis of 2008 have since come back to us which we are quite pleased about. We want to continue advising investors on how to successfully navigate through market cycles and generate a sustainable return – we cannot guarantee this, but it has to be our main objective. We have a high quality service and will ask for a fair price for those services. And if our clients are satisfied, our employees, shareholders and organization will benefit as well.

We also need to be exploiting our strengths as a global wealth manager that can give clients access to specialists from a global investment bank and institutional asset management. Regarding institutional clients, UBS Luxembourg is very well positioned with its asset servicing arm that combines fund capabilities and ancillary services.

In your opinion, where should client advisors be focusing moving forward?

Relationships are the basis of our business. We want to know our clients. Our client advisors have to be informed about market developments and remain passionate about what they do, even if the environment is challenging. We have to be proactive – even if economic news is not ideal – and take joint decisions with our clients. At UBS, we have so much global research, investment banking capabilities and knowledge in asset management. Our client advisors can tap into that and transmit information to clients to keep them well informed.

Financial markets have been highly volatile, mainly on the downside. What is your advice for cautious investors?

Diversification of assets remains key and the recent weeks have proven we should not forget this, indeed. In the current market situation, we recommend giving priority to a more defensive positioning and investing across different asset classes, industries and currencies. We also believe there is a disconnect between the bond and equity market: while the bond market seems to have already priced in a recession, the equity market has not. Therefore, interesting opportunities have arisen, particularly in the corporate bond markets. Promising investments can be found among corporate and high-yield bonds and from emerging market countries. These can be very interesting as they have lower debt than developed countries, many of them gaining increasing recognition for their solid fiscal policy, and are growing faster than most industrialized countries. In addition, value-add may come from emerging countries' currency appreciation versus



the EUR. In contrast, and in light of the debt crisis in the Eurozone's periphery and increasingly high indebtedness of the U.S., Japan, and many European countries, I would be cautious about government bonds.

We've seen extreme volatility over the last weeks in the currency markets. The recent Swiss National Bank intervention has set a minimum exchange rate of CHF 1.20 per EUR. Hence, the CHF has lost its appeal as safe haven currency and a major CHF sell-off took place. In our opinion, interesting alternatives to the CHF are the Norwegian and Swedish Krona. Both currencies benefit from rigid fiscal policy, higher interest rates than in the Eurozone, and are supported by stable, growing economies.

*Interview by Natalie Gerhardstein,
AMCHAM* ■

Andreas Przewloka is the guest speaker at the next ABAL luncheon on November 7, hosted by AMCHAM Luxembourg.

To learn more about the event or to register, you may scan the QR code below or visit www.amcham.lu/events

You may also call the AMCHAM office at (+352) 43 17 56 or e-mail info@amcham.lu



EN BREF



BNP Paribas Solidaires contre les leucodystrophies

Carlo Thill, président du Comité de direction de BGL BNP Paribas et président du Cercle Amical et Sportif (C.A.S.)

de la banque, a remis récemment un chèque de 5.000 EUR à l'Association Européenne contre les Leucodystrophies (ELA), représentée par Jean-Paul Friedrich, président de ELA Luxembourg. Jeff Strasser, Monique Wenner et Christiane Steffes, membres de l'association, étaient également présents, ainsi que des représentants du personnel de la banque. La remise de ce chèque fait suite à la Journée C.A.S. Santé Environnement organisée le 6 juillet dernier au siège de BGL BNP Paribas pour l'ensemble des collaborateurs du groupe BNP Paribas au Luxembourg. Cette manifestation – en ligne avec l'engagement continu pris par la banque depuis de nombreuses années d'offrir à ses collaborateurs un environnement de travail sain, attractif et motivant – a pour objectif de promouvoir le sport et la santé et d'encourager à la protection de l'environnement.



LIMAX-Communication Un annuaire professionnel sur GPS

Désormais, toutes les sociétés, commerçants, clubs, associations ou institutions étatiques

du Grand-Duché de Luxembourg pourront être visibles sur les GPS et smartphones. LIMAXCommunication, l'éditeur du Guide Routier, vendu à plus de 116.500 exemplaires, ne fournit désormais plus seulement une cartographie exacte et mise à jour du Luxembourg, mais complète celle-ci de POI's (Points d'Intérêts) classés par activité et géolocalisés. Depuis fin septembre 2011, toute entreprise ou organisation a l'opportunité de souscrire un abonnement annuel de 290 EUR pour apparaître dans les bases de données de TomTom qui seront ensuite affichées sur toutes les cartes des produits TomTom, ainsi que celles de leurs clients. Concrètement, cela voudra dire qu'un utilisateur d'un appareil de navigation TomTom, n'aura plus besoin de connaître l'adresse exacte et, ensuite choisir la rue de la société destinataire, mais pourra directement rechercher le nom de la société participante à ce nouveau service. Plus d'informations sur www.poi.lu.



Brasserie Diekirch Une série limitée Diekirch Réserve pour fêter les 140 ans

La Brasserie de Luxembourg a fêté avec de nombreux invités le lancement de la bouteille Diekirch Réserve 75 cl, développée spécialement à l'occasion du 140^e anniversaire de la fondation de la Brasserie Diekirch. Depuis sa création en 1871, la Brasserie Diekirch a connu pas moins de 6 générations de consommateurs fidèles au Grand-Duché et dans la Grande Région. A l'occasion du lancement de la bouteille Diekirch Réserve 75 cl 140 ans, la Brasserie de Luxembourg a eu l'honneur de recevoir les bourgmestres, députés et échevins de la région. Au cours d'une réception dans la salle de débit de la Brasserie Diekirch, chaque invité a reçu une bouteille numérotée dans un bel étui. La Brasserie Diekirch a également offert des bouteilles aux communes présentes. La bouteille est en vente dans les supermarchés au prix conseillé de 2,99 EUR et dans 150 cafés Diekirch au Luxembourg.



Peintures Robin Succès pour la Colortrends'11

Après le grand succès réalisé en 2009 lors de la deuxième édition, le groupe Peintures Robin S.A. a récemment organisé la troisième foire pour les professionnels de la peinture dans leur centre de distribution de Leudelange. Une cinquantaine de sociétés venues de tous les coins d'Europe et dont les produits sont distribués par les peintures Robin au Luxembourg étaient présentes. Sur deux journées les visiteurs, essentiellement des professionnels de la peinture bâtiment, industrielle ou automobile, ont eu l'occasion de découvrir les dernières nouveautés destinées aux diffé-

Industrie

ArcelorMittal célèbre un siècle d'histoire et d'innovation de la sidérurgie luxembourgeoise



L'histoire de la sidérurgie luxembourgeoise est longue en traditions

ArcelorMittal a célébré le 15 septembre un siècle d'histoire et d'innovation de la sidérurgie luxembourgeoise. La séance académique s'est tenue à la Rockhal à Esch-sur-Alzette en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et du Premier ministre Jean-Claude Juncker. Parmi les 1.750 invités figuraient le CEO et président du Conseil d'Administration d'ArcelorMittal, Lakshmi Mittal, le président du Conseil d'Administration d'ArcelorMittal Luxembourg et président de la Chambre de Commerce, Michel Wurth, de nombreux acteurs de la vie politique, économique, sociale et culturelle, ainsi que des salariés du périmètre sidérurgie d'ArcelorMittal Luxembourg.

Lakshmi Mittal a commenté: «Il s'agit d'un évènement de première importance dont tout le pays devrait à juste titre être très fier. Cette journée ne concerne pas seulement tous ceux qui travaillent dans l'industrie sidérurgique, mais aussi ceux qui ont été les artisans

de cette grande tradition au cours du dernier siècle.»

Michel Wurth a, quant à lui, évoqué les nombreuses raisons de célébrer ce centième anniversaire: la conclusion en 1911 d'une communauté d'intérêt aboutissant à la création en 1920 de HADIR; le laminage la même année de la première poutrelle Grey d'une hauteur d'un mètre; l'inauguration solennelle de l'usine de Belval; finalement la création par fusion des Acières Réunies de Burbach Eich Dudelange, ARBED. «Plus que dans aucun autre pays au monde, la sidérurgie luxembourgeoise a pris au cours de ce siècle passé une place aussi considérable que dans le petit Luxembourg», a-t-il précisé. «A l'intérieur du Luxembourg, la sidérurgie et la mine ont façonné le territoire, enrichi le pays, accueilli des milliers d'immigrés qui ont influencé notre culture, permis à l'agriculture de décoller grâce à la scorie Thomas et participé à la création de notre modèle de protection et de dialogue social.» Michel Wurth a dédié les festivités centenaires à tous

les travailleurs de la sidérurgie, hommes, femmes, mineurs, ouvriers, sidérurgistes, techniciens, cadres dirigeants qui ont gagné leur vie dans ce secteur d'activité, très souvent de génération en génération.

A noter que, dans le cadre des activités organisées à l'occasion de cet anni-

versaire, ArcelorMittal a réalisé un ouvrage retraçant par le texte et l'image un centenaire sidérurgique au Luxembourg. L'ouvrage «La sidérurgie luxembourgeoise, un siècle d'histoire et d'innovation» sera vendu dans les librairies au Luxembourg. ■

Finance et services

La Conciergerie du Luxembourg ouvre ses portes



La Conciergerie du Luxembourg propose des services haut de gamme pour faciliter la vie des dirigeants d'entreprise

Avec la Conciergerie du Luxembourg, une nouvelle structure de services vient d'être lancée. Tony Laenen, associé de la nouvelle société, justifie ce lancement par une activité incessante dans les secteurs de la finance et des services et explique: «Nous travaillons sur la place luxembourgeoise depuis de nombreuses années et nous expérimentons tous la difficulté de concilier une vie professionnelle très prenante et une vie privée. Il y a bien longtemps que je pensais à prendre une assistante personnelle. L'arrivée des nouvelles technologies m'a un peu aidé à gérer mon agenda de manière plus suivie, mais rien ne remplace l'assistance d'une personne pour effectuer les tâches secondaires de la vie». L'idée était donc simple: proposer aux entreprises et aux particuliers un concierge à

qui ils peuvent déléguer certaines tâches pour se concentrer sur l'essentiel.

Dimitri Gilson, directeur des ventes et du service clientèle de La Conciergerie du Luxembourg, ajoute «qu'en raison du marché bien spécifique qu'est le Luxembourg, il nous semblait judicieux de nous adresser également à une clientèle à la recherche de services d'exception». La conciergerie a donc développé une gamme de produits et services de luxe pour les occasions les plus folles. «Notre clientèle féminine aura la possibilité de louer des sacs de grands créateurs pour une occasion spéciale. Un simple coup de fil et nous leurs livrons l'accessoire de luxe qui pourra parfaire leur journée».

Plusieurs conciergeries se sont implantées au Luxembourg ces dernières années et leur objectif est d'offrir des

EN BREF

rents métiers. Lors de la cérémonie d'ouverture officielle, l'administrateur délégué, Pit Welter, a pu accueillir parmi les nombreux invités, le bourgmestre de Leudelange, Rob Roemen. Le directeur du Groupe, Gérard Zoller, a souligné la robustesse de la PME de capital luxembourgeois, qui emploie actuellement 83 personnes. Un laboratoire de recherche performant, basé au site d'Useldange permet d'améliorer continuellement les produits de la marque Robin. La prochaine édition de la foire aura lieu en 2013.

Luxair

Vaincre sa peur en apprenant à la comprendre

Vu le succès grandissant que connaissent les séminaires contre l'aviophobie, Luxair Luxembourg Airlines a décidé pour 2012 de programmer 4 de ces séminaires. Un tiers de tous les passagers souffrent de graves angoisses physiques et émotionnelles en montant à bord d'un avion, sans parler de ceux qui se refusent à le faire. Et pourtant l'avion est considéré comme 29 fois plus sûr que la voiture. Cette peur de voler découle souvent d'une méconnaissance du déroulement d'un vol. Afin d'encourager et d'aider les passagers à maîtriser leurs angoisses, Luxair Luxembourg Airlines propose des séminaires spécifiques, dont la renommée a dépassé les frontières de la Grande Région. La méthodologie et les techniques utilisées dans ces séminaires ont été peaufinées à la perfection avec un taux de succès qui est aujourd'hui de 94 %. Les prochaines sessions auront lieu en 2012 les 11 et 12 février et les 16 et 17 juin en allemand et en luxembourgeois, les 17 et 18 mars et les 12 et 13 mai en français et en luxembourgeois. Pour de plus amples renseignements: (+352) 621 211317 ou aviophobie@luxair.lu.



P&T

Le Parc Naturel de l'Our raccorde au réseau fibre optique

En présence de nombreux représentants du monde politique, économique et social local et régional, Emile Eicher, président du Parc Naturel de l'Our, Christian Kayser, Jacquot Heinen, bourgmestre de la commune de Hosingen, et Jean-Marie Spaus, directeur général adjoint de P&TLuxembourg, ont récemment procédé à la mise en service du raccordement LuxFibre 100Mbps du siège du Parc Naturel de l'Our. Il s'agit du premier raccordement de ce genre mis en service dans cette commune. Dans la localité de Hosingen, les infrastructures Tout Fibre Optique de P&T sont déjà achevées. Prochainement d'autres localités disposeront également d'une couverture Tout Fibre Optique, qui propose des vitesses de connexion Internet atteignant jusqu'à 100 Mbps, ce qui contribuera à accroître l'attractivité du territoire luxembourgeois en positionnant le Luxembourg dans le peloton de tête des pays disposant d'une couverture nationale Ultra haut Débit. Le plan du Gouvernement prévoit que d'ici 2015, l'ensemble des ménages luxembourgeois aura accès à des débits jusqu'à 100 Mbps. Informations sous www.luxfibre.lu.



Karzoo

Nouvelle version du portail de covoiturage

L'agence h2a a lancé à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, une nouvelle version de son portail de covoiturage Karzoo ainsi qu'une application mobile. Après 4 ans d'existence, le site offre un design plus dynamique, plus convivial et propose de nouvelles fonctionnalités pour les utilisateurs. L'inscription sur le site et la gestion des trajets sont facilités en intégrant Facebook connect et Google maps, le profil des covoitureurs complété et l'indication de la quantité de CO₂ émise par trajet interpelle directement l'utilisateur. L'application mobile fournira en temps réel tous les trajets disponibles vers la destination choisie, en fonction du point de départ dans un rayon de 5 km. Karzoo répond aussi aux besoins des entreprises qui souhaitent mettre à disposition de leurs collaborateurs un service de covoiturage au sein de leur structure. Il s'agit de contribuer à limiter l'utilisation du parking, de diminuer les frais de transports des employés mais aussi de renforcer la cohésion sociale tout en s'inscrivant dans une politique socialement responsable visant à réduire les émissions de CO₂. Informations sur www.karzoo.lu.



services à un large public, à de grandes sociétés qui cherchent à récompenser ou motiver leurs employés. L'offre de services de La Conciergerie du Luxembourg s'adresse à un marché un peu plus spécifique: ces services d'exception ne peuvent véritablement pas s'adresser à

tous les employés d'une société, particulièrement si celle-ci est de grande taille. Il s'agit plutôt d'offrir des services à forte valeur ajoutée pour stimuler et récompenser les éléments les plus rémunérateurs d'une structure. Au même titre que certains employés négocient leur

voiture de fonction, on peut aujourd'hui leur proposer un package qui inclurait les services exclusifs de La Conciergerie du Luxembourg. Informations sous www.laconciergerie.lu.

Exercice 2010-2011

Deloitte Luxembourg: résultats en hausse de 12 %



Deloitte Luxembourg a enregistré de bons résultats sur l'exercice 2010-2011, avec un revenu de 161,1 millions EUR, soit une croissance de 12 % sur le dernier exercice fiscal. Cette croissance a été principalement soutenue par les activités des départements Tax et Advisory & Consulting, avec des croissances à deux chiffres qui consolident leurs positions

de leaders de marché. Les revenus liés aux activités d'audit sont quant à eux restés stables dans un environnement particulièrement concurrentiel.

«Ces bons résultats attestent de la confiance que nous témoignons quotidiennement nos clients. Les indicateurs sont au vert pour l'ensemble de nos services, c'est donc sereinement que nous avons abordé l'exercice 2011-2012», a

déclaré Yves Francis, Managing Partner de Deloitte Luxembourg. Cette période aura été également marquée par un investissement soutenu dans le recrutement et la formation des collaborateurs, avec un effectif en croissance de 6 % au Luxembourg.

Au niveau global, Deloitte Touche Tohmatsu Limited annonce un chiffre d'affaires cumulé des cabinets membres de son réseau mondial de 28,8 milliards de dollars US pour l'exercice clos le 31 mai 2011, soit le chiffre d'affaires le plus élevé jamais enregistré par le réseau. Le chiffre d'affaires cumulé est en progression de 8,4 % en dollars US et de 7,7 % en monnaie locale – la plus forte augmentation depuis 2008. Le taux de croissance composé des exercices 2005-2011 était de 8,0 %. Dans l'ensemble des trois grandes zones géographiques, les cabinets membres de Deloitte ont connu une croissance tirée par les résultats exceptionnels réalisés en Asie-Pacifique et en Amérique du Nord et du Sud sur un certain nombre de marchés en développement et dans tous les métiers et secteurs d'activité.

Sports et voyages

Les Jeux Olympiques de Londres avec Voyages Emile Weber

Bien connu sur la scène luxembourgeoise et régionale, le tour-opérateur Voyages Emile Weber a été sélectionné pour être l'agence de voyages et de billetterie officielle pour les Jeux Olympiques de Londres 2012. Voyages Emile Weber

assure la commercialisation de la billetterie des Jeux Olympiques de Londres 2012, et complète cette prestation d'importance par une toute nouvelle brochure spécifique «London 2012 – Jeux Olympiques du 27 juillet au 12 août 2012».

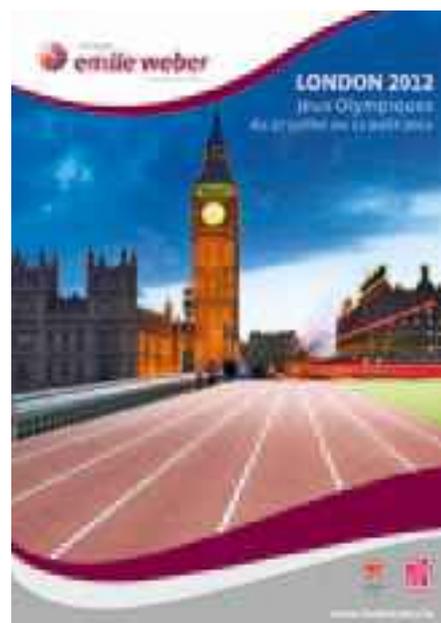
Au fil de cette brochure de 16 pages, Voyages Emile Weber propose aux amateurs du genre une multitude de propositions touristiques permettant de découvrir Londres tout en vivant cet événement sportif d'envergure planétaire que sont les Jeux Olympiques

2012. Londres accueillera pendant un peu plus de deux semaines pas moins de 302 compétitions de haut niveau représentant 26 sports. Pour les amateurs continentaux, et plus spécifiquement pour les Luxembourgeois, il s'agit d'une chance unique car grâce à d'excellentes connexions aériennes, maritimes ou ferroviaires, rarement les Jeux Olympiques d'été n'auront été aussi proches, faciles et rapides d'accès.

Outre une très large offre hôtelière, Voyages Emile Weber propose plusieurs packages intéressants à destination des voyageurs. Le premier d'entre eux est un superbe périple intitulé «Luxembourg meets Olympia». Avec un départ le 26 juillet 2012, il donne à chacun l'occasion de soutenir les athlètes luxembourgeois pendant leur premier week-end londonien dans une large palette de disciplines: natation, tennis de table, gymnastique, tir, judo, tennis, cyclisme ou tir à l'arc. En un seul jour (samedi 28 juillet 2012), le «Day Trip Olympia 2012» permet lui aussi de rejoindre rapidement Londres pour encourager les athlètes – et notamment les Luxem-

bourgeois – dans les diverses disciplines. Le «Mam Velo op d'Olympesch Spiller» remet en mémoire que le Luxembourg est un pays où le vélo est roi. Ce voyage de 8 jours permet de participer – suivant un itinéraire soigneusement étudié, fort bien encadré et doté d'étapes d'un grand confort – à un extraordinaire tour cycliste, de Luxembourg à Londres, en passant par la France et la campagne anglaise.

Les Jeux Olympiques restent incontestablement le plus grand événement sportif mondial. Voyages Emile Weber en étroite collaboration avec l'agence luxembourgeoise de communication Brain&More offre aux entreprises l'opportunité d'assurer une présence aux J.O. et transformer ceux-ci en un fabuleux outil de promotion et de communication. Toutes les propositions touristiques effectuées dans le cadre des prochains J.O. se retrouvent dans une brochure tout en couleurs intitulée «London 2012 – Jeux Olympiques du 27 juillet au 12 août 2012», signée par Voyages Emile Weber, l'agence de voyages et de billetterie officielle pour



les J.O. 2012. Informations et réservations: Voyages Emile Weber, Mme Myriam Ernster, tél.: (+352) 35 65 75-252, E-mail: london2012@vew.lu. www.london2012.lu.

Automobile

Hyundai s'installe au centre de la ville de Luxembourg

Autodis, le plus grand concessionnaire Hyundai d'Europe, vient d'ouvrir un nouveau salon d'exposition à l'angle de l'avenue Monterey et du boulevard Joseph II. Il s'agit d'un tout nouveau concept de show-room, appelé Hyundai «brandshop» Premium.

Hyundai Motor Europe et Korean Motor Company font confiance à leur concessionnaire phare depuis 1999 et ont soutenu Autodis à l'élaboration de ce brandshop unique en Europe. La rénovation complète a duré 3 mois et a nécessité plus de 10 corps de métiers différents, plus de 20 km de câbles tirés, plus de 2 tonnes de béton et plus de 400 litres de peinture. Sur un espace de 300 m², les nouveaux modèles et les avant-premières européennes de Hyundai seront mis en évidence. Dans un style particulièrement plaisant, design et

lumineux, le visiteur explore une sélection Hyundai, dite Premium.

Avec ce nouveau point de vente, Autodis cible une clientèle BtoB, ainsi que les habitants des alentours et les employés du quartier de la ville de Luxembourg. Une «fleet lounge» accueille la clientèle professionnelle ainsi que la clientèle privée. Cet espace unique est régulièrement utilisé afin d'organiser des soirées à thème du style Ladies'night, Bulles et Co., soirée Jazz, etc. Le site internet www.hyundai-city.lu, dédié à Hyundai Luxembourg City informe régulièrement sur les événements à venir. Les intéressés peuvent s'inscrire sur le site pour être tenu au courant des activités. Une équipe de professionnels avec beaucoup d'expérience conseille la clientèle du lundi au samedi de 8h30 à 19h00. Alain Majerus, directeur de Hyundai City et responsable Fleet, a une expérience de plus

de 30 ans dans le secteur de l'automobile. Des essais sont proposés sur place aux intéressés.



SuperDrécksKëscht fir Betriber

Orange récompensé pour sa gestion des déchets



Dans le cadre du plan d'action «Green Commitment», Orange s'engage activement à réduire son empreinte écologique. Après l'action de collecte d'anciens GSM lancée au mois d'avril, Orange vient d'être récompensé par le label «SuperDrécks-Këscht fir Betriber» pour la gestion exemplaire de ces déchets.

C'est dans le cadre de l'espace client à Bertrange que Daniel Bronden, conseiller de la «SuperDrécks-Këscht® fir Betriber», a remis le label de qualité pour la gestion écologique des déchets à Patrick Ittah, directeur général d'Orange Luxembourg, et Myriam Bartholomé, responsable en interne de la mise en place du plan d'action.

«Une telle opération ne peut réussir que lorsque chacun y participe», explique Patrick Ittah, «c'est un effort de tous les jours et à long terme, puisque le label ne vaut que pour un an et qu'il faut le mériter chaque année à nouveau.»

De son côté, Daniel Bronden a souligné le caractère essentiel de la formation de tous les collaborateurs et a rappelé que la mise en œuvre du plan de gestion écologique des déchets est contrôlée et évaluée selon des critères bien définis. Ces critères sont, entre autres, la mise en œuvre de mesures de prévention et de réduction des déchets, la collecte sélective de substances résiduelles ainsi que la coopération avec des entreprises d'élimination agréées, garantes d'un recyclage qualitatif et d'une élimination écologique de ces substances résiduelles. Titulaire du label de qualité, Orange s'engage à se soumettre chaque année au contrôle et à continuer à placer la prévention et la réduction des déchets au centre de la gestion des déchets de l'entreprise.

Nouveaux médias

Lancement officiel de Yappoint.com



L'équipe de Yappoint: Ivana Haidová (CFO), Gilles Poulles (CTO), Peter Pöhle (CEO), Pierre Guersing (CCO) et Pit Marnach (CPO)

Déjà annoncé dans bon nombre de médias luxembourgeois début juin, Yappoint vient d'annoncer son arrivée officielle sur le marché luxembourgeois et Grande Région. Yappoint est la première plateforme de rendez-vous centralisée à regrouper un réseau social, un calendrier en ligne, la prise de rendez-vous en ligne et un programme de fidélité avec des outils de marketing efficaces.

La jeune équipe de Yappoint souhaite changer la façon dont les rendez-vous sont pris aujourd'hui, en mettant à disposition de tous un système multilingue qui connecte les personnes privées et les prestataires de services travaillant sur rendez-vous. Le concept est parti d'un simple constat: Qui ne

s'est pas retrouvé un jour, après une longue journée de travail, confronté au fait d'avoir oublié de prendre rendez-vous avec son coiffeur, son dentiste ou son garagiste? Yappoint entend apporter une solution simple et innovante, au travers d'une plate-forme web, qui permet aux particuliers de prendre rendez-vous chez tous leurs prestataires de services et ce à tout instant de la journée. Disponible 24/24h et 7j/7j, le système extrêmement facile d'utilisation, est gratuit pour tous les utilisateurs privés, pour qui il suffit de s'inscrire sur

le site, de se connecter au calendrier du prestataire recherché et de réserver les rendez-vous.

Les prestataires de services utilisant Yappoint voient leur organisation simplifiée de manière considérable. En utilisant Yappoint via PC, tablet, smartphone, ils peuvent ranger leur agenda papier au placard et obtenir un accès immédiat à un outil de gestion clients performant, souple et très facile d'utilisation qui leur permet de gérer toutes les réservations, qu'elles soient faites en ligne ou par téléphone. Yap-

point a été admis en septembre dans le réseau Technoport, incubateur luxembourgeois d'entreprises innovantes et a reçu le soutien du ministère de l'Economie pour partir pour 3 mois aux Etats-Unis pour lier des contacts au sein d'un incubateur informatique de la Silicon Valley! Informations sous www.yappoint.com.



plan K

Une pièce suffit pour démarrer un monde meilleur



Action **carbon offset** chez ALD Automotive. Émettez et compensez!
 Compensez directement vos émissions en soutenant des projets concrets de réduction de CO₂. Comment? Prévoyez dans le loyer mensuel une participation de 2 euros et ALD complète avec 1 euro.

Résultat : une diminution de 5 tonnes de CO₂⁽¹⁾ sur la durée de votre leasing, tout bénéfique pour la planète. Le projet carbon offset fait partie intégrante de notre programme **ALD bluefleet**.

Ensemble, agissons pour une **mobilité éco-responsable**.
 Tél. : 31 05 36-1 www.aldautomotive.lu

⁽¹⁾ émissions estimées pour la durée d'un contrat de leasing moyen (40 mois)



LET'S DRIVE TOGETHER





© Shigeru Ban Architects Europe et Jean de Gastines Architectes, avec Philip Gumuchjian pour la conception du projet lauréat du concours/Metz Métropole/Centre Pompidou-Metz/
Photo Roland Halbe

Centre Pompidou-Metz, vue de nuit, avril 2010

Grande Région

Marketing transnational commun pour le tourisme

Le projet Interreg IV-A «Création d'un concept de marketing transnational commun pour le tourisme dans la Grande Région» se fonde sur la «Vision d'avenir 2020» présentée au Sommet de la Grande Région de 2003.

La grande particularité du projet réside dans le fait que, pour la première fois, un groupe de travail unique et transfrontalier met en place les actions de marketing planifiées. Ce groupe d'experts est composé de responsables du tourisme national ou régional de la Grande Région. Un bureau dédié au projet est destiné à mettre en œuvre et coordonner les actions décidées par les partenaires du projet. Son siège se trouve auprès de l'Office du Tourisme de la Sarre, à Sarrebruck.

Les principaux objectifs du projet apportent équitablement une valeur ajoutée à tous les territoires constituant la Grande Région:

- élaboration d'un plan marketing pour le tourisme de la Grande Région à la fois innovant et fédérateur,
- mise en œuvre d'actions innovatrices dans le domaine de la communication, par exemple au moyen des nouvelles technologies d'information et de communication,
- renforcement de la notoriété Grande Région en tant que destination touristique,
- intensification du tourisme de proximité au sein de la Grande Région,
- valorisation du potentiel existant et de l'offre préexistante,
- création d'une valeur ajoutée, bénéfique à tout le territoire.

■ Le marketing ciblant le public de la Grande Région et au-delà

Ces opérations marketing sont déclinées tant à destination du public interrégional qu'international et sont destinées à développer les séjours transfrontaliers, à pénétrer de nouveaux marchés et à consolider l'offre touristique – en développant plus particulièrement les offres et forfaits touristiques transfrontaliers. Parmi ces opérations:

Guide touristique électronique pour la Grande Région

Il s'agit de mettre à la disposition des acteurs du tourisme de la Grande

Région un guide touristique électronique sous la forme d'une plate-forme d'information fonctionnant en Intranet. Ce guide touristique électronique est combiné avec un programme E-Learning. Au moyen de techniques modernes issues notamment du web 2.0, les professionnels du tourisme peuvent s'informer, travailler en réseau et développer leurs connaissances spécifiques sur la Grande Région.

Données, étude de marché, statistiques

L'objectif de cette mesure est d'aboutir à un système visant l'harmonisation des bases de données pour disposer d'indicateurs de mesure d'efficacité comparables sur le tourisme de la Grande Région. Seront mesurés la fréquentation touristique, la durée de séjour, le type de séjour, les sites visités, etc.

City Trips et tourisme urbain transfrontalier

De concert avec les professionnels du tourisme urbain, il est prévu de proposer des formules de séjours thématiques, combinant le tourisme urbain à la culture et la gastronomie, notamment en fonction de groupes cibles bien déterminés.

Tourisme culturel

Après un inventaire et une analyse de l'offre touristique culturelle de la Grande Région incluant les événements, des brochures comportant des idées de parcours et des offres de réservation communes seront proposées et combinées avec les thématiques de tourisme urbain et gastronomique. Les routes touristiques transfrontalières préexistantes et particulièrement l'offre culturelle en espace rural sont intégrées.

Gastronomie

Les plats et boissons typiques, les spécialités gastronomiques régionales, les producteurs du terroir sont répertoriés et présentés à l'aide de forfaits à commercialiser.

■ Les actions de coopération et de qualification ciblant les professionnels du tourisme

Ces actions visent à augmenter la notoriété de la Grande Région en tant que destination touristique. L'accent est

mis sur le tourisme de proximité, mais pas exclusivement. Les marchés seront investis par un marketing-mix bien étudié (p.ex. des brochures, encarts publicitaires, marketing en ligne, etc.)

Formation d'accompagnateurs de voyage au tourisme de la Grande Région

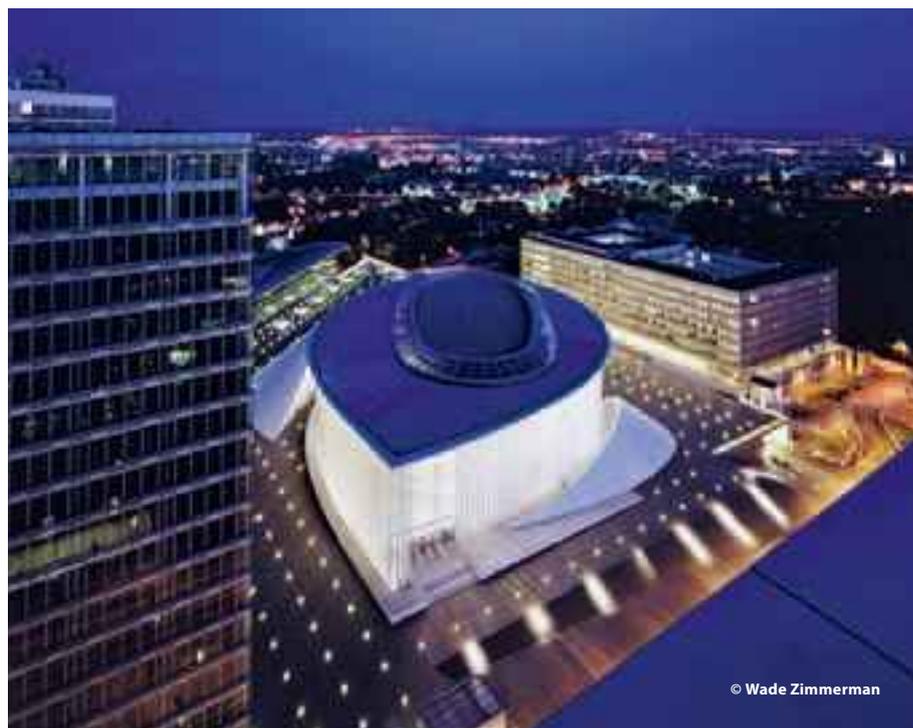
Après un état des lieux des formations existantes dans la région, un programme de formation continue sera développé avec les prestataires de formation. Le but est d'étendre les connaissances des accompagnateurs touristiques en Grande Région.

Académie connaissance du pays – Eductours

Ces voyages d'étude d'un à deux jours sur le territoire de la Grande Région permettent de développer la coopération entre les différents acteurs de ce territoire, et de s'échanger des informations touristiques. ■



Daniel Buren, Architecture, contre-architecture: transposition, 2010. Travail in situ, 15 x 14 x 14 m, Bois, acier, placoplâtre, filtres colorés transparents et blancs diffusants, vinyles, auto-adhésifs, plâtre, peinture. Production Mudam Luxembourg



Philharmonie, entrée principale. Vue aérienne

Pour de plus amples informations:

Marketing Touristique pour la Grande Région –

Bureau de projet c/o Tourismus Zentrale Saarland GmbH

Chef de Projet: Birgit Grauvogel – responsable pour le Grand-Duché:

Office National du Tourisme, Georges Heiderscheid, directeur-adjoint

E-mail: georges.heiderscheid@ont.lu – www.tourismus-grossregion.eu



Business Exchange:

Pour une transmission d'entreprise réussie!

La plate-forme de transmission et de cession **www.business-exchange.lu** remplacera prochainement la bourse transfrontalière d'entreprises **www.bourse-entreprises.org**.

En attendant que cette nouvelle plate-forme soit mise en place, **www.bourse-entreprises.org** reste la plate-forme à consulter. Cette initiative des Chambres de Commerce et d'Industrie de Namur, du Luxembourg belge, de Meurthe et Moselle et du Grand-Duché de Luxembourg lancée en 2006 visait à dynamiser la reprise d'entreprises sur le Luxembourg, la Belgique et la France en se dotant d'un outil informatique confidentiel et performant permettant la gestion des offres de cession et des demandes de reprises d'entreprises. Grâce à business-exchange, l'offre de reprises et de cessions sera encore davantage fournie.

En effet, avec cette nouvelle plate-forme, le Luxembourg va élargir son réseau de partenaires et s'associera avec Sowacess en Belgique, MKBase aux Pays-Bas et CRA en France. Ainsi, la plate-forme **www.business-exchange.lu** vous donnera bientôt accès à une base de données de quelques 2.000 entreprises à la vente, 3.100 profils de candidats repreneurs, ainsi qu'un réseau de 470 partenaires du secteur privé.

Horeca

Nord

Réf C558: Vends fonds de commerce d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, (avec petite restauration) avec possibilité d'y organiser des événements, des concerts, des vidéos clips etc...

Ouest

Réf C559: Vends fonds de commerce d'un café-restaurant avec pizzeria et avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques. Le restaurant est reparti sur trois étages. La cuisine se trouve au sous-sol. Au 1^{er} étage, la salle de banquet avec 70 places. Au rez-de-chaussée se trouve le restaurant et le comptoir avec +/- 45 places et une terrasse 12 places. Le restaurant est complètement renové et prêt à continuer l'activité, complètement équipé.

Réf C2312: Vends fonds de commerce, restaurant, 36 couverts, 16 places sur terrasse, Axe Luxembourg-Arlon.

Réf C1901: Vends fonds de commerce, 60 couverts, cuisine traditionnelle, emplacement touristique Vallée des 7 Châteaux, grande terrasse, parking privé.

Réf C2273: Vends Sandwicherie, petite restauration. Emplacement dans zone industrielle.

Centre

Réf 553: Vends fonds de commerce d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec établissement de restauration, 80 à 200 couverts (intérieur 100 m², extérieur 110 m²) avec un emplacement central.

Réf C539: Vends fonds de commerce d'un café (brasserie) avec petite restauration, 40 couverts, cuisine française traditionnelle.

Réf C2371: Vends fonds de commerce de débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Réf C2369: Vends café avec petite restauration équipé: bar, tables, fauteuils et petite réserve. A voir: bel emplacement, très lumineux.

Réf C2347: Vends fonds de commerce, atelier pâtisserie-chocolaterie-glaces avec un point de vente pâtisserie-chocolaterie, 2 parkings, 2 WC, 1 vestiaire, 1 magasin et 1 bureau.

Sud

Réf 552: Vends fonds de commerce d'un restaurant, cuisine italienne, à base de pâtes fraîches, sur place ou à emporter ainsi que deux camionnettes réfrigérées.

Réf C2287: Vends café avec petite restauration. 40 places + grande terrasse exploitable avec plus de 100 places. Café situé en plein centre ville, accès piétons et parking proche.

Réf C544: Vends fonds de commerce d'un café avec 50 places assises au total et une mezzanine pour réunions privées.

Est

Réf C2391: Vends fonds de commerce d'un restaurant avec 60 couverts + terrasse avec 20 couverts, cuisine méditerranéenne, avec un four à pizza à bois. Emplacement plein centre ville touristique. Etablissement en pleine activité.

Commerce de détail

Nord

Réf C549: Vends fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes.

Réf C1900: Vends fonds de commerce de maroquinerie grandes marques.

Réf C1906: Vends fonds de commerce, vente de bijoux et montres fantaisie ainsi que divers accessoires (sacs à mains, portefeuilles etc.).

Réf C540: Vends fonds de commerce d'une boutique de vêtements pour dames et hommes avec corner Lacoste.

Centre

Réf C1888: Cessation des parts d'une société d'achat/vente et import/export de matériel informatique. Représentant des marques Samsung et Canon.

Réf C551: Vends fonds de commerce de meubles de cuisine et de décoration, haut de gamme.

Réf C550: Vends fonds de commerce de cachets et accessoires, plaques gravées ainsi que des articles de publicité.

Réf C541: Vends fonds de commerce d'une librairie technique et scientifique. Edition de livres et de revues juridiques. Agence d'abonnement.

Réf C2370: Vends fonds de commerce de bijoux fantaisie et de vêtements.

Réf C2368: Vends fonds de commerce de négoce de chocolat. Cellule de 62 m² dont +/- 15 m² de cuisine équipée, évier eau chaude. A céder sans les meubles ou à discuter si reprise chocolat.

Réf C2265: Vends fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes.

Réf C1832: Vends fonds de commerce de magasin d'articles diététiques.

Est

Réf C547: Vends fonds de commerce de vêtements prêt-à-porter pour femmes et hommes.

Sud

Réf C548: Vends parts sociales et le fonds de commerce de magasin de vêtements pour femmes et hommes. Le commerce existe depuis 25 et se situe en plein centre ville.

Réf C543: Vends fonds de commerce d'un magasin de gadgets, bonbonnières, imprimés et de cadeaux.

Réf C2279: Vends fonds de commerce: Centre de fitness, wellness et de remise en forme. Cabines pour massages et kinésithérapie, saunas et hammam. Matériel de fitness haut de gamme, équipement première qualité et aménagement exclusif. Clientèle existante et possibilités faciles de parking.

Ouest

Réf C556: Vends fonds de commerce d'une entreprise ayant pour objet le commerce de bâtiments modulaires, articles d'ameublement, cuisines incorporées, articles électroménagers, articles électriques, ustensiles de ménage, portes, fenêtres ainsi qu'articles et accessoires

pour salles de bains, tapis et autres revêtements de sol en matière synthétique.

Commerce en gros

Sud

Réf C557: Vends fonds de commerce d'une société ayant pour objet l'achat, la vente et la location de tout outillage et matériel artisanal, commercial et industriel, de machines-outils, ainsi que tous produits intéressant directement ou indirectement la quincaillerie, l'industrie et le garage.

Services

Nord

Réf C1873: Vends entreprises de vente et d'installation de Chauffages, Climatisations et Sanitaire.

Centre

Réf C546: Vends société de transport de marchandises avec véhicules dont la masse maximale autorisée au sol n'excède pas 3,5 tonnes.

Réf C537: Vends fonds de commerce ayant pour objet la vente et l'installation du matériel pour le secteur Horeca.

Sud

Réf C555: Vends fonds de commerce d'une entreprise de transport routier.

Réf C554: Vends fonds de commerce de paysagiste-pépiniériste.

Réf C545: Vends fonds de commerce/parts sociales d'une société exerçant le commerce de sel (distribution de sel).

Autre

Réf C542: Vends magazine mensuel «Guide Immobilier» de +/- 35 annonces d'une page/numéro et +/- 300 petites annonces photo/numéro.

Envie de reprendre ou de céder? Envie de devenir intermédiaire dans cette bourse?

Pour de plus amples renseignements, l'Espace Entreprises reste à votre entière disposition:

Espace Entreprises – Bourse d'Entreprises – Personne de contact: Laurent Koener

7, rue Alcide de Gasperi – L-2981 Luxembourg – Tél.: (+352) 42 39 39-362 – Fax: (+352) 42 39 39-824 – E-mail: bourse@cc.lu



Commandez auprès de sites et fournisseurs qui ne livrent pas vers Luxembourg!
Réceptionnez vos commandes même absent de votre domicile et retirez vos colis à la **BPM Parcel-Station** la plus proche - jour et nuit.

Choisissez votre BPM Parcel-Station:

BPM.LU





Votre partenaire pour la réussite

Chaque mois, *Merkur* vous présente sur cette page deux collaborateurs/-trices de la Chambre de Commerce. L'idée de cette page est de **rendre encore plus transparents les services et les activités de la Chambre de Commerce** et de **vous permettre de mieux connaître vos interlocuteurs** auprès des différents départements.



■ Nicole Schmit

Assistante auprès du Service Ressources Humaines

Nicole travaille en tant qu'Assistante auprès du Service «Ressources Humaines» de la Chambre de Commerce. Elle assure un service de support et d'assistance administrative en matière de Ressources Humaines auprès du chef de service, de la direction et du personnel de la Chambre de Commerce, qui compte actuellement une centaine d'employés. Elle traite les opérations administratives en relation avec les contrats de travail, les procédures de recrutement et l'entrée en service du personnel. Elle assure la gestion des formations, de l'horaire mobile et des congés du personnel de la Chambre de Commerce. Nicole exécute également toutes sortes de tâches administratives visant par exemple à actualiser les organigrammes, des statistiques ou les fichiers du personnel. Elle éta-

blit des certificats, déclarations ou notifications et a aussi à sa charge le suivi des demandes émanant des différents départements en matière de recrutement de stagiaires ou d'étudiants. Nicole apprécie son travail, son autonomie et le contact étroit avec les employés de la Chambre de Commerce. Elle affiche clairement son credo: «Etre au service du personnel et faire tout mon possible pour maintenir une relation de travail fructueuse entre l'ensemble des employés et l'employeur». Côté loisirs, Nicole aime partager son temps entre sa famille et ses amis. Elle s'adonne aux joies du jardinage et des promenades en plein air. Elle apprécie aller au cinéma, lit volontiers la presse quotidienne et se plonge avec bonheur dans un bon roman policier. ■



■ Laurent Koener

Attaché auprès du Département Création et Développement des Entreprises

Laurent Koener est Attaché au sein du Département Création et Développement des Entreprises. Il est également Co-gérant de la Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants (MCAC), une institution d'aide mutualiste qui a comme objectif de palier au manque de garanties des petites et moyennes entreprises par l'octroi d'un cautionnement. La mission de conseil et d'assistance du département Création et Développement des Entreprises est assurée par l'Espace Entreprises, une entité de type «Guichet Unique» qui répond à toutes les démarches liées à l'exploitation et la création d'entreprises dans les secteurs couverts par la Chambre de Commerce. Dans le cadre de sa mission, Laurent conseille les entreprises en voie de création, ainsi que les repreneurs et cédants d'entreprises en phase de transmission ou les entreprises en difficulté. En 2009, Laurent a eu sous sa responsabilité la mise en place de «Vaccin-

AntiCrise», une initiative qui assure un soutien et un accompagnement par des experts à tarifs réduits pour les entreprises en difficulté en cette période de crise. La Chambre de Commerce est, avec d'autres partenaires, à l'initiative de ce projet. Par ailleurs, Laurent est chargé de rédiger des avis juridiques sur quelques domaines bien particuliers. «Le contact permanent avec des clients venant de tout bord me plaît particulièrement. La diversité de mes tâches et le fait d'être au service des entreprises, de pouvoir les aider, notamment celles qui sont en difficulté, satisfont pleinement mes ambitions et mes exigences», résume Laurent avec le sourire. Après ses journées de travail bien remplies, Laurent aime partager des moments de détente avec sa famille. Grand sportif, il prend part à de nombreux marathons et pratique entre autres la plongée, le ski et le golf. Il s'intéresse à la bourse et éprouve une passion pour les voyages. ■

Les nouvelles Cartes Gold & Prestige

Avoir des privilèges n'est plus un privilège



CCP

Offrez-vous plus de confort et d'assistance.



Division des Services Financiers Postaux - L-2997 Luxembourg - Téléphone gratuit : 8002-4334 - www.pt.lu

ec+ P&TLuxembourg : acteur du développement durable.

ENTREPRISES



«L'art de la réussite
consiste à savoir
bien s'entourer.»

J.F. Kennedy

Dynamisme, professionnalisme et passion sont indispensables au développement de votre entreprise. Ce sont également les valeurs fondamentales de la Banque Raiffeisen.

Pour contribuer au succès de votre entreprise, Raiffeisen est votre partenaire et vous accompagne à chaque étape.

Contactez dès aujourd'hui votre conseiller au 24 50-8000.



Raiffeisen

Eng Bank, méi no bei lech